SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXVIIIe ANNÉE

SEIZIÈME DE LA 5e SÉRIE

Année 1919



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

—

1919

Les tables du *Bulletin* de 1918 paraîtront avec la 2e livraison de 1919.

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870.

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXVIIIe ANNÉE
SEIZIÈME DE LA 5e SÉRIE
Année 1919



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
1919

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Bulletin — LXVIIIe année. — 1919

M. Wilson, Calvin et M. Boutroux

Peu à peu, lentement, mais sûrement, ainsi que souvent nous avons eu l'occasion de le constater, la vérité fait son chemin et finit par s'imposer, en dépit des partis pris et des préjugés. La grande catastrophe dont nous ne pouvons encore mesurer toutes les conséquences a obligé bien des esprits à remonter à l'origine des principes et des faits qui se sont opposés dans ces luttes épiques. Que de fois ne s'est-on pas efforcé de démontrer, contre toute évidence, que, dans cette guerre, le catholicisme défendait la liberté! Il y a quatre ans, un des esprits les plus libres et les mieux informés de notre pays n'a-t-il pas cru devoir écrire : *Notre conception de la liberté individuelle nous vient de la Révolution française, la leur est l'héritage de la Réforme* (*Bull.* 1914-1915, p. 589) ? Nous nous sommes permis, à cette époque, de contester l'exactitude d'une affirmation aussi catégorique. Depuis lors M. Boutroux a revisé son opinion et donné une leçon indirecte à certains publicistes qui persistent dans la leur avec d'autant plus d'obstination qu'on a plus clairement démontré leur erreur. Dans un article remarquable sur *le Président Wilson historien du peuple américain* (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1918), M. Boutroux écrit en effet (p. 11) :

Non seulement l'émigration des puritains (en Amérique) signifiait qu'ils entendaient se rendre indépendants du gouvernement anglais dans la matière qui, pour eux, primait toutes les autres (celle de pratiquer leur religion selon leur conscience), mais leur doctrine religieuse elle-même les disposait à nier la légitimité, en ce monde, de tout pouvoir prétendant à une souveraineté absolue. Calvin, leur maître, enseignait que « si les souverains viennent à commander

quelque chose contre Dieu, il ne doit être de nulle estime, et ne faut avoir en soi aucun égard à toute la dignité des supérieurs »... Ces hommes étaient des puritains. Mais Calvin, dont ils gardaient les enseignements, n'avait pas seulement été un théologien. Versé, tout d'abord, dans la connaissance de la philosophie stoïcienne, il en avait retenu plusieurs principes essentiels et son interprétation de l'Évangile est tout imprégnée des doctrines du Portique. C'est ainsi, par exemple, qu'au début de son *Institution chrétienne* il écrit : « Nous mettons hors de doute qu'il y a, dans l'esprit humain, une inclination naturelle, quelque sentiment de divinité. » Les expressions mêmes dont se sert ici Calvin sont celles des stoïciens grecs et romains. Et l'on sait que c'est précisément dans cette théorie stoïcienne du sentiment religieux inné en l'homme que le grand promoteur du principe des droits naturels, Grotius, puisa son inspiration. L'esprit d'émancipation de Calvin et la philosophie française du XVIIIe siècle ont ainsi, dans l'humanisme, dans le legs de l'antiquité classique, des racines communes. »

On voit, une fois de plus, par ce seul exemple, combien il est nécessaire de soumettre au contrôle des faits, c'est-à-dire de l'histoire, des opinions qui ne reposent que sur des apparences ou des affirmations dénuées de preuves. Raison de plus, n'est-il pas vrai, maintenant que nous comprenons mieux que par le passé pourquoi nos pères n'ont jamais consenti à capituler, pour que nous apprenions à mieux connaître leur histoire et à ne pas nous contenter de quelques notions trop sommaires et superficielles.

N. W.

P. S. — Nos lecteurs ont compris qu'en restreignant notre périodicité, nous obéissions à une nécessité inéluctable, puisque nous n'avons pas augmenté le prix de l'abonnement, très modique déjà avant la guerre. Nous espérons que tous ceux qui le pourront nous resteront fidèles, qu'ils voudront bien nous éviter les frais onéreux des intermédiaires ou du recouvrement par la poste et nous recruter de nouveaux adhérents.

Études Historiques

L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-AFFRIQUE DU ROUERGUE (AVEYRON)

Après un mois d'invites jésuitiques, de pièges tendus et évités, de conversations habiles ou hautaines, de menaces vaines, le colloque de Poissy dut se séparer, le 9 octobre 1561, sans avoir abouti au résultat poursuivi par les hauts dignitaires du clergé catholique. De cette tentative avortée grâce à la fermeté religieuse et à la supériorité scientifique et morale de Théodore de Bèze et de ses collègues, la Réforme, semble-t-il, reçut une impulsion nouvelle, un plus puissant élan. Le courage, l'enthousiasme, l'ardeur apostolique des protestants grandirent, se réalisant visiblement par la création d'Églises nombreuses, — parmi lesquelles celles du Rouergue.

Dans cette province, en effet, la Réforme calviniste fut organisée peu après le colloque de Poissy. Millau fut la première Église *dressée* de la région, elle en resta longtemps la principale, comme la métropole. « C'est à la Noël 1561, dit un mémoire du temps[1], que la premiere cène feüt célébrée en la fourme évangélique au temple des Jacobins, et là estant toute le noblesse de la religion et autres personnes des environs, et mesme de Villefranche du Rouergue, Saincte-Frique, Compierre et autres lieux circonvoisins. » C'est un pasteur suisse, M. de Vaux, prêté à l'Église de Millau sur la demande de son consistoire

1. *Mémoires d'un Calviniste de Millau.* Édité par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, in-8. Rodez, 1911, p. 30.

par le consistoire de Genève, qui présida ce culte inaugural. Par cette solennité nouvelle, particulièrement émouvante et sensationnelle, la Réforme affirmait avec éclat son existence, sa ferme volonté de vivre, en même temps que sa puissance de rayonnement et d'irrésistible attraction.

De cette courageuse et pieuse initiative des protestants de Millau jaillit tout le mouvement réformé du Rouergue. Entraînés par l'exemple de foi intrépide donné par la communauté de la grande ville[1], les convertis des centres moins importants se cherchent, se reconnaissent, se groupent et s'organisent, s'étant découverts plus nombreux qu'ils ne l'avaient cru.

A Saint-Affrique, en particulier, constatant qu'ils formaient sinon encore la majorité, du moins une minorité très respectable, les protestants prirent confiance et audace. Dans le courant de janvier 1562, peu de jours après la fête religieuse célébrée à Millau, ils « dressèrent » leur Église[2]. Une chronique du temps a conservé le nom du hardi et fidèle réformé dont l'impulsion énergique fit accomplir cet acte décisif. Ces héroïques dévoués, risquant leur liberté et leur vie, trop souvent se dérobent dans l'anonymat absolu à la reconnaissance des Églises pour que l'on ne soit pas heureux de relever et de sauver de l'oubli les quelques noms qui surnagent. Le créateur de l'Église réformée de Saint-Affrique fut M. de Castelnau du Lévezou, qui prit l'initiative et la direction du mouvement organisateur[3], appuyé et continué par le premier pasteur de la nouvelle Église, Bernard Constant, en septembre 1562.

Sur la vie intérieure de la jeune communauté à sa naissance nous n'avons aucun renseignement; aucune trace n'en reste. Mais, sans risque de se tromper, on pourrait affirmer que, dans les premiers temps, elle con-

1. « Milhaud, chef-lieu de l'électorat de Vabres, a 104 feux et 15 belluques ». *Mémoires de Faurin* (de Castres), p. 212.
2. Théodore de Bèze : *Hist. des Églises réformées de France*, t. I, p. 564.
3. *Ibid.*, t. I, p. 544.

sacra son activité à l'organisation. Le fait de l'appel d'un pasteur, à peine l'Église « dressée », à lui seul suffirait à le prouver, quand même nous ne connaîtrions pas l'autorité absolue de la Discipline de Calvin sur les Églises, discipline acceptée par le synode de Paris du 25 mars 1559, et à laquelle tous les réformés de langue française se sont soumis sans réserve.

Appliquant donc strictement les règles posées par Calvin, suivant l'exemple de Millau, les initiateurs du mouvement réformé à Saint-Affrique constituèrent assurément sans retard un consistoire. Quels étaient ces premiers administrateurs, ces vrais fondateurs de la vitalité résistante, de l'énergie expansive de la jeune communauté? Chaque fois que nous revenons vers les origines, nous éprouvons les mêmes violents regrets à constater qu'aucun nom n'a surnagé de ces hommes dévoués, acceptant comme un devoir, plus que comme un honneur, la charge d'ancien qui les plaçait au premier rang, face aux dénonciateurs et aux persécuteurs, aux dangers, aux sacrifices, trop souvent à la mort. De même que dans la majorité des paroisses, à Saint-Affrique, à mesure que les persécutions grandissent, s'aggravant jusqu'à l'écrasante, l'inexpiable iniquité de 1685, on s'ingénia pour soustraire aux perquisitions des inquisiteurs registres, cahiers de comptes, listes de souscriptions, listes de pauvres assistés, feuilles volantes, papiers divers; répartis entre plusieurs personnes, ils étaient confiés aux anciens, aux notables de l'Église. Et les générations se sont succédé; les dernières venues, indifférentes au passé et trop souvent même au présent, n'ont attaché ni importance, ni valeur à ces registres, à ces cahiers, à ces livres, abandonnés au fond d'un grenier à la poussière, aux vers et aux rats. Ainsi, pour la majeure partie, ont péri ces précieuses archives de la foi, du courage, de la noblesse du Protestantisme français, vénérables témoins d'un brillant passé de gloire, dont il serait si utile d'illuminer notre terne présent.

Quels qu'en fussent les membres, ce premier consis-

toire, après avoir, dès la fondation de l'Église, nommé un pasteur et poursuivi, de concert avec lui, l'organisation de la communauté[1], dut, sous la pression des circonstances, concentrer son temps et son activité surtout, moins à l'organisation qu'à la défense même de l'Église naissante. D'abord vivre, pour organiser et administrer. Partout, en effet, les ardents ennemis de la Réforme, effrayés autant qu'irrités de ses éclatants et rapides progrès, s'acharnaient à sa perte.

En Rouergue, de tous ces fanatiques passionnés contre les « nouveaux » hérétiques, le plus passionné, comme assurément le plus redoutable, fut le cardinal d'Armagnac, qui paraît avoir joui d'un grand crédit dans les conseils du gouvernement. C'est sous son inspiration que la Cour donna l'ordre aux principaux seigneurs catholiques du pays, de Valzergues, de Vezins, Belcastel, de réunir leurs hommes d'armes, afin de soumettre « les villes rebelles ». A la tête d'une petite armée ils entrèrent donc en campagne sans retard, et tout d'abord, par un coup de surprise probablement, réussirent à s'emparer de quelques centres protestants du Quercy et du Rouergue; Saint-Affrique fut du nombre. La ville fut prise dans le courant du mois d'avril 1562 « par le moyen du ban et de l'arrière-ban du Rouergue qui y fut envoyé ». Millau, Saint-Félix, Cornus, le pont de Camarès ne purent être forcés[2].

Voulant brillamment effacer, compenser cet échec aussi imprévu qu'humiliant, aussitôt la Cour chargea officiellement le sieur de Valzergues « de protéger ces villes et d'en chasser les séditieux ». Celui-ci, à peine l'ordre reçu, convoqua le ban et l'arrière-ban des catholiques du pays, Villeneuve, Peyrusse, Espalion, même Saint-Affrique, voulant les unir et grouper ainsi toutes les forces adverses contre les protestants. Mais, prévenus de ce projet et surtout de ces préparatifs difficiles à dissimuler, les

1. Voir plus loin.

2. Th. de Bèze. *Hist. ecclés. des Eglises réformées*, t. III. p. 223-224. — *Mémoires d'un Calviniste de Millau*, p. 45, note 2.

protestants de leur côté, préparèrent une solide défensive. Millau même, se trouvant assez prêt et assez bien armé, estimant sans doute qu'attaquer le premier était souvent le meilleur moyen de se mettre à l'abri, fit une tentative sur Saint-Affrique, afin de reprendre la ville et de délivrer ses coreligionnaires; mais ses troupes furent repoussées et se replièrent après d'inutiles efforts[1].

Quoique nos documents, très incomplets, n'en fassent pas mention, on est en droit de conclure du fait suivant que Saint-Affrique ne tarda pas à échapper à la maîtrise des catholiques. En effet, en 1568, le Sénéchal du Rouergue, le baron de Caylus, succédant « à M. Minuti qui avoit une jambe de bois et qui estoit de la religion », entreprit par ordre du roi de « soumettre » la plupart « des villes révoltées » du Rouergue; il commença par Saint-Affrique[2]. Aurait-il été nécessaire de « soumettre » cette ville, si les catholiques en eussent été encore les maîtres?

De plus, la suite des événements vient à l'appui de cette conclusion. Représentant de l'autorité royale à laquelle les protestants ne prétendaient pas se soustraire, mais restaient au contraire loyalement soumis, le sénéchal parle en maître, en supérieur qui ne peut mettre en doute l'obéissance de ses inférieurs. Il prévient donc le gouverneur de Saint-Affrique qu'il fera incessamment son entrée dans la ville, et ordonne en conséquence qu'avant son arrivée soient renvoyés « les estrangers » (les soldats alliés), car, ajoute-t-il, « je suis adverti que vous i en avés abondamment et en armes ».

Le gouverneur de la ville, baron de Montégut, protestant, — autre preuve que les catholiques avaient perdu la ville, — feignit d'exécuter l'ordre du sénéchal tout en gardant habilement en mains ses soldats. Il en fit ostensiblement sortir une quinzaine, qui gagnèrent en cachette « une métairie » voisine, où déjà une autre troupe « se trouvait dissimulée ». A Saint-Affrique même, beaucoup furent cachés dans des maisons amies, si bien que les

1. *Mémoires d'un Calviniste*, p. 65, note 2.
2. *Loc. cit.*, p. 164-165.

perquisitions ordonnées par le sénéchal avant son arrivée ne donnèrent aucun résultat fâcheux. Par là rassuré, le baron de Caylus, ayant évidemment l'intention de mettre une garnison dans Saint-Affrique, afin de la tenir sous son autorité, fit entrer des « gens d'armes » par petits paquets. Mais Millau, qui avait déjà envoyé « cinquante arquebusiers », devinant le but du sénéchal, en envoya « vingt-cinq » de plus, avec MM. de Broquiès, de Panet, de Catelpas et autres gentilshommes qui étaient « per la partie de la religion ».

Toujours sans défiance, ses ordres ayant été en apparence obéis, le sénéchal se croyait donc maître de la situation. Illusion de courte durée, du reste, et brutalement dissipée par un petit événement fortuit. Provoqué par un de ses soldats, une dispute s'éleva entre celui-ci et un soldat protestant. Tous les soldats réformés, cachés dans les divers endroits voisins, entendant comme un bruit de lutte, crurent à un conflit général, accoururent au secours de leurs camarades, qu'ils supposaient seuls à supporter le premier choc ; « quatre vingts chevaucheurs » et plusieurs fantassins les accompagnaient. La mêlée faillit dégénérer en vraie bataille. Caylus, honteux et furieux de s'être laissé duper, prit peur, craignit que ses hommes n'eussent le dessous, fit sonner le rassemblement, et quitta précipitamment Saint-Affrique prétextant une partie de chasse; avec ses troupes et sa suite il alla jusqu'à Saint-Rome-du-Tarn. Là, en sécurité, tranquille, il rassemble tous ses hommes d'armes, des munitions, des provisions, comme s'il préparait une prochaine attaque. Aussi les protestants, prévenus, firent-ils de leur côté « meilleur garde[1] ».

Un échec, cependant, ne décourageait jamais les catholiques, qui pour si peu n'abandonnaient ni leurs projets, ni leurs plans. Saint-Affrique en fit et en fera souvent l'expérience. Contre elle les ennemis des réformés se livrent à des tentatives renouvelées, parfois momentané-

1. *Mémoires d'un Calviniste*, p. 146.

ment victorieuses, presque toujours infructueuses. Nous devons noter, en effet, qu'ils paraissent s'acharner avec une rage toute particulière sur Saint-Affrique, plus que sur les autres places protestantes du Rouergue. Est-ce parce que cette *vilotte*, — suivant le mot d'un poète patoisant du cru, — ramassée dans une étroite enceinte, blottie au débouché de sa fertile et petite vallée, de tous côtés dominée par d'assez hautes montagnes, peut être encerclée et assiégée mieux que d'autres, — Millau par exemple — plus considérables? Est-ce parce que, comme encore aujourd'hui, Saint-Affrique était un centre très actif de ravitaillement et d'influence, dont la vie rayonnait sur de nombreuses agglomérations, gros bourgs importants, et que la prise de cette petite métropole régionale devait forcément entraîner tôt ou tard la soumission des « lieux circonvoisins »? Ne serait-ce pas aussi, ne serait-ce pas plutôt la proximité de l'évêché de Vabres[1], foyer toujours ardent de complots, de fanatisme agressif, d'incessantes entreprises contre les Calvinistes, d'autant plus que Vabres « et le pays vabrais » s'étaient ralliés à la Réforme, entraînés par l'exemple de Saint-Affrique? Quoi qu'il en soit de ces diverses hypothèses, chacune ayant son action et sa valeur, les chefs catholiques, sous la poussée du clergé et sans se lasser, s'obstinèrent dans des tentatives successives et vaines pour s'emparer de la ville rebelle.

Nous ne relevons que la dernière, la plus importante, la mieux combinée aussi de cette période troublée. Le 14 mars 1570, à la tête d'une troupe de 700 hommes, de Vézins tenta une nouvelle attaque contre Saint-Affrique. Avant de donner l'assaut, même pour le rendre peut-être inutile, en tout cas pour le faire dans les meilleures conditions, il s'était assuré la complicité des catholiques de la ville[2]. Trois d'entre eux, gagnés ou achetés par lui,

1. Vabres est un petit village à 4 kilomètres environ de Saint-Affrique, où se trouve encore le palais épiscopal à côté d'un séminaire renommé. — Dans ses *Mémoires*, le Castrais Faurin, p. 212, dit : « Vabres-en-Rouergue fut pris par les Ligueurs en 1590; quoique ville épiscopale, Vabres n'a que 4 feux et 95 belluques. »

2. Ils étaient environ un cinquième de la population, surtout dans le faubourg de Tréponts.

devaient, d'après le plan dressé d'avance, prévenir de l'ouverture des portes par un signal convenu les assaillants qui espéraient ainsi surprendre les protestants et avoir facilement raison de leur résistance. Puis, il avait été décidé et arrêté entre eux que, la ville prise, toutes les maisons seraient pillées, sauf celles des conjurés, que tous les hommes et les enfants au-dessus de six ans seraient passés au fil de l'épée et « les femmes livrées à la discrétion des soldats[1] ». Or, déjà le 2 février les consuls, avertis du complot, avaient préparé la défense soigneusement et secrètement, fait des tranchées, dressé des barricades, barré le pont « avec un calédis de bois », fermé les portes de la ville et placé à côté des soldats, prêts à s'élancer au combat. N'ayant pas pris garde à ces préparatifs ou ne les tenant pas pour sérieux, les traîtres, quand même, dès l'ouverture des portes se hâtent de sortir de la ville, font le signal convenu et rentrent immédiatement. Aussitôt les ennemis de se précipiter, comptant à la suite de cette surprise entrer en ville sans coup férir. C'est pour eux que fut la surprise, tellement grande qu'elle les jeta dans le plus complet désarroi : une violente mousquetade, à laquelle ils étaient loin de s'attendre, les arrête dès l'entrée, les fait reculer; vivement poursuivis par les défenseurs, ils se débandent, abandonnant morts, blessés, prisonniers. De Vézins qui attendait au delà du pont avec la cavalerie, voyant la débandade de ses fantassins, se hâta lui aussi de se retirer, et comme eux de fuir[2].

1. *Mémoires d'un Calviniste*, p. 210.

2. « Le mardi quatorziesme du présent moys de Mars, sur la diane... les seigneurs de Balsac, Cornusson, Le Breton, de l'Estauls, de Vézin auroyt guigné les tours du pont avec une companye, estant environ de huict à neuf cents hommes, une partie desquels estoit ja entrés à la conduitte de Mrs de Rayssac et le dit de Balsac; mays par la Providence de nostre Dieu qui n'oblie jamays son esglise, auroyt donné forces moyen aux dits habitants de la dite ville d'eschapper à la rage de leurs ennemys que de honte et de vergonhe les auroyt fait rebocher chemin, non sans perte aux dits ennemys que oultre que douze feürent tués sur la place, les dits seigneurs de Cornusson, Balsac, Le Breton et aultres jusqu'au nombre de dix ont été faicts prisonniers, oultre et part ceulx que eschappèrent blessés en grand nombre. » — Arch. municipales de Saint-Affrique. B. B. 14, fol. 55, 58, 59. — *Mémoires d'un Calviniste*, p. 210 et suiv.

Après cet échec sanglant très sensible, le clergé et les chefs catholiques ne renouvelèrent pas de si tôt leurs tentatives contre une ville si bien et si énergiquement défendue. Saint-Affrique put alors, deux années durant, jouir d'une sécurité et d'un repos relatifs. Favorisée par cette accalmie, ayant pu achever son organisation, avec un pasteur à demeure[1], la jeune Église prospéra, rapidement s'accrut le nombre de ses membres, au point que l'administration municipale et la direction des affaires passèrent entre les mains des réformés, jusqu'en 1572.

C'est l'année même de la date lugubre du 24 août 1572 qu'aucun protestant ne devrait ignorer, ni oublier! C'est alors que s'accomplit le crime comploté par la reine mère, les Guises et le pape, la grande tuerie des protestants du royaume de France, à Paris d'abord, dans la province ensuite, la Saint-Barthélemy! D'après l'évêque Péréfixe cette effroyable boucherie fit, tant à Paris qu'en province, plus de 100000 victimes[2].

Dans les régions où les protestants étaient nombreux, et dans celles-là seules, on n'osa pas les attaquer, telles les communautés du Haut-Rouergue. A Saint-Affrique les catholiques prudemment s'abstinrent et ne tentèrent aucune agression contre leurs concitoyens réformés; ils ne pouvaient pas se faire la moindre illusion sur le résultat; parce qu'ils étaient le nombre et la force, on respecta donc les protestants. Ce n'est pas que leurs adversaires, qui ne désarment jamais, eussent renoncé à leurs visées; l'exécution de leur plan était ajournée; ils l'avaient modifié, l'adaptant à une situation nouvelle; ils ne l'avaient pas abandonné. Ils préparaient une offensive pacifique. Sous le voile hypocrite d'un grand besoin d'union, et du souci supérieur des intérêts de la ville, ils combinaient les moyens de supplanter et d'écraser les protestants. Par la force, ils n'y pouvaient pas parvenir, l'expérience souvent renouvelée les en avait enfin convaincus. Restait à leur dis-

1. Antoine Pélissier, puis Robert Géraud.

2. Les appréciations des contemporains varient sur le chiffre des victimes. Les plus modérés l'estiment : Sully à 70000, de Thou à 30000.

position la ruse, les pratiques jésuitiques dans lesquelles excellaient quelques-uns de leurs dirigeants. Ils eurent donc recours à la ruse. Avec ces Calvinistes ingénus, loyaux, honnêtes, naïvement crédules, ne soupçonnant pas le mal, ennemis du mensonge, dont la « parole de huguenot vaut une signature », la fourberie, la traîtrise doivent infailliblement réussir ! Elles réussirent, en effet, pleinement.

Certes, ces manières doucereuses si nouvelles, ces paroles cauteleuses, ces insidieuses propositions, ce changement d'allures, en un mot, tout à fait surprenant, auraient dù induire les protestants en défiance. Loin de là, sans se douter un seul instant que la prétendue conversion du clergé et de ses fidèles était un pur camouflage, un voile trompeur pour cacher leur nouvelle offensive, ils donnèrent en plein dans le piège tendu, et par cette imprudence enfantine assurèrent le facile et momentané triomphe de leur perpétuel ennemi.

Quelques-uns des rares notables catholiques proposèrent aux principaux protestants d'accepter une réunion dans laquelle les délégués des deux partis chercheraient amicalement les bases d'une union entre eux, union depuis si longtemps désirée par tous, et si nécessaire. La réunion acceptée, la date fixée, les délégués nommés se rencontrent et les pourparlers commencent. Aux délégués protestants, les catholiques rappellent combien la bonne tenue des affaires de la ville avait souffert et souffrait de la division chronique de ses citoyens et de toutes leurs luttes intestines, que dans l'intérêt général et pour la prospérité commune, indispensable était la cessation de toute rivalité, que depuis bien des jours ce vif désir d'union leur tenait à cœur, les animait et enfin leur avait inspiré le ferme propos de travailler au rétablissement de la paix locale.

Pouvait-on ne pas partager ces sentiments et ce louable désir, déclarent leurs interlocuteurs? Mais le moyen? Tout un plan, arrêté dans ses moindres détails, soigneusement préparé à l'avance, est alors exposé et

proposé par les délégués catholiques : un accord, basé sur des concessions mutuelles serait signé par les deux partis, constituant un vrai traité d'alliance; dès lors tous les Saint-Affricains vivraient dans la concorde et une bienfaisante paix sous l'administration d'un Conseil général composé de protestants et de catholiques proportionnellement au nombre des membres de ces deux groupes en ville. Se réjouissant de la paix en perspective, heureux du changement manifesté dans l'esprit et les dispositions de leurs adversaires ordinaires, ayant en outre la majorité dans le prochain Conseil, les protestants acceptent avec empressement; les conditions sont établies d'un commun accord et la date fixée pour la nomination du Conseil général mixte, administrateur autorisé de la ville.

Le jour de la nomination arrivé, — c'était en septembre 1572, — un grand nombre de protestants, dès la première heure, se rendent dans la salle du vote, sans défiance et sans armes. Mais à peine ont-ils franchi le seuil que des catholiques, apostés derrière la porte, se précipitent sur eux. Surpris, impuissants à se défendre, les protestants sont saisis, liés, entraînés, jetés hors de la ville. Quant à ceux qui, avertis à temps ou moins pressés, n'étaient pas sortis de chez eux, ils furent enfermés et gardés comme en prison. Le tour était joué, parfaitement réussi. Grâce à ce coup de traîtrise imprévu, les catholiques s'emparèrent de l'administration, ils devinrent maîtres absolus de la ville[1].

Mais tout pouvoir usurpé au mépris de la justice et du droit est toujours précaire; de leur défaite momentanée le droit et la justice à plus ou moins rapide échéance prennent leur revanche victorieuse. Le 21 octobre 1574, par un coup de surprise eux aussi, mais de surprise de combat, les protestants reprirent possession de la ville. De grand matin, dès l'aube du jour, ils entrèrent dans Saint-Affrique par escalade; les soldats préposés à sa

1. *Mémoires d'un Calviniste*, p. 242-243.

défense, ainsi que plusieurs habitants se sauvèrent par la porte du pont et, dans cette nouvelle position, ils entreprirent de lutter; mais ils furent promptement forcés de se rendre et faits prisonniers par les assaillants, qui étaient environ trois cents. Avec eux revinrent aussi quelques-uns de ceux qui avaient été chassés deux ans auparavant. Ceux-ci naturellement cherchèrent à rentrer dans leurs biens, et s'efforcèrent de retrouver ce qui leur avait été volé, ou tout au moins une compensation. Ils mirent au pillage « les maisons des papistes » et reprirent les épaves qu'ils y purent découvrir, « de sorte qu'ils firent comme le guascon : qu'ils disent, que ne veulent pas rendre mal par mal, mais qu'ils veulent faire comme l'on leur faict ». Le capitaine Las Ribes, qui commandait la troupe victorieuse, fut nommé gouverneur de Saint-Affrique, il fortifia la ville, qui put ainsi mieux se défendre et, sous son autorité, demeura en possession des protestants [1].

Voici, du reste un fait à l'appui de cette victoire, qui, s'il en était besoin, la confirmerait. Le 18 avril 1575 se tint à Millau une assemblée politique de tous les calvinistes du Rouergue, convoquée par la noblesse protestante; elle voulait, en vue de la menace d'une prochaine guerre, se rendre compte des ressources du parti. Chaque ville protestante envoya des délégués pour la représenter. Or, quels furent les délégués de Saint-Affrique? Ce sont les consuls eux-mêmes que la ville charge de présenter à l'assemblée de Millau son rapport sur l'état de ses moyens et de ses forces. Et à leur retour, à qui rendent-ils compte de l'assemblée de Millau? Au consistoire [2]. Pourrait-on croire et admettre que les catholiques, après avoir dépouillé traîtreusement les protestants de tout pouvoir, auraient consenti à leur laisser la moindre fraction d'autorité, s'ils étaient restés les maîtres? Non, certainement; c'est que par un retour de fortune assez fréquent,

1. Dom Vaissette, *Hist. générale de Languedoc*, t. XI, p. 592. — *Mémoires d'un Calviniste*, p. 318-319. Ribes, François d'Hèbles, sieur de Bertholène, dit capitaine Las Ribes, lieutenant de Taurines, lui-même lieutenant du baron d'Arpajon, gouverneur de Millau.

2. Archives municipales de Saint-Affrique. B. B. 14, 2 juin 157 .

en ces périodes troublées, les protestants avaient pris leur revanche.

Du reste, les guerres religieuses qui désolaient la France nous en fournissent de nombreux exemples. Nous en relevons un, entre beaucoup d'autres, qui est à peu près contemporain de l'assemblée de Millau. Par le traité de paix du 6 mai 1576, la Cour avait fait la paix avec les calvinistes à des conditions très avantageuses pour eux. C'est que Henri III et Catherine de Médicis, sa mère, voulaient rompre l'alliance conclue entre les *mécontents* politiques et les protestants. Ce but atteint, le roi et la reine mère, tenant le traité de paix comme un vulgaire *chiffon de papier*, ajournèrent les concessions consenties par eux et laissèrent les persécutions reprendre, indirectes, sournoises, non moins dures.

S'étonnera-t-on que, dans une telle situation, les protestants aient jugé nécessaire de se mettre en garde, de prendre des mesures de défense, de fourbir leurs armes, de recommencer à guerroyer? Mais pour entreprendre avec quelque chance de succès cette nouvelle campagne, ils se trouvaient dans de mauvaises conditions. Entre eux, l'union des premiers temps qui avait fait leur force n'existait plus. D'un côté, le parti des nobles, beaucoup plus soucieux de ses relations avec la Cour, et de ses intérêts dans l'État, que des intérêts religieux de l'Eglise; de l'autre, le peuple protestant, les membres actifs des Églises, appelés les *consistoriaux*, cherchaient avant tout, à sauvegarder l'exercice de la religion. Aussi les consistoires, celui de La Rochelle en tête, approuvés et appuyés par une lettre de Théodore de Bèze[1], adressèrent aux seigneurs d'énergiques remontrances.

Ceux-ci n'en firent naturellement aucun cas; ils

1. « Je ne puis voir comment, en bonne conscience, nous pouvons consentir à limiter l'Esprit de Dieu à certains lieux, surtout à le forclore des villes, qui ne meurent et ne changent poinct, comme les cœurs et les maisons des princes. Il ne peut entrer dans mon entendement que Dieu puisse ni veuille bénir de tels sourds, de sorte que je conseillerais plutôt de mettre la tête sur le bloc et souffrir toutes choses sans résistance, s'il fallait en venir là, que d'approuver de telles conditions. » Théodore de Bèze. — Cité par M. de Félice : *Histoire des Protestants de France*, p. 233.

entrèrent en conversation avec la reine mère, acceptèrent ses propositions, qui leur étaient favorables, avec les apparentes concessions aux Églises. Le traité de paix fut signé à Bergerac, en septembre 1577. Et les nobles triomphaient. Triomphe vraiment sans base sérieuse. De ce traité qui, leur disait-on, accordait la liberté religieuse, les consistoires et les Églises furent très mécontents, ne se faisant aucune illusion sur la valeur de cette liberté, alors que l'exercice du culte public était limité aux seuls lieux où il était célébré au moment de la signature du traité.

Les registres municipaux de Saint-Affrique en fournissent une preuve très nette. D'un commun accord le Prince de Condé, le duc de Montpensier, le roi de Navarre envoyèrent le sieur Bonbernat pour publier en Rouergue la suspension d'armes. C'est à Saint-Affrique, en dernier lieu, qu'il procéda à la publication de la paix, étant passé auparavant à Figeac, Asprières « et aultres lieux[1] », à Vabres, tout près de Saint-Affrique, où l'annonce de la paix fut assez mal accueillie, ainsi que l'apprend le sieur de Caylus écrivant à J. de Saint-Sulpice : « Du costé de Vabres où est passé Bonbernat, de la part du roi de Navarre, ayant voulu exécuter le commandement qu'il avait audit Vabres, et mis par deux fois les criées faites pour la suspension d'armes aux portes, ils les ont rompues en sa présence, et de nostre part elle se tient beaucoup mieux que du costé de la religion ». A Saint-Affrique même il fut nécessaire de publier la paix une seconde fois, ce qui fut fait le 12 août 1578 : « Le sieur Yollet s'est présenté aux consuls et leur a démontré qu'il avait commission de faire intimation de la paix de la part du roi de France, du roi de Navarre et du comte de Turenne. La publication de la paix a été faite à Saint-Affrique le jour même[2] ». Pour l'exécution dans le Rouergue du traité de paix, qui causa une si grande

1. Lettre du seigneur de Caylus à J. de Saint-Sulpice. — Archives municipales de Saint-Affrique : Cahiers 378-379, 30 septembre-1er octobre 1577.
2. Archives municipales de Saint-Affrique. B. B. 14, fol. 223, 12 août 1578.

déception aux protestants, Catherine de Médicis désigna le sénéchal de la province, de Caylus, et le roi de Navarre choisit le sieur de Broquiès[1]. Peu de jours après, le 12 octobre, « le sieur de Broquiès a envoyé une lettre avec autres lettres de la Royne-mère et du Roi de Navarre ordonnant de republier l'Édit. La publication a été faite le même jour, heure de midi, à la plasse de la présente ville ».

Quelle insistance, — et combien elle est significative, — n'a-t-il donc pas fallu pour faire accepter par les protestants, ou plutôt pour leur imposer un traité de paix conclu par la noblesse et qui ne tenait nul compte de leurs réels besoins, de leurs désirs constants, de leur idéal sans cesse poursuivi, — si préjudiciable, en un mot à tous les vrais intérêts de leur Église! Bien plus, — connaissant par une longue et dure expérience la fourberie de la reine mère, — ils ne pouvaient pas se faire illusion sur la parole, pas même sur la signature de celle-ci Et la noblesse protestante, pouvait-elle davantage s'illusionner sur les engagements pris par cette femme sans droiture, sans conscience?

Si tant est qu'il y put avoir chez eux la plus naïve crédulité, les événements n'auraient pas tardé à les détromper. Moins d'un an après la signature du traité, les dénis de justice, les chicanes, les mauvais procédés, les attaques sous les plus futiles et presque toujours sous les plus faux prétextes, les mesures restrictives, les vraies persécutions avaient recommencé, se multipliant, s'aggravant de jour en jour.

Toujours tourmentés malgré la signature royale, toujours menacés dans leur vie religieuse, les protestants furent entraînés à se mettre sur la défensive armée; ils levèrent des soldats et, en un mutuel appui, se donnèrent aide et assistance. Ainsi, au mois d'octobre 1580, Millau, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn, envoient « trois cents hommes de cheval » au secours de l'Isle-en-Jourdain menacée[2]. — Sans mot d'ordre précis, d'un mouve-

1. Archives municipales de Saint-Affrique. B. B. 14, fol. 227.
2. *Mémoires d'un Calviniste de Millau*, p. 407, note 1.

ment spontané, dans chaque province protestante s'impose la nécessité d'accroître la force de résistance des Églises en resserrant leur groupement ; on se réunit d'abord pour travailler en commun et arriver ensuite à plus solidement s'unir. Le consistoire de Millau, obéissant à cette même inspiration de prudence, convoqua dans cette ville, le 7 mars 1580, toutes les Églises « de la Haulte Marche du Rouergue, avec M. de Panat, général des Réformés de cette province ». Après de longues et sérieuses discussions sur les avantages et les désavantages, ou l'inutilité d'une organisation plus complète, au moment où une partie de l'assemblée allait conclure affirmativement pour l'union générale et renforcée des protestants du Rouergue, les délégués de Saint-Affrique, entraînant, comme d'habitude « ceux des pays Vabrois et de Camarès », déclarèrent qu'ils ne croyaient pas devoir contracter l'alliance proposée avec les autres Églises du Rouergue, parce qu'ils pensaient qu'il était plus utile de s'unir « au Languedoc dont le comte de Turenne était le général[1] ». La proposition de Millau ne paraît pas avoir abouti par suite du refus de Saint-Affrique, dont la cause nous échappe.

Durant ces sombres années de guerres religieuses ou de paix armée qui dépassent le cadre restreint de la « petite histoire », ballottée entre les succès et les revers, parfois secourue par les Églises voisines, comme en 1586 par les soldats du Languedoc, sous les ordres du capitaine France[2], — l'Église de Saint-Affrique vécut une vie très tourmentée. Cette existence précaire et malheureuse dura jusqu'au jour où, par son hypocrite abjuration, Henri IV acheta le droit reconnu à la couronne de France et à la succession incontestée d'Henri III, 25 juillet 1593. — Cinq ans après son avènement, les ayant longtemps bernés par de bonnes paroles, — plus par crainte de leur mécontentement manifeste que par reconnaissance des grands services dévoués de ses anciens coreligionnaires,

1. *Mémoires d'un Calviniste*. p. 447.
2. C. Rabaud. *Histoire du Prot. dans l'Albigeois et le Lauragais*, t. I, p. 168.

il leur octroya enfin, par l'édit de Nantes, avril 1598, le libre exercice de leur religion ; ils sont dès lors reconnus membres légaux du royaume, avec accession légale à toutes les charges publiques et à tous les privilèges de leurs concitoyens. Si en suite de certaines restrictions dictées par des nécessités et des habiletés politiques, ce n'était pas encore la liberté parfaite, c'était dans tous les cas le droit assuré de vivre.

On comprend les cris de joie, de delivrance, de reconnaissance qui de tous les cœurs protestants ce jour-là montèrent vers Dieu !

***

Durant les années qui suivirent l'édit de Nantes, années heureuses, bienfaisantes, trop courtes, l'Église de Saint-Affrique, comme toutes les autres, affermit, développa son activité et sa vie religieuses dans l'union et dans une croissante prospérité. Brusquement, en 1610, le poignard de Ravaillac, un fanatique, aveugle instrument des Jésuites, a-t-on dit, termina cette période de tolérance et de paix. A Henri IV succéda son fils Louis XIII, enfant de huit ans, ayant pour régente sa mère, Marie de Médicis, ignorante, superstitieuse, vindicative, fourbe.

Malgré les déclarations rassurantes du gouvernement, les protestants n'y firent pas confiance ; redoutant les pires éventualités, ils prirent rapidement des mesures de prudence préventives. Du reste, la brutale persécution des Églises du Béarn, de 1617 à 1620, justifia toutes leurs inquiétudes, toutes leurs craintes. Ils crurent fortifier l'union de leurs huit cent six Églises, dans l'assemblée de La Rochelle, en les groupant en une fédération, organisée politiquement et militairement ; ils créèrent ainsi, à vrai dire, une véritable république protestante, un État dans l'État. Ce fut leur erreur et leur perte. La Cour en prit ombrage, commença bientôt à les tourmenter, à les menacer dans leur liberté, dans leurs intérêts essentiels, dans leur existence, à ruiner leur puissance dangereuse

pour le pouvoir. Et par là les Réformés se trouvèrent fatalement acculés à la défensive armée.

En effet le gouvernement ne tarda pas à vouloir affaiblir, détruire cette organisation qu'il avait provoquée et regardait comme une menace pour l'unité du Royaume qu'un grand ministre poursuivait. Il prit l'initiative des hostilités et commença la campagne contre ceux qu'il traitait de sujets rebelles.

C'est alors, en mai 1626, au plus fort de la guerre religieuse qui allait finir par le triomphe du cardinal de Richelieu et l'écrasement des protestants, après la prise de La Rochelle et la reddition de Montauban, en 1629, — que le Prince de Condé avec le duc d'Épernon, au nom du roi de France, attaquèrent Saint-Affrique. Par trahison, Lacaune et Réalmont venaient de leur être livrés. De là ils visent Viane, puis Saint-Affrique, points de jonction des Cévennes et des monts du Rouergue, Viane sur un versant, Saint-Affrique sur l'autre. Condé attaque Viane. D'Assas se jette avec quelques soldats dans la place, il « fit voir à M. le Prince que les pistoles ne portent point de coup sur une âme qui craint Dieu et n'est éclairée que par l'honneur[1] », il le force à la retraite. Furieux et honteux d'avoir échoué contre un village, Condé jure de prendre sa revanche sur Saint-Affrique, « clef du pays de Vabres », contre laquelle il dirige son armée réorganisée.

En ce moment, Rohan, généralissime des Réformés, homme de guerre aussi remarquable que négociateur habile[2], était retenu dans le Vivarais où il luttait victorieusement contre les troupes royales. Il envoie son meilleur lieutenant, le baron d'Aubrais, qui se hâte, au

1. *Bulletin*, t. XXV, p. 49.

2. Rohan est ainsi dépeint dans les *Mémoires de Madiane* de Castres, qui vivait dans son intimité : « Sa table était frugale; il ne s'adonnait ni aux jeux ni aux désordres, ni aux autres vices que l'on voit fourmiller chez les grands. Il était affable, familier, accessible. Il montait à cheval, lisait Plutarque et César; il était assidu aux exercices de piété, exempt de jurements et de blasphèmes, discret et civil en ses manières, d'une taille moyenne, fort droit, bien proportionné, plus brun que blanc. Ses yeux étaient vifs et perçants, son nez aquilin, sa tête chauve, ses membres agiles et adroits, jusqu'à la danse, quoique négligée par ceux de la religion. » — Cité par C. Rabaud : *Histoire du Protestantisme, dans le Languedoc et le Lauragais*, t. I, p. 224.

secours de Saint-Affrique, où ses soldats arrivent — mai 1628 — quelques jours avant le début du siège. De celui-ci nous avons un récit du temps même, très détaillé, très vivant, fait par un témoin, incontestablement oculaire, des événements et des péripéties du siège[1].

Laissons-le nous les raconter; son récit sera certes plus intéressant. Ce mémorialiste anonyme n'est pas, du reste, un illettré, si, toutefois, il n'a pas été corrigé ou amélioré par son copiste. Il connaît et, dès les premières lignes, il applique les règles de la littérature. Comme, par exemple, le tableau brossé avec soin et vérité du riant et paisible vallon, à l'une des extrémités duquel se groupent les maisons de la petite ville, fera par un violent contraste ressortir le trouble, le tumulte, la désolation qu'y ont apportés le siège et les horreurs des combats !

« Saint-Affrique, écrit-il, la meilleure, la plus belle, la plus grande du pays Vabrois, est assise dans l'un des plus délicieux vallons qui soient dans le Rouergue, lequel se serrant jusqu'à n'avoir qu'un petit quart ou un demi-quart de lieue de large va s'allongeant par divers départements jusqu'à deux lieues du pays. Les montagnes qui enserrent ce terrain sont toutes embellies de forêts, champs et vignes très abondantes. La petite rivière de Sorgues, arrosant le pays et flottant contre les murailles de la ville, par son mouvement plein de rapidité rend toute la contrée merveilleusement plaisante à voir, comme par l'émail des prairies qu'elle arrose et des arbres fruitiers et autres qu'elle humecte fournissent aux plus chauds jours d'été une ombre agréable plus d'une lieue et demie de chemin. »

Autour de la petite ville les défenses naturelles ne font pas défaut : protégée d'un côté par la rivière, elle l'est de l'autre par « une vieille muraille assez haute avec quelques tours et porteaux ». Seuls ses trois faubourgs, dont l'un s'étend sur la rive gauche, peuvent offrir prise à

1. *Relation du siège de Saint-Affrique, fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Epernon.* — Mémoires copiés et, pense-t-on, retouchés par M. Grand-Pilandre, dont le nom leur a été donné : *Manuscrit Grand-Pilandre.* Bibliothèque de Nîmes : n° 13846.

l'ennemi. « Ses commodités sont que vingt mille hommes ne peuvent pas bien l'assiéger, que les quartiers de l'ennemi ne peuvent pas bien se secourir l'un l'autre, que les advenues sont malaisées pour le canon, que l'infanterie peut gourmander la cavalerie, que, sans les vivres du dehors une armée ne saurait camper durant trois jours, car toutes les villes circonvoisines sont dans l'union : Millau à quatre lieues, Cornus à quatre, Saint-Félix à deux, le Pont-de-Camarès à trois, Viane à six et l'entrée des Cévennes à huit, partant qu'elle est bien aisée à secourir. »

Avec de telles facilités pour la défense, avec une population résolue à tous les sacrifices pour assurer la liberté de conscience, avec un gouverneur de la place, le sieur La Vacaresse, qui dans ses récents succès à Saint-Félix contre ces mêmes ennemis trouva « de puissants aiguillons à faire de bien en mieux », la ville pourra victorieusement braver les efforts de l'armée royale.

Mais avant tout, la cheville ouvrière, l'âme de la résistance, ce fut le ministre Bastide, digne imitateur du pasteur Chamier, tué sur les remparts, pendant le siège de Montauban. Énergique, intrépide, il se prodigue, « tenant d'une main la truelle pour bastir la maison du Seigneur, prenant l'épée de l'autre pour conserver son ouvrage ».

Par sa vivifiante impulsion et son entraînante activité, sous sa direction s'élèvent, comme par enchantement, les bastions de l'Aigle, du Lion, du Dragon, du Lavoir, de l'Évangile qu'arrosera bientôt le sang de leurs défenseurs; puis la demi-lune du roi Louis, non loin de celle de M. de Rohan; le nom du roi est gravé sur les murs improvisés du faubourg du Pont, prouvant « qu'au milieu des plus sensibles douleurs, nous baisons la main qui nous frappe et prions sans cesse pour celuy qui en sa dignité royale, porte avec éminence par dessus tous les rois du monde la vive image de Dieu ». La défense ainsi complétée, l'ennemi peut venir, on est prêt à le bien recevoir.

Au matin du 29 mai, ses avant-gardes paraissent; après elles, le Prince de Condé et le duc d'Épernon arrivent à la tête d'une armée de six mille fantassins environ et huit cents cavaliers; tout de suite ils occupent les hauteurs et préparent l'investissement de la place. Des intentions manifestes de l'ennemi Saint-Affrique ne se trouble ni ne s'effraye, et reste fermement résolu à lui prouver que « cette ville n'est pas le déjeûné de trois régiments[1] ».

De Viane, où il s'était arrêté, d'Aubrais envoie au secours de Saint-Affrique les cornettes de cavalerie de Saint-Estèphe, son frère, avec celle du baron d'Alais, et 250 hommes du régiment de Brimart, en tout 1 300 combattants environ, et quelques étrangers. Avec l'aide de ces auxiliaires, et sans permettre à l'ennemi de parachever son organisation et l'installation de ses troupes, les assiégés prirent les premiers l'offensive par une vigoureuse sortie, couronnée de succès : « Ici, écrit le narrateur, les impies verront la vérité des promesses de Dieu contenues au Lévitique, chapitre VINGT-SIX, vers. 8, en ces termes : Cinq d'entre eux en poursuivront cent et cent en poursuivront dix mille et vos ennemis tomberont par l'épée devant vous. Vingt hommes détachés par La Vacaresse en mettent en fuite deux cents et jettent le trouble dans le gros de l'armée. Nos gens reviennent pleins de gloire, portant au bout de leurs piques les habits sanglants des ennemis morts, et tous s'étant rendus dans la place d'armes qui est au fond du bastion du Dragon, Bastide, pasteur, après avoir fait chanter le Psaume 3, rend solennellement grâce à Dieu de ce bénéfice. »

Condé veut prendre sa revanche; peu de jours après, il attaqua violemment les bastions du Dragon et de l'Évangile. Au-dessous de la plate-forme de ce dernier se trouve « un très large et creux précipice au fond duquel coule un petit ruisseau qui fait aller plusieurs moulins ». Ce fut le théâtre d'une furieuse mêlée. « L'ennemi, au nombre de trois ou quatre cents hommes, aborde ce

1. Propos tenu, dit-on, par le prince de Condé.

précipice et gagne le haut des vignes qui commande tout le terrain de l'Évangile. Brimart, duquel une partie du régiment gardait ce poste, envoie son lieutenant Taillade avec trente soldats de sa compagnie pour débusquer l'assaillant... Celui-ci (Taillade), qui parmi ses gens a reçu quelques enfants de la ville, n'est pas plutôt dehors qu'il se jette comme un lion sur l'ennemi. Tout le monde suit, on tire, on frappe, on blesse, on tue; on ne voit que sang ennemi dans toutes ces vignes. Dans un tour de main en voici étendus et dépouillés à la barbe des leurs, le corps desquels on n'a pu ensevelir durant le siège. L'ennemi s'effraye de ce carnage, se met en désordre et recule derrière une muraille du pigeonnier. La Taillade le suit sans relâche, le pousse plus de trois cents pas au delà le long de l'eau, où il fait une tuerie plus grande que dans les vignes... et après avoir étendu environ quarante ennemis se trouve n'avoir perdu qu'un soldat de tué et un de blessé. »

Pour accroître la puissance des nouvelles attaques qu'il prépare, Condé avise un nouveau moyen sur l'efficacité duquel il paraît avoir beaucoup compté. Au-dessus du bastion de l'Évangile et le dominant, sur le haut de la pente du coteau, il fait hâtivement bâtir un fort que, sans tarder, les assiégés baptisent le *fort du Mensonge*. De là il espère pouvoir, avec ses canons, ruiner le mur d'enceinte, bombarder utilement la ville et la forcer à se rendre.

Le fort terminé, les canons, mis en place, ayant déjà commencé à tirer, Condé, spéculant sur l'effroi supposé des assiégés, leur envoye un ultimatum : « Le troisième de juin à dix heures du matin un tambour vint sommer les habitants de la part de M. le Prince. On fait des réponses si hardies que les assiégeants connurent bien que le morceau était si chaud qu'il faudrait souffler au bout des doigts et que quinze volées de canon ne mettraient pas M. le Prince dedans n'en déplaise au juge de Saint-Affrique[1]. Mais Dieu souffle sur les desseins de ceux

1. Allusion à un nommé de Galtier, juge de Saint-Affrique qui avait promis au prince de Condé, l'appui des catholiques de la ville et une facile vic-

qui ne demandent que l'effusion du sang de son peuple. »

Cette attaque, avec quatre gros canons et deux des plus belles « coulevrines », échoue comme les précédentes. Suivant son habitude le pasteur Bastide s'est multiplié; il a fait des prodiges d'activité et de valeur; par ses paroles, par sa vaillante foi, par son exemple, il soutient, il exalte le courage des combattants et des habitants; ne faisant nulle attention au danger, ne prenant pas garde aux boulets qui pleuvaient autour de lui, « il ne reçoit autre mal que de se sentir couvert de terre ». Ce n'était peut-être encore qu'un violent *sondage*.

Deux jours après, le 5 juin, fut lancé le grand assaut que Condé estimait devoir être décisif et qui fut, en tout cas, d'une extrême violence. « Jour digne de mémoire, s'il en fut jamais. Voici l'armée ennemie laquelle faisant trois gros se tient en posture de nous faire beau jeu. Un chacun d'eux s'apprête pour aller souper dans la ville Louis[1]. Mais pourtant il y en a plusieurs qui ne dépendront plus guère à leurs hostes. On tient la prise inévitable. Le bandoul[2] se fait dans le camp, qu'à peine de la corde personne ne parle de sauver la vie ni à un ami, ni à un parent qui soit dedans. Les filles par une chasteté romaine sont données à la discrétion de la brutalité des soldats. Tout y doit passer, oui, jusques aux chats... La conclusion est qu'il faut que la terre soit abondamment arrosée de sang innocent. L'homme propose, mais Dieu dispose.

« Dans la ville tout est en bon ordre, la poudre, les balles, la mèche, les feux d'artifice : les médicamens, le vin, les confitures sont portés aux quartiers suffisamment, et des personnes établies qui doivent porter le tout sans mesure[3]. Les femmes, auxquelles revient une bonne part du succès, font merveille à charrier des pierres, chaux, cendres, fascines. »

toire. A cette époque, à peine le quart de la population était catholique; elle faisait naturellement des vœux pour le succès des assiégeants.

1. Nom donné à Saint-Affrique par les troupes royales.

2. Le *bandoul* est l'ordre du jour du chef à ses troupes.

3. C'était la tâche réservée aux consuls et aux principaux bourgeois, les *notables*.

Un dernier trait caractérise cette activité générale et complète ce tableau si vivant dans son raccourci ; « Un chacun des assiégés ayant dîné à son poste, on fait une prière par tous les quartiers avec une ardeur incroyable, après laquelle il tarde à nostre soldat de se jeter pêle-mêle parmi les ennemis. »

Le canon, tirant sur les remparts du côté du fort de la Vérité, donne le signal ; aussitôt l'attaque avec vigueur se déclenche sur les faubourgs. « L'ennemi se jette tête baissée dans le fossé, dresse ses échelles, et avec une impétuosité incroyable monte sur la brèche... Il est déjà mêlé avec les nostres sur le parapet et crie : Dedans! Mais à bon chat, bon rat... Les hurlemens des assaillans, les mousquetades, les canonades, les coups de part et d'autres remplissent l'air de sons effroyables, le ciel d'obscurité et d'horreur et couvrent la terre de corps morts et de sang. Jamais attaque ne fut plus hardiment ni plus furieusement avancée, jamais attaque ne fut plus courageusement, ni plus vigoureusement repoussée. »

L'ennemi se replie en désordre, tandis que sur la brèche du *Dragon* et du *Lion*, poussé par les assiégés qui ont héroïquement combattu, retentit le cri de victoire. Toutefois ce n'est pas la fin, mais seulement le premier acte d'une action qui va reprendre.

Mais avant de passer à la relation d'un nouvel assaut, notre mémorialiste veut, rendant l honneur à qui l honneur est dû, relever, parmi bien d'autres, quelques-uns des traits de courage et d'héroïsme qui ont illustré la défense. Ainsi, Saint-Estève, gêné par sa cuirasse, l'ôte en pleine mêlée et combat en pourpoint de satin blanc, s'offrant aux siens comme « un fanion de rassemblement », devenant un point de mire, une cible aux coups des assaillants. Ailleurs deux héros, Coussine et Nieuport, « capitaines au régiment des Cendres après avoir rendu des actions de César », tombent sous les boulets et meurent au champ d'honneur. Un autre, Toussenil, au moment où il levait la main pour lancer une grenade, « sent qu'un coup de canon l'a privé de son bras droit,

lequel ayant pris avec la main gauche, il se retire au petit pas, et tient ce discours à quelques-uns qui se tenaient à l'écart : « Eh ! quoi ! mes amis, où est l'honneur? « Allez et achevez de vaincre ». Un coup de canon emporte la cuisse à un soldat et jette l'os qui entre bien avant dans l'épaule d'une femme de basse condition. Elle prie le capitaine Carlencas, qui était auprès d'elle, de lui arracher ce tronçon. Carlencas, par importunité, satisfait à la prière de cette femme, laquelle toute sanglante, sans se soucier de se faire panser, s'opiniâtre au combat et en cette posture, abat par deux fois de ses mains un de ses ennemis sur la brèche ». Cette héroïne se nommait Claire Caldier.

Cependant, malgré les trois sanglants échecs subis depuis les premiers jours du siège, malgré de graves pertes, le Prince de Condé ne veut pas s'avouer vaincu, ne perd pas l'espoir de réduire la ville et persiste dans ses attaques. « Non, non, un cœur généreux et animé de la présence des Grands du Royaume ne se lasse pas si tôt. L'ennemi, rafraîchi encore par de nouvelles troupes et voulant effacer la honte des dernières défaites, veut jouer son reste. Il oublie tout le travail passé, se montre plus hardi et plus vigoureux que jamais, vient par la planche qui est dans le fossé, fait marchepied et échelle de ses morts et enchérissant en fureur, force et courage, remonte sur la brèche et donne aux soutenans plus de peine qu'auparavant. Le meurtre, le carnage, les blessures multiplient en telle sorte qu'il semble que l'enfer déchaîné, ayant la mort pour compagne, ait établi son trône sur les parapets, dans les fossés et sur les champs voisins. La tempête des canons et le bruit des mousquetades font qu'on ne peut que confusément entendre le gémissement des mourants. L'assiégé qui, animé des deux premiers avantages, avait le cœur tellement enflé de courage qu'il était capable de mettre le pied sur la gorge à tout ce qui se fût présenté, chasse, poursuit et tue si vigoureusement ces opiniâtres en ces deux brèches, qu'après les avoir poussés en bas le chemin des rondes et chassés de tout l'environ

des fossés à force de coups, ils n'eurent plus envie d'expérimenter si les ailes des Parpaillots sont fortes et leurs armes, arrosées de la bénédiction de Dieu, redoutables aux ennemis de la Croix de son Fils. »

Condé ne se décourage pas, ne perdant pas l'espoir d'une éclatante revanche. Il s'obstine à la poursuite d'une victoire qui sans cesse lui échappe; sans tenir compte de la lassitude et de la démoralisation de ses troupes, il ordonne un troisième assaut. Mais celui-ci est plus mollement mené que les deux premiers : fatigue physique, fatigue morale ont émoussé le mordant des assaillants, affaibli leur résistance aux contre-attaques, amené des pertes plus lourdes. Rudement repoussés par les défenseurs, ils se débandent assez vite. « La fatigue, les morts, les blessés, les approches de la nuit, mais principalement le défaut de puissance font faire la retraite à l'ennemi qui laisse à l'assiégé une moisson de mousquets, de piques, de cuirasses, de pots, d'habillements et d'échelles, ce qui fut transporté dans la ville. Les uns crient : Sauve, mille pistoles, les autres crient : Sauve, dix mille écus, d'autres : Sauve, un capitaine; mais cependant on les met tout nuds et nos gens qui ont des mains n'ont pas d'oreilles pour de telles personnes. Il n'y a rançon qui puisse sauver la vie à ceux qui par serment doivent être sans compassion à nostre endroit et qui, blasphémant le jour auparavant dans les tranchées, lorsque nous invoquions le nom de Dieu aux brèches, croient que nostre Éternel n'était pas capable de nous sauver de leurs mains. »

Dans ce triple assaut du 5 juin, l'ennemi perdit quatre cents morts et de nombreux blessés « dont plus de trois cents grièvement ». Parmi les morts on signale en particulier « La Magdelaine, qui en cette occasion conduisit le régiment de Normandie, et La Passe qui menoit le régiment de Picardie, c'étoient deux braves et vaillants capitaines qui firent en cette occasion tout ce qu'on peut désirer de gens de leur sorte. Aussi M. le Prince se reposait grandement sur eux ».

Cette nouvelle et sanglante déconvenue put enfin convaincre Condé de l'inutilité de ses efforts. « M. le Prince sent enfin le repentir qui le violente d'avoir hasardé ce qu'il avait de plus cher devant Saint-Affrique et provoqué la main de Dieu à lui faire sentir les avant-coureurs de sa colère par des voies qui obligeront les enfants de nos enfants à célébrer les témoignages de la bonté et puissance de l'Éternel des armées, de la délivrance de ceux qui l'invoquent. On assure que M. d'Épernon, dont l'âme toute grande, toute généreuse, toute remplie de probité, avec un jugement très solide, voit dans les affaires les plus obscures au delà même de celles de sa condition, conseilla à M. le Prince de songer à la retraite. »

Suivant son avis, Condé, en effet, le lendemain de l'assaut, le 6 juin, leva le siège et se retira avec son armée décimée. Amère fut la déception des évêques de Rodez et de Vabres, qui allèrent cacher leur colère et leur honte dans le château de Saint-Izaire[1].

Par contre, chez les protestants, vainqueurs et délivrés, grande joie : « En chaque quartier retentit le chant des psaumes, prières et actions de grâces. » Un riche tribut d'éloges est payé à tous les héros qui ont contribué à la belle défense et à la victoire, avec une mention particulière pour le courage des jeunes filles : « Mais quoi ! La gloire ne doit pas être dérobée au mâle et noble courage des filles qui au milieu des mousquetades et canonnades font honte à plusieurs bien peignés qui avec leurs chapeaux à la mutine avoient tellement donné place en leur âme à la peur qu'ils ne demandoient que des occasions pour faire l'école mêmement pendant l'assaut. Ces filles donc ont tellement signalé leur courage qu'elles ont fait voir combien sont grands les efforts de la vertu dans le cœur de ce sexe et de cet âge Ces trois ont particulièrement ravi d'admiration les soldats et les chefs, la demoiselle Fabry, fille au sieur Fabry, bourgeois, celle de Jacques de Navarre, et de Jacques de Valéri. Elles

1. Village à 20 kilomètres de Saint-Affrique.

ont toujours été infatigables au travail des fortifications et des amazones au combat. »

Malgré les misères, malgré les maux et les douleurs du siège et de la guerre, comme malgré les persécutions, malgré tout, persiste dans le cœur des anciens protestants le loyalisme envers le roi, forme, à cette époque, du patriotisme ; ils continuent, au milieu des plus dures épreuves, à rendre responsables de leurs peines « les ennemis de Dieu et de l'État profanant l'honneur et l'innocence des paroles royales, cependant qu'ils empeschent par tous artifices qu'aucun vent ne puisse apporter aux oreilles de Sa Majesté le récit du véritable sujet de nos misères ».

Cette victoire, pure affaire locale illustrant assurément la cité de Saint-Affrique, ne pouvait, certes, de toute évidence exercer aucune influence sur la tenue générale des affaires protestantes, qui se trouvaient dans un état désespéré. Après la prise de La Rochelle en 1628, et la reddition de Montauban en 1629, — les deux citadelles de la Réforme en France, — le protestantisme, en tant que parti politique du moins, cessait d'exister. Rohan avait multiplié en vain ses appels, ses efforts, ses tentatives de luttes, chez ses coreligionnaires : il n'avait rencontré qu'indifférence, mauvaise volonté et même trahison.

Découragé, navré, renonçant forcément à tout espoir de relèvement[1], Rohan négocie la paix avec la Cour. Le roi, trop heureux de mettre ainsi fin à une guerre intestine dont on pouvait redouter des répercussions lointaines, consent à traiter, et, en juillet 1629, il accorde et signe l'édit de Grâce, moins rude qu'on ne pouvait le craindre,

1. « Aux deux premières guerres, écrit Rohan, les divisions ont paru en quelques endroits ; à la dernière, elles ont éclaté partout, n'y ayant aucun lieu où la corruption ne se soit glissée et où l'avarice n'ait paru par-dessus la piété, jusqu'à ce point que, sans attendre les recherches de nos ennemis, on allait se prostituer pour vendre sa religion et trahir son poste. Nos pères eussent écrasé leurs enfants dès le berceau, s'ils les eussent vus être les instruments de la ruine de leurs Églises, qu'ils avaient plantées à la lumière des bûchers et accrues malgré les supplices. » — Cité par de Félice : *Hist. du Prot.*, p. 316.

les temples, les cimetières, le libre exercice du culte partout où il se célébrait auparavant étaient accordés ou rendus aux Protestants.

ÉDOUARD RABAUD.

(*A suivre.*)

HISTOIRE EXTERNE DE LA COMMUNAUTÉ DES RELIGIONNAIRES DE BORDEAUX DE 1758 A 1789[1]

Aujourd'hui que tant de gens vivent et meurent, de propos délibéré, hors de toute Église, c'est faire violence aux faits que de considérer ces dissidents comme catholiques ou protestants parce que nés de parents tels.

Il n'en était pas encore tout à fait ainsi à la fin du XVIIIe siècle, du moins dans le milieu que nous envisageons. Tantôt par amour ou respect d'un passé glorieux, tantôt par haine d'un cléricalisme persécuteur, quiconque était né dans le giron réformé lui restait attaché par des iens plus ou moins lâches, à moins qu'il n'eût été ramené lde gré ou de force dans le giron catholique. C'est donc en toute vérité historique que, voulant étudier maintenant l'existence du protestantisme bordelais sous ses aspects non religieux, nous intitulons notre chapitre : histoire externe des religionnaires de Bordeaux.

De 1753 à 1757, au temps où l'Église ne vit que grâce au secret de ses assemblées, il n'y a pas pour elle d'histoire externe. Sans relations avec le dehors si ce n'est par des voies occultes, sans attaches avec la population

1. La présente étude formera le chapitre VIII d'une *Histoire des Religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802* qui sera mise prochainement en souscription. Nous nous dispenserons donc ici de renvoyer aux sources et nous abrégeons même quelques parties.

ambiante dont elle se défie, sans rapports avec les pouvoirs publics qui lui sont hostiles, cette Église serait inexistante pour la postérité si quelques documents échappés aux injures du temps ne nous révélaient et son organisation et son activité.

Nous savons seulement qu'en octobre 1755, les consistoires de Bordeaux et de la Rochelle s'entremirent secrètement pour obtenir un accord entre les consistoires du Nord et ceux du Midi afin que, conformément à l'avis du prince de Conti, on prît des mesures en vue de la prochaine convocation d'un synode général, « dont le but serait d'établir une bonne correspondance, un parfait concert entre toutes les Églises protestantes du royaume ».

Avec l'année 1757 et les persécutions qui en marquent la fin, l'histoire externe reprend tous ses droits pendant deux ans. Nous l'avons suffisamment prouvé au chapitre III pour n'avoir point à y revenir.

Que la commotion fût considérée comme passée dès le commencement de 1760, sans que pourtant l'avenir fût garanti contre tout retour offensif de l'ennemi, c'est ce que démontre une lettre du pasteur Gibert, de Bordeaux, à un pasteur du Poitou, Pougnard dit Dézérit, en date du 27 avril 1760 :

Les affaires de notre *commerce* vont toujours leur train. On peut même dire que, malgré la dureté du temps, elles vont de mieux en mieux. Toutefois je crains beaucoup que cette tranquillité ne soit pas durable. Ce qui me le fait dire, c'est notre conduite; et lorsque je réfléchis là-dessus, il me semble voir, prêts à fondre sur nous, tous les maux que nos pères ont éprouvés. D'un autre côté, à raisonner selon les apparences et selon les principes du gouvernement, nous avons tout lieu de nous flatter [de l'espoir] d'une tolérance. Nous vivons dans un siècle éclairé, où on est bien éloigné du bigotisme. La plupart des grands ont laissé tous les dogmes de côté pour mieux faire la guerre aux bonnes mœurs. Il semble donc qu'il n'est nécessaire que de se prémunir contre le mauvais exemple et la raillerie. Vous êtes, mon cher ami, dans un quartier où on ne connaît pas ces attaques. Du moins n'y est-on pas exposé comme ici. C'est un avantage, mais il n'est pas toujours possible de s'en mettre à

l'abri. Ce n'est pas non plus ce qu'il faut toujours chercher. Il faut quelquefois se présenter à l'ennemi pour soutenir la vérité qu'il attaque.

Cependant la sécurité ne revint pas aussi vite que les intéressés pouvaient le souhaiter. Écrivant à son collègue Paul Rabaut, le nouveau pasteur de Bordeaux, Henri Cavalier dit expressément en septembre 1764 :

Nous ne sommes pas non plus inquiétés dans cette ville, grâce à Dieu, mais nous sommes toujours obligés d'y observer beaucoup de ménagements. On n'a encore osé y convoquer que de petites assemblées de 30, 40, 50 et quelques-unes tout au plus de 80 personnes.

Il faut arriver au règne de Louis XVI pour constater qu'à l'égard des religionnaires, une tolérance de fait est véritablement entrée dans les mœurs.

Par la force des choses, l'Église de Bordeaux relativement nombreuse et riche était rapidement redevenue une Église « en vue », presque autant que celles de Montauban, Montpellier, Nîmes, Marseille, avec lesquelles elle correspondit plus d'une fois directement. Toutefois son influence immédiate s'étendait beaucoup moins loin et ne s'exerçait guère au delà des limites de l'Agenais, du Périgord, de l'Angoumois et de la Saintonge. Ses relations avec la Rochelle ne sont pas moins certaines. En 1763 et de nouveau en 1789, elle fut appelée à mettre la paix dans l'Église de Tonneins travaillée par des querelles intestines, et elle y réussit grâce à la prudence et à la sagesse d'Étienne Gibert d'abord, puis d'Olivier-Desmont. C'est exceptionnellement toutefois qu'en 1774, elle s'intéresse au sort des Églises du Béarn persécutées, et qu'en mars et novembre 1788, le consistoire soutient par forme de conseils et de subsides les premiers pas que reprend l'Église de Toulouse, moins favorisée à tous égards.

On peut croire que celle de Bordeaux possédait des hommes de sens et de tête, quand on voit qu'en mai 1761, au lendemain de la persécution, le consistoire constitue

un comité de six membres pour veiller au bien des protestants de la province; — en mars 1764, un autre comité de six membres « pour ménager les affaires politiques du corps de protestants »; — en juillet 1768, derechef en août 1774, encore un comité, de quatre membres seulement, pour trancher promptement toutes les questions, non susceptibles de retard, qui intéressaient toutes les Églises de la « province ». Déjà en août 1764, un synode provincial avait chargé notre consistoire de la correspondance, établie par le dernier synode national (celui du Bas-Languedoc, de 1763) entre toutes les provinces ecclésiastiques de France, et nous savons quel appui ce consistoire donna toujours, soit moralement, soit matériellement, à Court de Gébelin, agent général des Églises protestantes du royaume à Paris. Ou nous nous trompons fort, ou bien ces innovations répétées témoignent de la grande place qu'avait reprise l'Église de Bordeaux dans le protestantisme restauré, rappelant celle qu'elle avait possédée au temps de la Fronde ou pendant le second tiers du XVIe siècle.



Outre les noms bien connus de Jacques Saurin, d'Ostervald, d'Antoine Court, de Court de Gébelin, de Paul Rabaut, du chapelain Armand, qui ont passé ou passeront sous nos yeux sans appartenir à l'Église, — outre ceux de Jarousseau et Pierre Duga, les actifs pasteurs de la Saintonge, — ou encore de Rabaut-Pomier, Rabaut Saint-Étienne et Jean Bon Saint-André, dont les talents brillaient d'un si vif éclat à la veille de la Révolution, d'autres moins notables méritent pourtant d'être rappelés ici parce que, à l'inverse des précédents, ils faisaient partie, soit en fait, soit nominalement, de la petite communauté réformée.

A la vérité, Jean Sarrau de Boynet (fils du dernier pasteur de l'Église réformée de Bordeaux avant la Révocation), l'un des fondateurs de notre Académie des

sciences, où il tint une fort belle place par ses écrits, ne nous appartient plus puisqu'il fut élevé et enterré catholiquement. Mais nous pouvons revendiquer MM. de Bacalan (originaire de l'Agenais), de Vernejoul (venu du Bas-Limousin), Latour de Lagravère et Pierre-Henri-Sylvestre de Ferron, avocat en la Cour. Nous ne pouvons oublier MM. Tauzia de Litterie (originaire du Périgord), Jausselin de Tasta, Labat de Vivens et Labat de Sérène, tous descendants de vieilles familles nobles, immigrées dans notre ville depuis plus ou moins longtemps, quand elles ne se perpétuaient pas plus ou moins tranquillement au loin dans les emplois de l'armée et de la marine.

A ces noms, il faut ajouter, par même raison, ceux de Messire Jean comte de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puch, de la Louvrière et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie; puis ceux de dame Jeanne de Lartigue, veuve de l'illustre Montesquieu, et de sa contemporaine dame Marie Chapuzet, veuve de Jean-Nicolas de Lisleferme (1787) dont nous parlerons tout à l'heure. On peut y joindre Jean Valeton de Boissière, écuyer (1785), et Joseph Valeton de Boissière, son fils (1783), Pierre-Hector Petit de Laburthe, écuyer (1780) et Pierre de Salleneuve, avocat, marié à demoiselle Véronique de Lisleferme. On ne saurait oublier M. de Journiac (1783), Messire Pierre-Jacques de Baqueman, écuyer (1788), Jean de Grenier de Carlat (1793) et le chevalier de Solvignac (1785), qui moururent presque tous fort âgés et voulurent être inhumés avec leurs coreligionnaires dans le modeste cimetière de la rue Laville, aux dates que nous indiquons.

Pierre-Romain-Nicolas Jarlac de Lisleferme, seigneur du Bosc, faisait, lui aussi, partie de cette fraction de la noblesse protestante qui avait résisté à toutes les menaces comme à toutes les séductions. Poète et jurisconsulte, l'un des fondateurs de la Société « Le Musée » de Bordeaux, il fut plus tard « fort mêlé aux querelles qu'excita à Bordeaux la Constitution civile du clergé, dont il était chaud partisan », jusque là de publier un écrit sur la

Nécessité du serment ordonné par l'article XXI du titre X des décrets. A la distance où nous sommes des événements de ce temps, cette adhésion, donnée à une organisation où le pouvoir civil empiétait si outrageusement sur le pouvoir ecclésiastique, apparaît plutôt comme une erreur de jugement.

Venus de Tonneins, les Desclaux étaient de bonne famille bourgeoise et devaient leur demi-noblesse à la charge de conseiller-secrétaire du roi, acquise par l'un de leurs ancêtres, Pierre Desclaux, † en 1742. Il semble que l'une des principales ambitions de ses deux fils ait été de multiplier leurs alliances avec les familles les plus considérées; Pierre-Paul Desclaux de Latanné, qui se maria deux fois (1766 et 1773), fit épouser l'une de ses filles à J.-J. de Bethmann, consul du Saint-Empire à Bordeaux (1784); — Pierre Desclaux de Lacoste, qui était devenu le gendre de Laffon de Ladébat (1766), maria deux de ses filles à deux riches négociants de la colonie allemande : Poehls et Bentzien (1786 et 1788). Il est infiniment plus intéressant pour nous de savoir que ce Pierre Desclaux de Lacoste fut l'un des principaux armateurs bordelais de ce temps et qu'il mit sa flottille deux fois au service de l'État durant la guerre de Sept ans, pour soutenir l'effort français au Canada.

Le plus distingué de ces survivants de la grande tribulation protestante, ce fut André-Daniel Laffon de Ladébat, écuyer, fils d'un grand armateur que nous mentionnerons plus loin. Né à Bordeaux le 30 novembre 1746, André-Daniel acheva ses études à l'université de Francker en Hollande, passa ensuite quelque temps en Angleterre, puis revint dans sa ville natale pour se mêler à la vie de son Église et collaborer aux entreprises de son père. Doué de goûts artistiques et d'une instruction bien au-dessus de la moyenne, il fut l'un des fondateurs de l'Académie de peinture de Bordeaux, devint membre de notre Académie des sciences et plus tard directeur de la Société royale d'agriculture de Paris. Vivant par goût un peu à l'écart, il finit par se retirer sur une terre qu'il possédait

aux environs de Bordeaux pour s'adonner pratiquement autant que théoriquement à l'étude d'une science qui se constituait alors par les physiocrates et les économistes. Dès 1773, il publiait un *Mémoire sur la liberté du commerce de l'Inde*; en 1778 un *Discours sur l'amour de l'utilité publique* (à Berne); en 1783 deux *Discours* prononcés à l'ouverture de l'assemblée publique de l'Académie de peinture; en 1788 un autre *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies. — Son Rapport sur les recettes et les dépenses de 1792* ne rentre plus dans le cadre chronologique de notre étude, et est loin de clore la série des écrits de ce laborieux économiste. Il avait été chargé en 1784 de mettre en sûreté la correspondance de Court de Gébelin, mais il semble que ce soin lui ait été finalement épargné.

Marié en 1775 à Mlle de Bacalan, descendante d'une famille de robe bien connue à Bordeaux au XVIIe siècle, André-Daniel Laffon de Ladébat se mêla activement au mouvement politique qui remplit les deux dernières années de l'ancien régime. La noblesse locale et le parlement ayant proposé, à l'encontre des Assemblées provinciales que voulait le ministère, de rétablir les États provinciaux de Guienne dans un dessein « qui n'avait de libéral que la façade », il fit rejeter leur proposition et demanda que le nombre des députés du tiers-état aux États généraux fût proportionné au nombre de ceux qu'ils devaient représenter (29 nov. 1788). « Il préconisait [en outre] un système d'une hardiesse extrême pour le temps : que, lors de l'assemblée de chaque corps d'arts et métiers, de chaque communauté rurale, tout membre de cette corporation ou de cette communauté déposât dans une urne la liste de 24 personnes qu'il souhaitait voir élues; que dans l'assemblée générale, on fît le total des voix obtenues et qu'on déclarât élus ceux qui en auraient réuni le plus ». M. Marion qui raconte cet épisode ajoute que Laffon de Ladébat était alors le chef incontesté de la fraction libérale de la noblesse de Guienne.

De l'assemblée des États généraux il espérait, comme tant d'autres de ses contemporains, l'entière régénération de la France. Il dut cependant commencer par une protestation, en s'élevant contre l'abus des mandats impératifs. Nommé membre du Directoire exécutif du département de la Gironde en 1790, il sera choisi, l'année suivante, pour l'un des députés à l'Assemblée législative. Placé à la tête du Comité des finances, il ne craindra pas de se rendre aux Tuileries, le 20 juin 1791, pour protéger la famille royale contre les colères de la foule. En juillet-août suivants, il exercera les fonctions de président de la Législative, puis, à la dissolution de cette assemblée, rentrera à Bordeaux dans la vie privée. Bientôt arrêté comme suspect, reconnu innocent, chargé de la direction de la Caisse d'escompte qu'il liquida, arrêté de nouveau et emprisonné aux Carmes, plus tard, président du Conseil des Anciens, il échappera à l'échafaud, mais non à la déportation en Guyane après le coup d'État du 18 fructidor an V. La suite de sa carrière, qui se prolongera jusqu'en octobre 1829, ne nous intéresse pas ici.



Dans les rangs de la bourgeoisie bordelaise, on rencontrait beaucoup de noms protestants, dont plusieurs sont restés liés à l'histoire de l'Église réformée de Bordeaux jusqu'au XIXe siècle inclusivement : les Rabaud, les Alaret, les Balguerie (venus d'Agen), les Gressier, les Baux, les Ferrière (sortis de Saint-Antoine du Breuil), les Jacques Boudet, les Duthil, les Sageran ; puis les Dussumier, les Boyer, les Géraud, les Burète, les Couderc et les Boucherie (venus tous six de Bergerac), les Gentillot, les Baysselance, les Guestier (originaires de la Bretagne armoricaine).

A cette liste déjà longue, il faut ajouter les Poyen (revenus de l'exil par la Guadeloupe), les Bonnaffé (originaires de Lacaune en Albigeois), les Nairac et les Baour (venus de Castres), les Corbière, les Sigal, les Fabre, les

Desmond, les Laffargue, les Jauge, les Castaing, les Sers, les Bujac (natifs de Castelmoron), les Truchasson, les Tarteyron (originaires de Ganges), les Barthès, les Clamageran, les Broca (de Poujols près Gensac), etc.

Quelques détails biographiques ne paraîtront sans doute pas superflus.

Paul Larroque († 1791), mathématicien et astronome, membre de notre Académie des sciences depuis 1761, détermina à cette date et de nouveau en 1769 le passage de Vénus sur le disque du soleil.

Jean Tarteyron, né à Ganges vers 1733, négociant et officier municipal sous la Révolution, avait épousé en 1765 D[lle] Marthe-Madeleine Boucherie. Bien avant 1789, la famille était propriétaire du beau château de Thouars à Talence.

Jean-Pierre Balguerie, né en 1731, mort en 1806, est simplement le père d'Isaac et de Pierre Balguerie, dont la grande notoriété commerciale ne saurait nous arrêter ici, parce qu'elle appartient au XIX[e] siècle.

Timothée Baysselance est le grand-père de l'ingénieur maritime qui devint maire de Bordeaux en 1888.

Gabriel Guestier, arrivé de Bretagne en 1725, ancien officier de marine, fut le père de François Guestier, avocat et homme de loi (1705-1789), et le grand-père de Daniel I[er] Guestier (1755-1847). Celui-ci, capitaine de marine, puis armateur pour les Indes orientales et les États-Unis dès avant la Révolution, fut le véritable fondateur de la dynastie des Guestier, qui a fleuri au XIX[e] siècle.

Pierre Baour fonda sa maison de commerce à Bordeaux vers 1715 et fut le grand-père de Pierre II, qui tint une si grande place dans notre ville sous la Restauration et la monarchie de Juillet.

Charles Géraud était armateur et, ce qui nous intéresse davantage, père du littérateur Edmond Géraud qui naquit à Bordeaux en 1775.

Originaire de Bergerac, comme tant d'autres protestants bordelais de ce temps, Jean-Pierre Dussumier

mourut à Bordeaux en novembre 1783. Il possédait les deux plus grands navires que connût alors la flotte marchande de notre port : *le Vaillant* et *le Cyclope*, et il souscrivit 10 000 écus pour aider à la reconstitution de la flotte royale sous Louis XVI. L'un de ses fils, Antoine, sera député de la Gironde, de 1815 à 1830; l'autre, Étienne, président de la Chambre de commerce et colonel de la Garde nationale.

Pierre-Paul Nairac devint directeur de la Chambre de commerce de Guienne et député aux États généraux de 1789. C'était l'un des hommes les plus influents de ce temps. Élisée Nairac participa de cette grande considération. Son parent Jean-Baptiste (né en 1756, marié en 1775), eut, comme raffineur, une moindre notoriété. Un de leurs contemporains, Pierre Sers, ancien pasteur venu de Nîmes, négociant et armateur, fut l'un des XC électeurs de Bordeaux chargés en 1789 de choisir les députés du Tiers à la Constituante. Lui-même fut élu en 1790 président du Directoire départemental de la Gironde et continua de jouer à ce titre, pendant quelques années, un rôle très en vue.

La famille Ferrière, originaire des environs de Sainte-Foy-la-Grande, est connue comme protestante dès le milieu du XVIe siècle. Un Jean Ier Ferrière, né en 1704, vint s'établir à Bordeaux en 1726, acheta une charge de courtier royal en 1735 et épousa en 1738 Mlle Marie Colck (d'une famille hollandaise de Bordeaux), qui mourut en 1741, après avoir donné le jour à Jean II. Celui-ci fut élevé dans la religion de sa mère, qui était catholique; il entra dans les affaires et devint maire de Bordeaux après Thermidor. Jean II est la souche de la branche catholique, la seule aujourd'hui existante, qui se perpétua par son fils Stanislas, son petit-fils André et son arrière-petit-fils Henri encore vivant, ainsi que deux autres frères, sur cinq qu'ils étaient. — Jean Ier se remaria en 1744 à D^lle^ Marguerite Fourtellot (de Saujon), dont les deux fils, Gabriel et André, suivirent la religion de leur mère qui était protestante. Il mourut en 1779 et fut inhumé dans

sa maison du quai des Chartrons, n° 63 (auj. 70). — Un cousin de Jean Ier, protestant comme lui, Gabriel Ier Ferrière, né en 1721, mort au château de Saint-Aubin en 1792, vint se fixer vers 1755 à Bordeaux, où il acheta, lui aussi, une charge de courtier royal; il devint officier des chasses du roi, propriétaire à Margaux du cru Ferrière qu'il céda en 1777 à son cousin Gabriel II. — Un frère de Gabriel Ier, Pierre Ferrière, né en 1722, fut bourgeois de Bordeaux, courtier royal en 1762, second syndic de la corporation en 1777, premier syndic en 1778 et, comme son frère, officier des chasses du roi. Il mourut le 27 janvier 1795 et fut inhumé au cimetière protestant de la rue Laville. Cette branche protestante des Ferrière s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle; elle est aujourd'hui éteinte, de même que celle des deux demi-frères de Jean II, le maire de Bordeaux.

De ces gros négociants protestants des Chartrons, François Bonnaffé est le plus connu; d'une famille de dix-sept enfants, il fut lui-même l'heureux père d'une postérité de onze garçons ou filles. Ses deux fils Étienne et Jean, appelés à lui succéder, furent élevés en Suisse, « pour cause de religion » comme on disait alors, rentrèrent à Bordeaux en 1779 et firent leur « tour d'Europe » sous la conduite d'un précepteur, visitant successivement la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne du nord et du sud et l'Italie. — Négociant et armateur, doué du génie commercial, François Bonnaffé avait organisé un vaste système d'informations avec les principaux marchés de l'Europe et de l'Amérique. Entretenant une flottille de plus de trente navires, il acquit par son activité une fortune qu'on estimait en 1791 à quinze millions. Propriétaire de deux grands domaines hors Bordeaux et de vingt-deux maisons en ville, il fit construire l'énorme et superbe immeuble qui forme îlot entre le cours du Chapeau-Rouge, les rues de Sainte-Catherine, de la Maison-Daurade et des Piliers de Tutelle. Il était, à la veille de la Révolution, la première puissance financière de notre ville, ce qui n'est pas peu dire. « Comme protestant,

raconte son fils, mon père fut [en politique] partisan des idées nouvelles. Il ne songea pas à convertir une partie de son portefeuille en papier sur l'étranger et répugnait à acheter des biens d'Église ou des biens d'émigrés. Il crut au remboursement en espèces des assignats. » Sa conduite fut toujours celle d'un parfait honnête homme et d'un vrai patriote. Il eut néanmoins quelque peine à échapper à la guillotine et mourut ruiné, en 1809, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La presque totalité de ces noms appartenait au monde de l'armement et du commerce, où les avait relégués la politique royale. Quelques-uns. qui eussent dû être anoblis en considération des services qu'ils avaient rendus à la chose publique et qui même furent proposés à cet honneur, en furent délibérément écartés parce que trop connus comme protestants. Il y eut pourtant quatre exceptions faites à des dates tardives, en faveur de Jacques-Alex. Laffon de Ladébat père, en 1773, de Paul et Elisée Nairac (1775 et 1786) et d'Étienne Jauge (1782). Contrecoup des édits royaux, cette rapide montée sociale des religionnaires, à Bordeaux et dans toutes les grandes villes, cet accroissement de leur influence n'avaient point été prévus par les auteurs de la Révocation, tant il est vrai, suivant la remarque de Bossuet, qu'il n'est point de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens.

Soit prévention, soit jalousie, l'entrée de ces négociants protestants dans la Chambre de commerce de Guienne fut retardée jusqu'à l'aurore de 1789. Au milieu de mai 1787, quelques mois seulement avant l'édit de Tolérance, il s'était agi de remplacer trois « directeurs » sortants par trois nouveaux. Le Bureau rappela que les Protestants étaient éligibles, conformément à ce qui se pratiquait déjà dans quelques autres Chambres de commerce du royaume, et d'ailleurs sans violation du statut fondamental de la Chambre de Guienne. Il rappela également « les avantages dont la [dite] Chambre est privée jusqu'à présent par l'éloignement où elle a tenu d'elle les

Protestants, et ceux qu'elle procurerait tant à elle-même qu'au commerce en général par leur rapprochement ». Malgré cette intervention, qui ressemblait assez à une pression, le scrutin de second tour donna sur 69 votants, 20 voix à M. Loriague, 16 à M. Mercié, 12 à M. Testart de Grosval. Qui connaît aujourd'hui ces noms? Quant à Nairac, dont la réputation a survécu jusqu'à nous, il n'obtint que 11 voix et par conséquent ne put être admis comme directeur.

Une dernière remarque s'impose au regard de ces riches familles protestantes de la fin de l'ancien régime : c'est que leur fortune foncière ou mobiliere, acquise par le grand commerce, ne dépendait en rien de l'État comme celle des princes, des magistrats et même des évêques de ce temps. Il y avait dans ce fait un gage d'indépendance sociale et politique qui peut expliquer en partie la hardiesse avec laquelle ils se jetèrent dans les luttes publiques.

Mme Laroche, qui est un esprit curieux et pénétrant à ce point que, dès son arrivée à Bordeaux, elle se fait raconter l'histoire de la ville depuis ses origines, et visite le Palais-Gallien avec autant d'intérêt que le nouveau palais archiépiscopal, la verrerie des Chartrons et la raffinerie toute voisine, Mme Laroche[1], disons-nous, va nous aider à jeter dans la haute société protestante des Chartrons un regard dont M. Grellet-Dumazeau s'est abstenu[2]. Celui-ci nomme bien, dans le très curieux livre que nous lui devons, Nairac et Bonnaffé parmi les « grands seigneurs de l'armement », à côté de Gradis l'israélite et de Lafore qui était d'origine catholique ; mais c'est tout. Les frères Duthil n'apparaissent qu'une fois, dans un cercle d'académiciens. MM. de Lisleferme, Laffon de Ladébat, les familles Desclaux de Lacoste, Tauzia, Bethmann, Both, Stroehlin (celles-ci devenues très bordelaises, malgré leurs origines étrangères) ne sont pas présentées une seule fois, même incidemment. Qu'en faut-il conclure?

1. *Journal Einer Reise durch Frankreich* (1787).
2. *La Société bordelaise sous Louis XV* (1897).

Que les nobles et bourgeois protestants des Chartrons étaient encore tenus à l'écart de la haute société bordelaise? C'est fort douteux, la richesse et la naissance donnant en tout pays droit d'entrée dans le monde, particulièrement en un temps où l'esprit public avait brisé avec l'intolérance de la génération antérieure. — Que la riche société protestante se sevrait délibérément de toute distraction extérieure, de tout plaisir mondain, volontairement confite en dévotion? Ce serait inexact, et Mme Laroche nous révèle le contraire, en racontant l'accueil qu'elle reçut dans les maisons où elle se présenta, les réunions intimes qu'on y tenait, les « thés » qu'on y servait, les conversations qu'on y préférait. Nous constatons partout une mondanité mesurée et respectable où les plaisirs de l'esprit, le goût des idées et des connaissances, la pratique de la musique se déploient dans les limites qu'autorise une morale sérieuse et quelque peu rigide. En M. de Lisleferme, notre voyageuse trouve un homme qui l'interroge sur Lavater et Mendelssohn ; en Mlle Fougerais une jeune fille instruite entre toutes, qui étudie les langues, la musique, la physique, les mathématiques, sans rien perdre de sa grâce et de sa beauté. — M. Stroehlin et le pasteur Olivier-Desmont l'entretiennent de questions de philosophie et d'éducation et, en compagnie de Mme Tauzia, lui font visiter la salle des séances de l'Académie des sciences. Le pasteur prend même plaisir à lui montrer son cabinet d'histoire naturelle et à la conduire au tombeau de Michel Montaigne, après qu'elle a eu fait le pèlerinage de la Brède, sans préjudice d'une visite à la cathédrale et à l'église Saint-Seurin, toujours en la compagnie de Mme Tauzia, sous la conduite de l'architecte Laclotte.

Je suis persuadé qu'on pouvait rencontrer alors dans le quartier de la Rousselle quelques vieilles familles de négociants catholiques tout aussi respectables. Je doute qu'on en trouvât d'aussi capables de se discipliner moralement, en restant ouvertes aux idées nouvelles. Au demeurant, il faudrait ne rien savoir de l'âme protestante

(là où elle existe), ne rien connaître de ses tendances essentielles pour ne point deviner quelle répulsion ces religionnaires de la fin du XVIIIe siècle, aussi tièdes, aussi humanisés qu'on les veuille supposer, devaient éprouver pour la tourbe de banquistes, de joueurs et de prostituées qui entouraient le maréchal de Richelieu[1], ou pour les salons bourgeois qui se façonnaient sur le même modèle, bien qu'ils fussent souvent traversés par les robes de bure du Père Chabrol et de dom Galéas, ou les fanfreluches de Mme d'Egmont. Sauf erreur de notre part, nous ne voyons pas, mêlé aux dévergondages de ce temps, un seul des grands noms que nous avons rappelés.

L'intellectualité de ces nobles et bourgeois des Chartrons était peut-être plus élevée que nous ne sommes tenté de le croire. Pour être mieux soustraits à l'emprise du clergé et à ses conséquences, plusieurs avaient été élevés en Suisse comme les Bonnaffé, ou en Hollande comme Daniel Laffon de Ladébat, Pierre Desclaux, J.-B. Nairac. En 1773, Olivier-Desmont recueillit parmi eux 95 souscripteurs à l'ouvrage de Court de Gébelin, *le Monde primitif*, qui traite de matières difficiles et souvent abstruses. Quand l'auteur mourut en 1784, neuf volumes in-4° avaient déjà paru, mais il s'en fallait encore de sept volumes que l'ouvrage fût terminé. L'abbé de Beaulieu, successeur de Court de Gébelin à la présidence du « Musée de Paris », s'avisa de demander aux Églises réformées de France de prendre leur part dans les frais d'achèvement de ce monument, en souvenir des grands services que leur avait rendus le défunt. La nôtre fut sollicitée comme les autres. Olivier-Desmont et Laffon de Ladébat, amis personnels de Court de Gébelin, ne durent pas ménager à cette occasion leurs démarches et leurs invites. Nous ignorons malheureusement quel en fut le succès.

Si donc, en tant que communauté ecclésiastique, ces protestants de la fin de l'ancien régime ont porté le poids

1. Gouverneur militaire de la province de Guienne, depuis 1758.

de toutes les oppressions politiques et de toutes les souffrances morales, il faut reconnaître que, en tant que groupe social, ils ont assez bien réussi, par des voies avouables, à reprendre leur place au grand soleil de la France. Énumérés, comme ils le sont ici, dans un confus pêle-mêle, qui ne tient compte ni de l'âge de chacun, ni de ses mérites propres, les noms de ces bourgeois pourront peut-être, un jour, être classés et hiérarchisés quand une instruction plus serrée, reposant sur une documentation qui manque encore, permettra d'affirmer que, si quelques-uns se distinguaient par les dons de l'esprit et de l'intelligence, les autres l'emportaient par les qualités du cœur, les délicatesses de la conscience morale, les clartés de la piété, à l'exclusion de ceux qui ne tenaient leur influence que de leur rang ou de leur fortune. Par le fait que quelques-uns étaient choisis pour hospitaliser les assemblées de culte ou pour siéger dans le consistoire et dans les comités extraordinaires, transparaît, pour ainsi dire, la considération dont ils jouissaient auprès de leurs coreligionnaires et l'attachement qu'ils avaient pour le protestantisme persécuté et honni. C'est en nous aidant de ce critère, à défaut d'un autre plus explicite, que nous sommes amené à voir dans Laffon de Ladébat, Garrisson, Barthès, Rabaud, Mingard, Gentillot, Baux, Boucherie, Boyer, Truchasson, Bonnaffé aîné, aux entours de 1765-1782, les colonnes de la communauté dont nous écrivons l'histoire.

Gardons-nous toutefois de croire que la force de l'Église fut dans ces « grandeurs d'établissement ». Rien ne serait moins conforme à ce qu'enseigne l'histoire ni plus éloigné de l'esprit de la Réforme, quand elle est conséquente avec elle-même. La force de l'Église était d'ordre spirituel et reposait avant tout sur une minorité de croyants (dont nous avons parlé dans un précédent chapitre) qui s'obstinaient à concevoir le christianisme sous l'angle du paulinisme : péché, repentance, régénération, rédemption. Ils se recrutaient à tous les étages de la société et étaient souvent d'autant plus confiants aux

promesses de l'Évangile qu'ils étaient plus déshérités des biens du monde et des privilèges de la naissance. C'est sur cette minorité que s'appuyaient les pasteurs, dans les temps de lutte, quand ils se rendaient bien compte que, pour vivre et durer, leur Église devait être autre chose qu'une association de gens austères et bienfaisants.

C'est beaucoup de pouvoir dire que le soupçon n'a jamais effleuré la probité d'un P.-P. Nairac ou d'un François Bonnaffé. Mais au point de vue psychologique où nous sommes placé dans cette histoire d'un groupement ecclésiastique, c'est peu de chose. La curiosité qui nous hante serait de savoir quelle place ces multimillionnaires avaient conservée, si jamais ils lui en avaient donné une, à la ferveur spirituelle. Or les documents connus ne le disent jamais. Ce que nous sommes en droit de conjecturer comme le plus vraisemblable, c'est que la surcharge d'intérêts matériels, qui faisait leur joie et leur honneur, ne devait guère s'équilibrer par une charge correspondante de préoccupations religieuses.

Est-ce à dire que le menu peuple valût davantage? Les documents que nous connaissons ne permettent point de voir clairement dans quelle mesure il avait repris sa discipline morale et sa mentalité religieuse, si fortement compromises par soixante-quinze années de compression. Il y a lieu de craindre que, de ce côté, les progrès aient été lents et pénibles quand on entend en 1773 encore, le pasteur Olivier-Desmont faire cet aveu : que pour mieux échapper, eux et leur postérité éventuelle, à l'empire du clergé et à l'opprobre d'une législation d'exception, nombre de protestants restaient célibataires.

*
* *

Les constatations que nous avons faites quant au nombre des religionnaires[1], à leur aisance et à la place qu'ils avaient reprise dans la société, sont d'un grand

1. Environ 4000, comme nous l'établissons au chapitre IV.

intérêt pour l'histoire. Pour les contemporains, elles étaient d'un plus grand prix encore. Voulant dispenser le gouvernement d'accorder aux non-catholiques la justice à laquelle ils avaient droit, des gens bien intentionnés répandaient cette opinion que la « secte » ne comprenait plus qu'un petit nombre de membres, composé de la « lie du peuple », trop pauvres pour faire vivre leur pasteur. Aussi absurde, aussi mensongère qu'elle fût, cette opinion ne l'était pas plus que beaucoup d'autres qui sortaient des sacristies et représentaient les religionnaires sous les traits les plus propres à effrayer les âmes simples. Paul Rabaut, qui recueillit ces bruits, en sentit le danger et c'est lui qui, au mois d'octobre 1774, suggéra à ses collègues, et entre autres à celui de Bordeaux, l'idée de réagir en dressant dans chaque province le tableau des impositions que payaient les principales familles protestantes, pour l'envoyer au ministre compétent.

Nous ne pouvons affirmer qu'il ait été donné suite à cette idée; mais nous pouvons croire qu'en 1774 les villes n'eussent point manqué pour apporter, comme Bordeaux, la preuve tangible du degré d'aisance et d'influence qu'avaient su retrouver les religionnaires en dépit des coups dont ils avaient été assaillis. Qu'on se souvienne de ce singulier projet de Banque protestante, au capital de douze millions (somme énorme pour le temps, environ vingt-quatre millions au taux de l'argent en 1914), qui fut conçu en 1758 par un militaire étranger, né protestant, grand-juge des Gardes suisses à Paris. Il s'appelait Herrenschwand et se proposait, disait-il, de faciliter les opérations de l'État alors fort obéré, en même temps que de répondre aux besoins de la guerre. On le soupçonna de vouloir acheter sous cette forme quelque ordonnance en faveur de ses coreligionnaires, et le clergé se mit presque aussitôt à la traverse. Mais il y a mieux : nombre de consistoires refusèrent d'entrer dans cette combinaison, entre autres celui de Bordeaux, inspiré nous ne savons par qui, et leur exemple trouva des imitateurs.

Le projet de Banque protestante était depuis long-

temps enterré, quand l'esprit de circonspection qui animait le consistoire de Bordeaux eut de nouveau l'occasion de s'exercer d'une manière assez différente. Un sieur Louis Dutens (né à Tours en 1730) avait fait agréer par l'Église de la Rochelle le projet qu'il avait formé d'obtenir du roi un édit favorable aux protestants, dans des limites d'ailleurs étroites (1775). Il demandait seulement que les consistoires de Bordeaux, Nîmes et autres de même importance le reconnussent comme agent général des protestants de France auprès du gouvernement, avec plein pouvoir de retrancher et de modifier ce qu'il jugerait à propos dans les mémoires qui lui seraient adressés. Mais Dutens, élevé à Londres, où il était devenu secrétaire d'un ministre politique du roi d'Angleterre, d'ailleurs pensionnaire de cette cour et possédant bénéfices en ce pays, était considéré comme étranger, partant suspect, et fut, à cause de ce, récusé par Bordeaux comme par Nîmes. Paul Rabaut le laisse clairement entendre à Olivier-Desmont : « Les amis de Bordeaux m'ont envoyé copie de la lettre qu'ils écrivirent aux Messieurs de la Rochelle. Je vous la communiquerai à notre première [entrevue]. Elle est très bien faite et entièrement dans nos idées. »

La prudence dont le consistoire fit preuve en ces diverses circonstances et en plusieurs autres n'apparaît nulle part plus justifiée que dans la conduite qu'il tint vis-à-vis du fameux Jacques-François Armand. Ce chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris s'employait activement, dès 1780, à libérer ses coreligionnaires français de quelques-unes des entraves dont ils portaient encore la sujétion. Après avoir parcouru les provinces du Nord, il se décida, vers la fin de ladite année, à visiter celles du Midi, en commençant par l'Église de Bordeaux. Malheureusement, il s'y prit de telle façon qu'il éveilla bientôt les défiances et souleva l'opposition de ceux mêmes qu'il prétendait affranchir. Sous prétexte de satisfaire à la fois les protestants et les catholiques et d'enlever au gouvernement français les tracas de leur conflit, Armand proposait : 1° de restituer à tous les protestants l'état civil ; 2° de

réduire ceux du Nord au culte domestique; 3° de diminuer de moitié le nombre des pasteurs du Midi; 4° de faire par lui-même ou par ses auxiliaires, la tournée des Églises pour baptiser les enfants, bénir les mariages, distribuer la Sainte-Cène; 5° de recourir contre les récalcitrants aux lettres de cachet,

L'énoncé seul de cette entreprise en montre l'impossibilité. Bien loin de soutenir le chapelain Armand, le consistoire de Bordeaux prit assez vite position contre lui. Olivier-Desmont, qui devinait en cet intrus « un fou et un ambitieux », fut l'un des plus résolus à le combattre. Il profita des vacances qu'il passa dans les Cévennes (comme chaque année) en septembre 1781 pour réunir quelques-uns de ses collègues à Ganges et former avec eux, afin de battre en brèche et de briser les projets d'Armand, un Comité provincial qui « sera comme l'ombre de nos synodes nationaux et de nos assemblées politiques et en tiendra lieu. Nous aurions là (ajoutait-il dans la lettre où il fait part de ses démarches) un Conseil national qui pourra agir d'après l'avis des synodes et des comités provinciaux ».

Le chapelain Armand n'était pas homme à laisser sans riposte une pareille déclaration de guerre. Il le prouva, entre autres manières, par une lettre pleine de menaces et de paroles malsonnantes, qu'il adressa aux protestants de Bordeaux, sur le soupçon qu'ils ne voulaient pas accéder à ses projets avant d'avoir pris les informations nécessaires. La lutte prenait de part et d'autre une tournure déplorable, qui ne pouvait guère correspondre à l'intérêt général. L'issue n'en fut point changée, sans que nous sachions bien de quel poids pesa à Paris l'intervention avisée des Bordelais.

Ce que nous avons appelé la prudence du consistoire s'explique pourtant ici, non seulement par les événements généraux que nous connaissons, mais aussi par une légitime appréhension de déplaire au pouvoir royal et de provoquer à nouveau l'application de la législation subsistante. — Dans d'autres circonstances, elle procé-

dait de la crainte que l'on éprouvait de réveiller, dans les couches inférieures de la population, les préventions et les haines que le clergé leur avait insufflées contre les gens de la R. P. R. Avant tout préoccupée de son « repos », comme elle l'avoue en novembre 1781, l'Église de Bordeaux était devenue quelque peu égoïste et oublieuse d'une solidarité qui lui paraissait compromettante.

*
* *

Que les religionnaires de Bordeaux fussent, depuis les vexations de 1758-1759, en possession d'une tolérance effective, admise et respectée par tous les gens éclairés, c'est ce qui paraît résulter clairement de menus faits assez significatifs. Écrivant vers 1771 à son collègue Olivier-Desmont dont l'arrivée est attendue, le pasteur Henri Cavalier déclare que, pour son compte, il n'a jamais été inquiété depuis son installation à Bordeaux (en 1763), pas plus que ses coreligionnaires. « On peut, ajoute-t-il, sortir librement de chez soi, à toute heure. » Déclaration instructive qui révèle une jurisprudence nouvelle, nonobstant la législation draconienne qui subsiste toujours. Deux ans plus tard, Olivier-Desmont fait une déclaration analogue à Messieurs du comité de Lausanne et en étend le bénéfice à toute la Guienne. « Cette province, écrit-il, jouit d'une liberté inconnue aux protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes. »

En juin 1781, le curé de Saint-Michel entre en relations écrites avec le consistoire pour lui recommander une pauvre femme, domiciliée dans sa paroisse et sans doute protestante, dont la maison vient d'être incendiée. Au mois de mars 1786, les Luthériens allemands des Chartrons voulant célébrer solennellement la fête de Pâques, ne trouvent point imprudent d'emprunter le temple des Réformés français, leurs frères en la foi. En novembre suivant, le consul de « Sa Majesté la Czarienne » reçoit l'ordre de prêter, et prête effectivement entre les mains du pasteur protestant de Bordeaux, le serment de

fidélité qu'il doit à sa souveraine, cas d'autant plus curieux que ce consul David Wittfoot est anglican et la czarine « orthodoxe ».

Quinze ans plus tôt, ces menus faits n'eussent pas été possibles. Il fallut le triomphe du philosophisme sur le cléricalisme pour qu'ils aient osé se produire.

Une preuve non moins péremptoire de la quiétude qu'éprouvent vers ce temps les riches négociants protestants des Chartrons, c'est le goût que prennent quelques-uns d'entre eux : de Lisleferme, Bonnaffé, Nairac, Desclaux, etc., d'édifier de somptueuses demeures qui ne le cèdent en rien à celles de leurs confrères catholiques. Ils n'auraient vraisemblablement pas engouffré leurs capitaux dans ces dispendieuses entreprises s'ils ne s'étaient pas crus tout à fait assurés d'en jouir.

En fait, l'avènement au trône de Louis XVI dit le Bienfaisant et l'arrivée aux affaires d'hommes comme Turgot, Malesherbes, Necker, inaugurèrent dans l'existence de notre Eglise une phase de tranquillité définitive et lui assurèrent une tolérance qui se prolongera jusqu'à la Révolution. La preuve de ce changement ressort pour nous des innovations que nous avons signalées précédemment :

1775, mars, requête des protestants de Guienne au Roi pour obtenir la liberté de leur culte ; 1776, ouverture de la maison d'oraison des Chartrons ; 1778, demande d'un troisième pasteur, pour desservir l'Église ; 1779, établissement du cimetière de la rue Laville ; 1780, ouverture de la maison d'oraison de la rue du Muguet, « en ville » ; 1781, organisation de la maison de charité, fondée vers 1768 ; 1782, projet d'organiser une école d'abécédaires ; 1784, établissement d'un budget annuel ; 1786, tentative du consistoire de se soustraire à l'obédience de la « province » de Saintonge.

Les assemblées qui jadis se faisaient à nuit tombée, se tenaient maintenant de jour et admettaient non plus vingt personnes comme au début, mais cinquante et même quatre-vingts.

Cette sécurité de fait avait un grave inconvénient, qu'Olivier Desmont signale dès 1773 dans une lettre que nous avons déjà citée : « En général, nous sommes trop peu actifs pour l'avancement de nos affaires religieuses. Nos protestants sont tranquilles parce que le gouvernement les souffre et ils ne pensent pas que leur liberté est précaire et que leur état, n'étant point fixé par les lois, n'est qu'un fantôme... »

Dans ce grand progrès de l'esprit public apparaît encore une fois l'influence de Turgot, qui osa proposer à Louis XVI, lors de son sacre, de retrancher du serment royal la promesse d'exterminer les hérétiques, et lui présenta à ce sujet un courageux mémoire qui fut publié en 1778 sous ce titre : *La tolérance aux pieds du trône*. Les articles en paraissent aujourd'hui bien anodins. « Nous ne proposons pas, dit-il, de tolérer les dogmes de la religion réformée, mais de cesser d'opprimer ceux qui la professent. Nous ne demandons pas que les Protestants aient un culte et des ministres, nous demandons qu'ils puissent avoir des enfants. »

Turgot avait ses raisons pour réduire à si peu ses remontrances. Si l'on ne voit point, en ces dernières années de l'ancien Régime, que l'hostilité systématique du clergé de France contre l'hérésie se soit manifestée autrement que par de menues vexations locales, cette hostilité persistait pourtant en principe et en doctrine. Elle reparut même d'une manière officielle, après trente ans de silence, d'abord dans l'opposition obstinée que firent beaucoup de prélats aux projets de tolérance que Turgot et Malesherbes présentèrent en 1775; puis dans l'Assemblée quinquennale de 1780, d'où partit un virulent *Mémoire au Roi* « sur les entreprises des protestants qui partout relèvent leur culte », particulièrement là où ils sont le plus nombreux, comme en Dauphiné, Languedoc, Guienne. Le roi répondit suivant la convenance du temps, en termes si vagues et si généraux qu'il est malaisé d'y voir un engagement ferme de servir une demande de répression. Cependant les prélats, faisant bonne mine à

cette réponse, s'en dirent satisfaits. « Rien n'est plus propre à rassurer le Clergé, dirent-ils, contre l'atteinte de l'exercice public de la religion protestante, que la réponse de Sa Majesté à cet égard; mais comme cette réponse n'est point connue [du public], nous désirerions que le Roi voulût bien également faire savoir ses intentions aux gouverneurs et commandants des provinces, aux procureurs généraux des cours souveraines et aux commissaires départis dans les différentes Généralités, afin de faire disparaître entièrement les vaines espérances de nos frères séparés et de calmer une fermentation qui multiplie et envenime leurs entreprises. »

C'est la dernière intervention collective du clergé de France que nous aurions à mentionner en cette matière si nous ne devions rappeler que quelques-unes de ses « assemblées provinciales » demandèrent encore en 1785 des mesures de répression contre les protestants. Mais des temps nouveaux étaient proches, dont les prélats eux-mêmes avaient le pressentiment. — « L'entreprise était manquée », écrit un historien. Quelle entreprise? Celle-là même qui avait si bien réussi contre Port-Royal, de sceller brutalement à tout jamais la pierre du tombeau sur le cadavre d'un rival redouté.

Sans insister sur les torts du clergé, il sera bien permis, pour demeurer dans la vérité historique, de faire remarquer ici que les écrivains les plus graves de ce temps-là et les plus capables d'être bien informés, Rulhières, le baron de Breteuil, Malesherbes, Gilbert des Voisins, Rippert de Monclar, etc., tous catholiques d'origine, ont dénoncé maintes fois ou tout au moins signalé l'incessante intervention de beaucoup d'évêques pour le maintien, par les moyens de rigueur, de l'unité ecclésiastique obtenue, en apparence, par la révocation de l'édit de Nantes. Ajoutons toutefois qu'on ne voit point que les archevêques de Bordeaux aient fait chorus avec ces prélats intransigeants.

A cet égard, un certain Pierre Alard, pasteur de l'Église de Bergerac, a fait preuve d'une clairvoyance qui

mérite d'être signalée. Dans une lettre, adressée à Olivier-Desmont, « très digne pasteur » de l'Église de Bordeaux, en 1773, il insère des réflexions dont la suite des événements a démontré la justesse : « L'esprit de tolérance, écrit-il, a gagné tout le monde et je ne crois pas que nous devions craindre de voir encore régner les horreurs du fanatisme. Il est vrai que cet esprit de tolérance ne part point d'un bon principe ; l'indifférentisme et l'irréligion en sont le fondement et nous devons nous défier de toutes les vertus qui tirent leur origine d'une source aussi corrompue. Cette vaine philosophie, dont on a fait tant de bruit, peut conduire à des excès peut-être encore plus funestes à l'humanité que le fanatisme et la persécution. »

Le désir intense qu'avaient les religionnaires de Bordeaux d'échapper à un régime d'exception pour être replacés sous la loi commune, se traduisit clairement, en 1778 et 1784, de deux façons assez dissemblables. La première fois, ce fut en accordant leur confiance à un certain Le Comte de Marcillac, ancien capitaine de cavalerie et gentilhomme de feu S. A. S. le prince de Conti. Fort seulement de quelques relations personnelles qu'il entretenait dans les hautes sphères du gouvernement, ce noble protestant désirait, soit par ambition, soit par outrecuidance, supplanter Court de Gébelin, comme agent général des Églises réformées à Paris pour soutenir leurs revendications auprès du pouvoir royal, présenter en cour leurs requêtes et leurs mémoires. L'Église de Bordeaux et quelques autres accédèrent à ses désirs et lui donnèrent, en septembre 1778, une sorte de mandat. Plus avisée ou plus circonspecte, celle de Nîmes lui refusa toute confiance, et ce refus entraînant celui de plusieurs autres Églises, M. de Marcillac se trouva réduit à l'impuissance. On ne comprend guère comment ni pourquoi Olivier-Desmont, personnellement lié avec Court de Gébelin, avait pu prêter son appui direct aux desseins aventureux d'un homme qu'il ne connaissait que de loin.

La seconde manifestation que nous avons annoncée consista dans la demande formelle que les protestants de

Bordeaux exprimèrent en 1784 de voir abroger les lois d'exception sous lesquelles gémissait encore l'Église réformée de France. Si cette demande ne fut pas tout à fait inutile pour rappeler le droit méconnu, elle resta cependant vaine en fait puisque l'édit de Tolérance, rendu sous le nom d'édit des non-catholiques (l'archevêque Loménie de Brienne étant ministre), en novembre 1787, ne fut enregistré par le parlement de Bordeaux que le 6 février 1789, après quinze mois d'une peu glorieuse résistance. — C'était en quelque sorte un second édit de Nantes, arraché au pouvoir royal autant par les intéressés que par l'opinion publique, décidément ennemie de tout régime de coercition en cette matière. « Nous proscrirons avec la plus sévère attention (dit le préambule de l'édit) toutes les voies de violence qui sont aussi contraires aux principes de la raison et de l'humanité qu'au véritable esprit du christianisme. » Toutefois l'heure non plus de la tolérance, mais de la liberté légale et du droit égal pour tous les Français avait déjà sonné. En d'autres termes, grâce à l'esprit philosophique, la loi civile allait corriger la loi religieuse (on dirait mieux la loi ecclésiastique), suivant une remarque générale que fait Montesquieu en s'inspirant des exemples qu'il trouve dans l'histoire de divers peuples.

Rabaut-Saint-Étienne avait été l'un des grands artisans de cet édit, du moins l'un de ceux qui travaillèrent le plus inlassablement à l'obtenir. En 1786, il avait passé quelque temps à Bordeaux, pour prendre à ce sujet l'avis de son « ami » le pasteur Olivier-Desmont et celui des principaux membres de l'Église constitués en comité spécial. L'édit une fois promulgué, Rabaut-Saint-Étienne rendit compte de ses démarches et négociations dans une longue lettre-rapport, adressée au « Comité à Bordeaux », sous la date du 12 février 1788. Il annonce en même temps son intention de revenir prendre, s'il le fallait, l'avis de ses amis sur ce qu'il reste à faire pour étendre quelque peu les droits si parcimonieusement mesurés par l'édit royal. Présentement, dit-il, il ne peut s'agir que de

confier plutôt à un synode national les intérêts généraux des Églises. « On a cependant senti (ajoute la délibération) que, dans le cas présent et extraordinaire de la tenue prochaine des États généraux du royaume, il pourrait être utile aux Églises d'avoir sur les lieux un homme sûr et propre à être l'apologiste ou le solliciteur de la cause commune, selon l'occurrence. C'est pourquoi la Compagnie [de Bordeaux] consentira avec plaisir à participer aux frais nécessaires pour la présence de M. de Saint-Estienne dans le lieu où se tiendra l'assemblée de la Nation pendant le temps de sa durée, ne doutant pas que ledit sieur, sans outrepasser ses pouvoirs, ne s'efforce de procurer le bien des Églises selon que l'occasion pourra le permettre. »

La mission que les consistoires voulaient confier à Rabaut-Saint-Étienne était donc une extension de celle qu'il avait déjà reçue en décembre 1785, et qu'avant lui Court de Gébelin avait exercée pendant plusieurs années jusqu'à sa mort.

Que la sécurité résultant d'une tolérance de fait ait eu pour conséquence un progrès moral, on peut le présumer en remarquant qu'à partir de ce temps-là justement, le consistoire introduit diverses mesures disciplinaires qu'il avait ajournées par esprit d'opportunité. C'est ainsi qu'en 1779, il s'élève contre les mariages consanguins et rétablit à cet égard la règle ancienne; en 1782, il déconseille les mariages mixtes qui rendent si malaisée la paix des ménages et amènent parfois des défections; en 1784, il déclare obligatoire la publication préalable des bans de mariage. Dans l'ensemble de ces rénovations, l'historien est fondé à voir la preuve de la volonté qu'avait l'Église de se perfectionner et de s'imposer au respect de tous.

Ce résultat sera-t-il obtenu? Nous le saurons plus tard. Bornons-nous à noter ce que démontre l'observation historique, c'est que les temps de sécurité extérieure et de prospérité matérielle sont peu favorables à la ferveur religieuse et à l'éclosion des dons spirituels. Quand elle n'est point disciplinée par la gêne et les tourments,

l'humanité retombe fatalement du côté où elle penche.

Si la Révolution de 89 fut favorable, d'une autre manière, à nos religionnaires bordelais, la République de 93 ne les épargna guère. Tombée aux mains de chefs indignes, les Lacombe, les Bertrand et consorts, elle traitera en suspects quelques-uns de ceux qui avaient travaillé à son avènement : Pierre Desclaux, Desclaux de Lacoste, Nairac, Laffon de Ladébat furent cités en jugement sans motifs plausibles et souvent frappés de lourdes amendes. Aucun d'eux cependant ne fut condamné à mort. Mais leur Église désagrégée, leurs pasteurs contraints de s'exiler, leur temple fermé pendant trente-huit mois disent assez qu'ils n'avaient pas la faveur des terroristes.

Alfred Leroux.

Bordeaux, juin 1918.

Documents

LE PREMIER TRAITÉ PROTESTANT EN LANGUE FRANÇAISE LA SUMME DE L'ESCRIPTURE SAINCTE, 1523

Avant de poursuivre le récit de ce qui s'est passé en France au début de la Réformation, à partir d'octobre 1523 où Louis de Berquin vit se terminer son premier procès par une sorte de non-lieu conditionnel (*Bull.*, 1918), il nous faut parler d'un petit livre paru en français à Bâle vers la fin de cette année 1523. Ainsi que le montre le fac-similé du titre de l'unique exemplaire connu, il est intitulé : *La Summe de l'escripture saincte et l'ordinaire des chrestiens*. Ce qui suit ces lignes dans le titre constitue un résumé succinct, mais très complet de ce petit volume qui se présente à nous comme un abrégé de ce que la Bible et surtout le nouveau Testament nous enseignent sur la foi, le baptême et la manière dont, dans les divers états ou professions où il se trouve, le chrétien doit vivre « selon l'Évangile ». En un mot, en dehors des publications de Luther et de Zwingli avant cette date, c'est le premier résumé connu de la foi évangélique de ceux qui étaient devenus « luthériens » sans dépendre uniquement de Luther et ne songeaient pas encore à transformer l'ordre de choses établi dans l'Église.

Avant ce programme, tendant à réformer d'abord la piété et la vie, il n'existe, *dans notre langue*, que les *Épitres exhortatoires* que Lefèvre d'Etaples a placées devant chacune des deux parties principales de sa traduction en langue française du nouveau Testament selon la

Vulgate. Ces deux épitres ont été rédigées en juin et octobre 1523 puisque les Évangiles qui suivirent la première sortirent de presse le 8 juin et les épitres auxquelles la deuxième sert d'introduction parurent le 17 octobre. Ces deux exhortations si essentiellement évangéliques du protégé de Marguerite d'Angoulême et de Guillaume Briçonnet sont, dans un sens, de véritables manifestes de la Réforme française à ses débuts, mais elles n'ont pas l'ampleur de la *Summe* comme on peut en juger par ce *Prologue* que nous reproduisons d'après l'exemplaire du *British Museum* [1] et qui nous apprend que ce texte français est une traduction.

1. Il y porte actuellement la cote C. 37. A. 20 (précédemment 697 b. 27) et se compose de 138 feuillets numérotés petit in-8 en 17 cahiers (A-R) et de 31 chapitres. Les chap. I-III traitent du baptême; — IV à XIII de la foi et des œuvres; — XIV, en quoi consiste le christianisme; — XV, de la mort; — XVI-XIX, de la vie monacale; — XX et XXI, des religieuses; — XXII-XXIII, des relations entre mari, femme et enfants; — XXIV-XXV, du commun peuple et des riches; — XXVI-XXVIII, du gouvernement et des autorités; — XXIX, des gens de guerre; — XXX, des serviteurs; — XXXI, des veuves. — Le volume n'a été censuré par la Faculté de théologie de Paris qu'en 1551 (voy. D'Argentré, t. II, p. 177). A cette époque il existait déjà une deuxième édition sur le titre de laquelle on avait simplement supprimé « et l'ordinaire des chrestiens ». Cette deuxième édition qui porte la date, avec, au-dessus les mots *nouvellement revue et corrigée*, de 1544, en caractères gothiques, sort des presses de Jean Michel à Genève. Petit in-8 de 284 p. chiffrées plus 2 ff. non chiffr. Au titre les mots *La Somme* sont entourés d'un cartouche rectangulaire surmonté de ces mots : *Jeh. 5. Cerchez* (*du christ*) *les escritures*. Au verso du titre on lit : « Au lecteur grâce et paix. Trescher amy : Saint-Paul veult que un chascun (selon son talent) apporte ce qu'il a, au proffit et édification de l'église. A ceste raison par un charitable désir esmeu, au grand bien et consolation, de tous fidèles : avons reveu et corrigé purement selon la vérité de L'escripture, ce présent livre, lequel n'est moins utile que nécessaire à tous amateurs de Christ : car il comprent en bref ce qu'il fault que tous chrestiens entendent, ainsi que congnoistras, si tu le liz avec jugement. Et afin que plus aisément tu treuves les principaux poinctz, desquelz il traite, nous avons faict en la fin un répertoire très véritable d'iceux : prend nostre labeur en bonne part. Rom. 14. Tout ce qui n'est pas de Foy est péché. Ebr. 11. Sans Foy n'est possible de plaire à Dieu. — Un exemplaire se trouvait dans la Bibliothèque de feu le professeur Charles Schmidt à Strasbourg. On en signale dans les bibliothèques de Gotha et de Lübeck, et, en France, dans celle de la Rochelle, nº 5551. Ce dernier m'a été communiqué par M. G. Musset que je remercie de son obligeance. L'exemplaire de feu M. le professeur Charles Schmidt se trouve aujourd'hui à la bibliothèque universitaire de Strasbourg dont le conservateur a refusé de me le communiquer sous prétexte « qu'il fait partie de la Réserve ». — En 1879, deux années après la découverte, à la Bibliothèque de Zurich, par le professeur Boehmer, d'un exemplaire du texte italien de la Somme (réédité par le professeur E. Comba), un homme excellent, le baron de Turckheim, a eu l'idée de retraduire ce texte en français et de le faire imprimer à Genève, chez Fick,

PROLOGUE[1]

Veu que toutes personnes ne scaivent lire, ou entendre tous livres, et affin que chascun puist scavoir quel est le fondement de toustes escriptures, et quelle chose elles nous enseignent, j'ay comprins en bref en ce présent livre le fondement et la Summe de la saincte escripture. De laquelle le chef et le principal est la Foy : de laquelle procédent Espérance et Charité. Affin que chascun puist scavoir quelle chose il doibt croire, quelle chose espérer, et pourquoy il doibt aymer Dieu : et comment Dieu est nostre père, et nous ses enfans : et comment nous sommes héritiers du royaume de Dieu : comme nous enseigne sainct Paul en toutes ses Epistres, en divers chapitres : lesquelz sont souventes fois alléguez et récitez en ce présent livre. Item, comment, sans nos mérites nous sommes justifiez : affin que ne mettions nostre fiance en nos bonnes œuvres, comme faisoient les Juifz[2]. Néantmoins, quant en ce livre j'escripz que Dieu nous justifie sans noz bonnes œuvres et mérites, ce n'est point mon intention de desconseiller à quelqu'ung de faire bonnes œuvres : mais mon intention est d'enseigner toutes personnes comment on doibt faire les œuvres : et qu'on ne se doibt point fier sur ses bonnes œuvres, ne en icelles quérir son salut, mais seulement en la foy en Jésuchrist, et en la grâce de Dieu.

Ceste foy avoit Abraham, comme escript sainct Paul aux Romains. Car Abraham vivoit contre espérance, cest à dire, ce que selon nature et vertu humaine estoit impossible, croioit-il toutesfois qu'il adviendroit, pourtant que Dieu luy avoit promis. Ainsi doibt un chascun chrestien vivre contre espérance, en espérance. Cest à dire, il fault qu'il répute toutes ses bonnes œuvres pour péché, et penser que se Dieu le vouloit juger selon ses œuvres, il ne pourroit avoir salut. Car se j'ay faict quelque bien, il appartient à Dieu, et non point à moy : car je l'ay faict par la grâce de Dieu : et par ce ne dessers aulcun loyer. Et se j'ay faict quelque chose de moymesmes sans la grâce de Dieu, c'est ypocrisie et grand péché : et par ce dessers-je la mort éternelle. Pourquoy donc me veulx-je fier en mes bonnes œuvres : car je

sous le titre de *Le Sommaire de la sainte Ecriture ou manuel du chrétien...* Paris, Sandoz et Fischbacher, VIII-238 p. petit in-8. — Il est regrettable que ce livre, bien imprimé sur papier vergé et tiré à 300 exemplaires, ne reproduise pas le texte de 1523 ou de 1544, dont sans doute le traducteur ignorait l'existence.

1. La réimpression de 1544 a remplacé le mot Prologue par celui de Préface. Dans cette réimpression le texte a été revu et corrigé au point de vue purement littéraire. J'indiquerai les variantes plus importantes.

2. 1544 : Pharisiens.

n'ay aulcunes bonnes œuvres. Tout mon bien appartient à Dieu. Ainsi se doibt humilier ung chrestien : et réputer toutes ses bonnes œuvres pour péché : comme vrayement elles sont. Comme nous enseigne Esaie, disant : toutes nos justices sont comme ung drap pollu de flux de sang de la femme. Et alhors, quant la personne se deffie ainsi d'elle mesmes, et de ses bonnes œuvres, elle espérera derechef contre espérance : et se fiera en la miséricorde de Dieu : et croira encore certainement qu'elle sera saulvée,

¶ La Summe de lescripture
saincte/et lordinaire des Chrestiēs
enseignant la vraye foy Chre-
stienne: par laquelle no⁹
sommes tous iustifi-
ez. Et de la vertu
du baptesme/
selon la
doctri
ne
de Le-
uangile/
et des Apo-
stres. Avec vne
information com-
ment tous estatz doib-
uent viure selon
Leuangile.

¶ Imprime a Basle par Thomas
Wolff. Lan mil cinq cens
vingt et trois.

à cause de la parolle de Dieu[1]. Car Dieu a promis son royaume à tous ceulx qui se confient en lui, et Dieu est fidèle et véritable en ses parolles. Pourtant, veu que Dieu le nous a promis, nous le croirons fermement, et aurons ferme fiance que nous serons saulvez. non par nos dessertes, mais par les promesses de Dieu. Et ainsi est il besoing que chascun vray chrestien désespère et espére (comme feit Abraham), désespére de soymesmes : et alhors derechef espére pour les parolles de Dieu. Et cestes sont les deux choses lesquelles sont la Loy, et L'évangile. La loy nous faict désespérer : pour ce que jamais n'accomplissons les com-

1. 1544 a, par la miséricorde et grâce de Dieu.

mandemens de Dieu. L'évangile (c'est à dire, la grâce du nouveau testament) nous faict de rechef certainement espérer et fier. Et pour enseigner ces deux choses, sont escriptes toutes les escriptures. La personne demourera tousjours en humilité, et pensera tousjours que se Dieu la vouloit juger selon ses œuvres, elle ne parviendroit jamais à salut. Comme nous enseigne Jésuchrist en sainct Luc, disant : Quant vous aurez faict toutes les choses lesquelles vous sont commandées, dictes : Nous sommes serviteurs inutiles, nous avons faict ce que debvions faire. Et ceste est la vraye humilité chrestienne, comme en ce présent livre sera plus amplement déclaré. Et se ainsi nous sçavons réputer toutes noz bonnes œuvres pour péché, et en icelles n'avoir aulcune fiance : et alors encore croire que nous serons saulvez, par les promesses de Dieu, nous sommes enfantz de Abraham : duquel toutes les escriptures baillent témoignage, que par sa foy il a esté justifié, et a acquis salut. Et à ceste cause est-il dit le père des croiantz et fidèles. Et ceste est la foy de laquelle je escriptz en ce livre icy : affin que toutes personnes puissent venir à congnoissance et sçavoir quelle est la foy chrestienne, de laquelle parlent toutes les escriptures : et singulièrement L'évangile selon sainct Jehan, et les Épistres sainct Paul. Car en ce comprennent ces deux apostres toute autre escripture.

Et pour ce qu'il fault que la personne croye que sa Foy[1] le justifie, et non point ses œuvres, j'ay briêfvement comprins icy, et déclaré comment la Foy nous justifie, et comment nous sommes enfantz de Dieu, et comment nous servirons nostre père par charité : et comment nous ne doubterons riens de nostre salut, à cause des parolles de Dieu. Et quant une personne acquiert ceste espérance, elle apprent à porter icy patiemment toute tribulation et adversité. Car elle sçait que ceste vie n'est point sa vie ; et elle ha grand désir après l'aultre vie : et ne tient point ceste vie pour la sienne. Et ce faict la foy, laquelle est toujours affectueusement attendant après Christ nostre espoux. Mais qui n'a poin ceste foy est tout désolé, quant il ha malheur : et s'il ne[2] luy vient bien, il s'adonne à volupté et péché. Et pourtant[3] qu'il n'a point d'espérance de la vie éternelle, il pense en soymesmes : Je vueille user de ceste vie en temps qu'il m'est permyz. Et ce faict, pourtant qu'il ne sçait que c'est de nostre Foy, et quelle est nostre espérance et comment nous sommes enfantz de Dieu.

Affin donques que nul ne se adonne à péché par désespoir, j'ay en brief comprins en ce présent livre, comment nous

1. 1544 : par grâce de Dieu.
2. Ce *ne* est évidemment de trop et ne se retrouve pas dans les éditions subséquentes.
3. C'est-à-dire par ce que.

sommes justifiez sans noz mérites. Car quant aulcun a bien faict de tout son povoir (comme j'ay dit) alors dira-il encore qu'il est ung serviteur inutile. Et l'humble cueur par lequel il recongnoist son imperfection, faict que ses pechez, son mausoing[1], et la fragilité de sa chair luy sont de Dieu pardonnez. Et ce qu'il a peu, luy donne Dieu de soymesmes, et Dieu est sa justice, c'est à dire, Dieu le faict juste. Car Jésuchrist a satisfaict pour nous à son père céleste, pour venir à secours à nostre infirmité. Et ce descript au long sainct Paul ès huyt premiers chapitres aux Romains et en la première épistre aux Corinthiens, et en sainct Jehan au second chapitre de sa première épistre. Et de ceste matière traicte ce présent livre.

La dernière partie de ce livre enseigne comment tous estatz debvroient vivre selon L'évangile. Mon intention n'est toutesfois point, de vouloir réformer tous estatz, tant spirituelz comme séculiers : car de ce ne veulz je point présumer. Mais je remonstre seulement, par les escriptures, comment nous viverons, se nous voulons vivre selon L'évangile : affin que chascun puisse sçavoir combien loing sa vie est séparée de la doctrine de Jésuchrist, et que adonc, avec la grâce de Dieu, il puist amender sa vie.

Et je n'enseigne point qu'on ne obéisse aux seigneurs, ou que les moines fuyent hors de leurs monastères[2], mais je leur enseigne par quel moien ilz sçauront comment ilz doibvent vivre : et quant ilz ne vivent point ainsi, que alors ilz recongnoissent leurs deffaultes, et facent diligence de vivre ainsi. Car aultrement vauldroit mieulx, devant Dieu, ung humble publicain, que ung sainct hypocrite. Car Dieu ne regarde point quelle chose tu faiz par dehors, mais comment tu es ordonné et disposé par dedans. Quant ung moine ou une nonne vit bien, la vie n'est point maulvaise[3].

Mon intention estoit de ne publier ce présent livre, mais veu que j'en suis ainsi requis, je l'ay translaté, et ay assemblé les principaulx chapitres de la saincte Escripture, au prouffit de toutes personnes chrestiennes.

Quel est l'auteur qui, comme on vient de le lire, à la fin du *Prologue*, ne voulait pas « publier ce présent livre », mais en a été « ainsi requis »? Quelques indices, dans le

1. 1544 : négligence.

2. 1544 remplace cette phrase et les suivantes jusqu'à Car aultrement, par celles-ci qui indiquent bien le changement survenu depuis 1523 : « ou que police extérieure soit ostée ; cela n'advienne. Semblablement je ne vueil point oster le ministère de l'église, mais j'enseigne par quel moyen ilz sauront comment ils doibvent vivre et quand ils congnoistront leur ministère et office qu'ilz se disent avoir en l'église n'estre accomply selon la reigle de l'Evangile, alors ils recongnoissent leurs deffautes et facent diligence de vivre selon Dieu ».

3. Cette dernière phrase a été supprimée dans l'édition de 1544.

texte, nous dirigent vers les Pays-Bas. Lorsqu'il parle du baptême il s'exprime ainsi :

L'eaue du baptesme ne nous oste point le péché, aultrement ce seroit une précieuse eaue et nous fauldroit journellement une fois laver en icelle. L'eaue des fons n'a non plus de vertu en elle mesme que l'eaue qui coule *en la rivière du Rhyn*[1]. Car on peut aussi bien baptiser au Rhyn comme aux fons...

Quoi de plus naturel que d'admettre que le Rhin s'est trouvé sous la plume de l'auteur parce qu'il était près de sa demeure? Plus loin nous voyons qu'il y a un chapitre XX intitulé :

De la vie des chanoinesses[2]. On voit aujourd'hui aussi plusieurs monastères des nonnes auxquelz on chante et lit beaucoup. Et ce me semble merveilles dont leur vient le chanter, car, veu qu'elles n'entendent point ce qu'elles chantent je ne sçay quel proffit il en vient. Sainct Paul défend de chanter à l'église (c'est à dire l'assemblée de chrestiens) quelque chose que nul n'entend. Le chanter donques des nonnes[3] ne poeut estre aggréable à Dieu, veu qu'elles ne l'entendent point...

Le chapitre suivant (XXI) est intitulé :

Des cloistres des sœurs et de leur vie. Il y a aussi plusieurs cloistres de sœurs, la vie desquelles semble plus estre selon L'évangile. Car labourer de ses mains et ayder l'ung l'aultre par charité est une vie chrestienne. Et sainct Paul se glorifie en ses épistres qu'il a gaigné ses despens par le labeur de ses mains. Et il nous admoneste tous de faire ainsi. Comme aux Thessalonissiens : Nous n'avons (dit-il) jamais mangé nostre pain pour néant et sans l'avoir gaigné. Et en ce vault mieux la vie des sœurs que celle des nonnes...

Un Français n'aurait pas eu l'idée de faire cette distinction entre ces deux sortes de religieuses, mais elle s'applique à merveille au pays des chanoinesses de Saint-Augustin et des sœurs de la vie commune où fleurissent encore aujourd'hui les béguinages. — Partant de ces indices un professeur allemand, le Dr Karl Benrath, a essayé

1. L'édition de 1544 ajoute : ou du Rosne.
2. 1544 a moinesses et nonnes.
3. 1544 ajoute : « ne pareillement des autres religieuses ».

de démontrer, en 1880[1], que l'auteur était un certain Henri Bommelius, originaire de Bommel sur la Meuse et qui aurait dû quitter Utrecht pour cause d'hérésie en 1525. A Wesel où il se rendit plus tard, il fut, le 5 février 1557, obligé de prouver qu'il acceptait la confession d'Augsbourg. Il donna comme preuve un petit livre, *Somme de la théologie germanique* qu'il déclarait avoir publié, il y a une trentaine d'années et que le Dr Benrath identifie avec la *Summe de l'escripture saincte*. Un savant hollandais, le Dr J.-J. van Toorenenbergen, qui a aussi consacré tout un volume à ce petit livre[2] a développé cette thèse et conclu qu'il a été rédigé par Bommelius lorsqu'il était recteur du couvent de Marie-Madeleine à Utrecht. Depuis lors il a été démontré que ce dernier fait est dénué de preuves.

Le lecteur aura peut-être déjà remarqué que *Somme de la théologie ermanique* n'est pas la même chose que *Somme de l'escripture saincte*. Mais il y a d'autres raisons pour lesquelles je ne puis me rallier à cette solution.

La *Summe* renferme un très important chapitre XXVI intitulé : *De deux manières de gouvernementz séculier et spirituel*. Ce chapitre n'est autre chose qu'un résumé, presque littéral, de la plus grande partie du traité de Luther intitulé : *Von weltlicher Oberkeit, wie weit man ihr Gehorsam schuldig sei*, qui explique pourquoi et comment il faut obéir aux autorités. Ce traité parut à Wittemberg, puis ailleurs au commencement de l'année 1523,

1. *Die Summa der Heiligen Schrifft, ein Zeugniss aus dem Zeitalter der Reformation für die Rechtfertigung aus dem Glauben*, Leipzig, L. Fernau, un vol. de XL et 176 p. pet. in-8 avec quatre fac-similés hors texte.

2. *Het oudste nederlandsche verboden Bœk. 1523. Oeconomica christiana. Summa der godliker Scrifturen*, Leiden Brill, 1882, in-8. Outre ces deux volumes le sujet a donné lieu à de nombreux articles qu'on trouvera énumérés et resumés dans celui de la *Realencyklopaedie*, de Hauck, t. XIX, p. 162 (*Summa*, etc.). — Van Toorenenbergen suppose que la *Summe* est le livre que, d'après Sleidan (*Comm.* I, 389, éd. am Ende) l'envoyé des villes protestantes, Mich. van Kaden, remit de la part du Landgrave de Hesse à Charles Quint. C'est une erreur. Le livre en question est la *Somme chrestienne à tresvictorieux Empereur Charles de ce nom le cinquiesme, composée par Fran. Lamb. Davignon. A Marburg. 1529*. Ce traité, dont j'ai un exemplaire sous les yeux, était jusqu'ici inconnu.

mais *pas avant le mois de mars*[1]. Il faudrait donc que Bommelius ait eu le temps, d'abord de prendre connaissance de cet opuscule (en supposant qu'il a su l'allemand et pu se le procurer dès qu'il parut), d'en insérer le contenu dans son traité et d'expédier ensuite celui-ci à Bâle (où rien ne prouve qu'il ait eu des relations). A Bâle on aurait dû, dans la dernière partie de l'année, trouver le temps de traduire et de faire imprimer le livre. Cela paraît bien difficile à une époque où il n'y avait pas d'express et beaucoup d'obstacles qui entravaient la circulation. Mais il y a autre chose encore.

L'explication des Drs Benrath et van Toorenenbergen suppose l'existence d'une Somme *imprimée* néerlandaise, ou du moins latine *antérieure à la traduction française*. Bommelius aurait donc dû, après mars 1523, compléter son travail et *le faire imprimer* avant de l'envoyer à Bâle à temps pour qu'il pût y être traduit et réimprimé. *Or, personne n'a jamais vu un exemplaire de cette édition princeps*. On ne connaît, jusqu'à présent, comme se rapprochant le plus de la date de 1523, qu'une édition néerlandaise de 1526 qui se donne comme corrigée et a certainement été précédée par une édition antérieure. Mais celle-ci est-elle de 1523? Il est permis d'en douter. Elle existait *avant le 23 mars 1524*, puisqu'à cette date un ordre de l'Empereur[2] enjoint au stathouder et Conseil de Hollande de faire brûler l'évangile selon Saint Matthieu, la *Somme de théologie* et d'autres ouvrages hérétiques et d'en faire poursuivre l'imprimeur[3]. Ce qui prouve que cette Somme est bien celle dont nous parlons, c'est qu'à la date du 12 juillet 1524, dans un compte relatif à la confiscation, après bannissement, des biens du libraire Jan Zevertsz de Leide, on reproche à ce dernier[4] d'avoir imprimé *Summa vanden godelycken scrifturen ofte duytsche*

1. *Luthers Werke* éd. de Weimar XI, 230.
2. Dans l'article précité de l'encyclopédie de Hauck on a daté cet ordre de 1523, ce qui fausse toute l'argumentation de l'auteur.
3. P. Frédéricq, *Corpus documentorum haereticae pravitatis neerlandicae*, IV, 265.
4. *Ibid.* IV, 290.

theologie, ce qui est à peu de chose près le titre de l'édition néerlandaise de la Somme de 1526. Cette première édition, connue seulement à la fin de mars 1524, peut très bien n'avoir paru qu'en cette année, ou si elle porte la date de 1523, *n'être elle-même qu'une traduction* du texte qui a été traduit dès cette année en français.

Ces diverses raisons que j'ai résumées aussi brièvement que possible m'ont amené à proposer une autre solution. J'ai raconté ici même[1] qu'au mois de janvier 1523 (c'est-à-dire avant que Bommelius ait pu avoir connaissance de l'écrit de Luther), à Bâle, Oecolampade, qui y était installé depuis le 17 novembre 1522, reçut la visite du recteur de l'École des frères de la vie commune de Saint-Jérôme à Utrecht, *Hinne* (Jean) *Rode*[2]. Il avait été destitué l'année précédente « à cause de Luther » qu'il avait été voir en 1521 pour le prier de faire paraître sous ses auspices les œuvres de Jean Wessel. Ce Jean Rode paraît avoir été un homme tout à fait remarquable par sa connaissance approfondie de l'enseignement évangélique. Bucer qui eut sa visite à Strasbourg en automne de l'année 1524, trace de lui un portrait enthousiaste : « Je ne connais personne, sans en excepter Luther, que je lui préférerais pour l'intelligence et le jugement dans les choses de la foi et de la vie qui est la parure de la foi[3]. » Bucer reconnaît que, devant les arguments de Rode il dut abandonner sa propre conception encore semi-luthérienne de la Sainte Cène car Jean Rode n'était pas seulement allé à Wittemberg, puis à Bâle en vue de l'impression des œuvres de Wessel, mais pour soumettre aux réformateurs son interprétation symbolique des paroles prononcées par Jésus pendant le dernier repas qu'il partagea avec ses disciples. C'était celle à laquelle, sous l'influence de Wessel, était parvenue un ami de Rode, ancien élève de l'école de Saint-Jérôme,

1. *Bull.* 1917, p. 219. On est prié d'ajouter à ce que j'ai dit de Cornelis de Hoen, p. 220, qu'après avoir été relâché le 29 octobre 1523, moyennant une forte rançon et à la condition de ne pas quitter sa demeure, il mourut, fidèle à sa foi, avant avril 1525.

2. M. le professeur E. Staehelin m'écrit que, le 22 janvier 1523, Rode déjeuna avec Oecolampade chez l'imprimeur Cratander.

3. Baum, *Butzer und Capito*, p. 304.

Cornelis Hendrix Hoen, avocat au tribunal de la Haye et à laquelle, malgré l'opposition de Luther, esclave du sens littéral, finirent par se rallier plus ou moins explicitement Oecolampade, Bucer et Zwingli[1].

Quoi de plus naturel que d'admettre que ce Jean Rode, qui avait fait de l'enseignement évangélique son étude de prédilection, l'avait, en quelque sorte, condensée dans une première ébauche, sans doute latine, de cette Somme? Ce qui me confirme dans cette hypothèse, c'est qu'il y a, entre le texte que nous offre la traduction française de 1523 et celui de la deuxième édition néerlandaise de 1526 que le Dr Benrath a traduite en allemand, de notables différences. Déjà, vers la fin du chapitre XXVI, il y a, çà et là, quelques additions à ce dernier texte. Mais il y a tout un chapitre, le XXIXe, dont la traduction française diffère entièrement du traité de 1526. Le voici, d'après l'exemplaire du British Museum :

Des gensdarmes et de la guerre, se les chrestiens poeuvent guerroyer sans péché, une information selon L'évangile.

CHAPITRE XXIX

Les gensdarmes n'ont rien en L'évangile pour vivre selon icelle. Car L'évangile ne congnoist nul gensdarme ne guerre, mais seulement paix. Jasoit que plusieurs docteurs dient et es-

1. Voici les titres des trois traités qui révèlent l'influence exercée par Hinne Rode : 1) *Das Testament Jesuchristi, das man bysshe genennt hat dye Mess, verteutscht durch Ioannem Oecolampadion ecclesiasten zu Adelnburg zu heyl allen Evangelischen Anno 1523.* Cet opuscule d'Oecolampade n'a pas eu moins de six éditions en cette année 1523 (cf. *Oecolampad Bibliographie*, par Ernst Staehelin, nos 85-90). — 2) De Bucer : *Grund und Ursach auss gottlicher schrifft die neuwerungen an dem nachtmal des Herren, so man die Mess nennet*; *Tauff, Feyertagen, bildern und gesang, in der gemein Christi wann die zusammen Kompt, durch und auf das Wort gottes zu Strassburg für genommen* (1524). — 3) En septembre 1525 Zwingli fit paraître la lettre de Hoen que lui avait apportée Rode, sous ce titre : *Epistola christiana admodum ab annis quatuor ad quendam apud quem omne judicium sacrae scripturae fuit, ex Batavis missa, sed spreta, longe aliter tractans cœnam dominicam quam hactenus tractata est, ad calcem quibusdam adjectis Christiano homini pernecessariis, praesertim his periculosis temporibus*, 8e de 7 ff. — Le 18 sept., après avoir lu cette lettre de C. de Hoen, P. Toussain écrivit à Farel à Strasbourg. « Je voudrais qu'elle fût traduite dans toutes les langues. Elle dit beaucoup de choses en peu de mots avec autant de science que de vérité. » Il engagea Farel à la traduire en français.

cripvent. Que la gensdarmerie est raisonnable et bonne ; à cause des parolles de sainct Jehan baptiste, lequel (comme escript S. Luc en L'évangile) respondit aux gensdarmes, luy demandantz quelle (chose) ilz feroient pour estre saufvez, qu'ilz ne feissent à nulluy détriment, et fussent contentz de leurs gages. Par ces parolles veulent dire les docteurs et théologiens que les gensdarmes poeuvent guerroyer et piller, sans péché et mal faire, mais ilz n'entendent point les parolles de sainct Jehan.

Il faut entendre que la doctrine de sainct Jehan ne induysoit nul au salut[1], mais apprestoit seulement les cueurs humains à Dieu, et à la doctrine de Jésuchrist, et corrigeoit les plus gros maulx par sa prédication. Il enseignoit seulement le commencement de justification. Comme s'il eust voulu dire : Si je vous défendoie du tout le guerroier, vous ne le pourriez encore laisser ; mais commencez premièrement à laisser le plus gros, comme de faire dommage et oultrage à aultruy, de brusler, de piller, etc. Et soiez trestous contentz de vos gaiges.

Ainsi n'estoit sainct Jehan baptiste aultre chose, fors comme ung homme qui esbauche et couppe d'une piéce de bois les plus gros nœudz. Il ne faict point ce affin que elle demeure ainsi ; mais quant ses nœudz sont couppez, alors vient ung meilleur maistre qui le faict plus polly d'une large congnée ou d'ung rabot. Ainsi faisoit sainct Jehan par sa prédication. Il ne faisoit nul parfaict par sa prédication, mais il esbauchoit et couppoit seulement les gros nœudz ; c'est à dire les gros péchéz. Et pour ceste cause n'estoit il aultre chose que une voix la quelle crioit que on fist la voie au seigneur dieu ; mais il n'est point la lumière, comme dit sainct Jehan l'évangéliste. Et il ne povoit aussi pardonner les péchéz, car il n'estoit point Christ. Mais il estoit seulement une voix, et ung précurseur et annonceur, qui apprestoit la voie à la venue de Jésuchrist. Et pour cette cause envoia sainct Jehan ses disciples à Jésuchrist quant il debvoit mourir, affin qu'ilz poeussent apprendre la perfection de luy. Car il les avoit seulement apprestez pour venir à Jesuchrist. Pour ceste cause et raison est tout manifeste que sainct Jehan ne a point prisé la guerre par ces parolles, mais plus défendu, comme ausi enseigne toute L'évangile. Car comme c'est chose mal convenable que la main combatte contre le chef, aussi mal convenable est ce, et aussi grand péché que ung chrestien meine guerre l'ung contre l'aultre ; car nous sommes tous frères et communs membres. Et Jésuchrist a toute sa vie presché et annoncé paix et concorde à tous ceulx qu'il enseignoit. Et sainct Jehan en sa première épist. Qui hayt son frère, il est homicide. Il ne nous fault nul hayr ; il nous fault aymer nos ennemys ; il nous fault

1. 1544 : « n'amenoit nul à perfection ».

prier pour iceulx, et faire bien à ceulx qui nous persécutent. Comment serait-il possible selon L'évangile, que nous puissions mener guerre sans péché ; en laquelle tant de gentz perdent leur vie, et par laquelle tant mainte personne vient à saufvage, volage et maulvaise vie. Il y a des escriptures au droict canon, lesquelles permettent aulcunes guerres. Mais la doctrine de Jésuchrist et des apostres desprize toute guerre. C'est chose horrible pour corps et âme de entreprendre et mouvoir une guerre[1]. Néantmoins quant ung payz ou une ville est assiégée, et que la commune paix est troublée, et que grand force est faicte aux subjectz, le seigneur d'icelluy payz est tenu, par charité fraternelle, de ayder ses subjectz, et de les défendre, et de punir les maulvai et de mettre sa vie pour ses subjectz[2].

Mais il se doibt toutesfois garder de faire ce pour venger son injure, ou pour abbaisser le payz ; mais seulement pour défendre ses subjectz, et pour ordonner l'horrible besongne de la guerre à charité, et ce se poeut ainsi faire chrestiennement. Mais s'il est possible d'accorder pour or ou pour argent, on le doibt faire. Car la vie du chrestien vaut mieulx que les richesses du monde.

Et ung seigneur pensera tousjours qu'il y a ung roy pardessus luy au ciel, devant lequel toutes personnes doibvent rendre compte au jour du jugement, mesmement aussi des moindres oeuvres et pensées qu'ilz auront faict, soit roy ou empereur, pape ou cardinal, noble ou point noble, jeune ou ancien.

Nous lisons que le peuple d'Israel a souventes fois guerroyé, mais leurs guerres estoient toutes figures, comme dit sainct Paul, par quoy nous est signifié que nous debvons aussi batailler, non point l'ung sur l'aultre, mais contre nous mesmes, c'est à dire. contre noz pechez, contre orgueil, vie, avarice, luxure, hayne, et envie, et ainsi des aultres.

Ce chapitre XXIX a été entièrement modifié dans la deuxième édition, seule connue à ce jour, de la traduction néerlandaise, dans le sens de l'opuscule de Luther paru en cette même année 1526, et intitulé *Ob Kriegsleute auch in seligem Stande sein können* (Weimar XIX) et où il donne, des paroles de Jean Baptiste, une explication très différente de la *Summe* de 1523. D'où viennent ces différences ? Le Dr Benrath les attribue au traducteur. Mais il est bien plus logique d'admettre que ce dernier a simple-

1. 1544 ajoute « car toute malice règne en temps de guerre ».

2. Ce paragraphe, à partir de « néantmoins » et les deux qui suivent, sont seuls, de tout le chapitre, conformes au texte de ce chapitre dans l'édition néerlandaise de 1526, cf. Benrath, *op. c.*, p. 169-170.

ment reproduit le texte qu'il avait sous les yeux, lequel a été modifié *par l'auteur* en 1526. On a vu que H. Rode a entrepris le voyage à Wittemberg puis à Bâle et à Zurich pour soumettre aux réformateurs sa nouvelle interprétation des paroles « Ceci *est* (c'est-à-dire, représente) mon corps ». Qu'est-ce à dire, si ce n'est que des hommes comme Cornelis de Hoen et Hinne Rode qui, par une étude personnelle étaient arrivés à des interprétations de l'Évangile moins servilement littérales que celles de Luther, redoutaient encore d'entrer en conflit avec lui, tant son autorité était incontestée. C'est sans doute à cause de cette éventualité qu'on est surpris de constater que la *Summe* de 1523 qui s'explique si longuement sur le baptême, ne renferme pas un mot sur la messe et la Sainte Cène dont pourtant Bucer lui-même disait qu'il n'avait jamais pu croire à la transsubstantiation. Ce n'est qu'en 1526, alors qu'à Bâle et à Zurich ainsi qu'à Strasbourg on était arrivé à une conception de ce sacrement plus conforme à l'Évangile, que l'auteur de la *Summe* ajouta en appendice, non son interprétation personnelle, mais celle d'Oecolampade d'après son opuscule de 1523 *Das Testament Jesu Christi.*

En résumé, je pense que le *manuscrit* latin de la *Summe*, qu'il soit de Hoen ou de Rode, a été apporté par ce dernier, en janvier 1523, à Bâle, que c'est là, ou à Zurich où il se rendit ensuite qu'il connut le traité de Luther *Von weltlicher Oberkeit* dont il fit son chapitre XXVI et que, de ses entretiens avec Oecolampade, sortit l'interprétation, par ce dernier, de la messe, dont six éditions au moins parurent en 1523 et dont une traduction néerlandaise fut ajoutée à l'édition de la *Summe* de 1526[1]. Ce qui, en outre, est certain, c'est que le conflit qui n'allait pas tarder à éclater entre Luther et les théologiens suisses

1. Le texte français de 1523, reproduit dans l'édition de 1544, a été traduit en italien et y a été plusieurs fois réimprimé au XVIe siècle ; l'absence de l'appendice sur la messe, dans ce texte, explique son succès dans ce pays. Le texte néerlandais de 1526, reproduction modifiée de la traduction néerlandaise, d'après le même texte latin, de 1523 ou 1524, a été traduit en anglais : on en a retrouvé quatre ou cinq rééditions à partir de 1529. Voy. Benrath, *op. c.*

et strasbourgeois et qui allait diviser en deux camps opposés luthériens et réformés, remonte à de Hoen et à son ami, Hinne Rode, dont l'influence allait contribuer largement à détacher les Pays-Bas de l'emprise de Luther. Celle-ci y avait été jusque-là prépondérante ainsi qu'en témoigne l'héroïque et émouvant martyre, entre autres, des deux augustins Henri Vos et Jean van den Esschen à Bruxelles le 1er juillet 1523, que Luther pouvait, à bon droit, considérer comme ses disciples[1].

Il reste une dernière question à résoudre ou plutôt à poser. Quel a été le traducteur de cet abrégé de la doctrine évangélique, moins radical que le traité de Luther *De la captivité de Babylone*, puisqu'il laissait subsister la messe, les ordres religieux et toute l'organisation hiérarchique de l'Église, dont il ne parle pas?

Notons d'abord que pour qu'on ait eu l'idée de traduire la *Somme* en français, il fallait qu'on la regardât comme répondant aux aspirations des Français de cette époque qui réclamaient une Réforme *dans les cadres de l'ordre de choses existant*. On songe tout naturellement à Lefèvre d'Étaples, mais il était à Meaux occupé des traductions de son nouveau Testament, du Psautier et de la rédaction de ses cinquante-deux Dimanches.

Dans la *Correspondance des réformateurs* publiée par Herminjard, nous voyons des hommes comme Anémond de Coct, Lambert d'Avignon et d'autres se préoccuper de fournir à ce public français des traités susceptibles de l'instruire, de l'éclairer sur les questions alors agitées. Mais aucun de ces hommes ne semble avoir fait à Bâle, à cette époque, un séjour d'une durée suffisante pour mettre sur pied et surveiller l'impression d'un livre, petit in-8°, il est vrai, mais qui n'en compte pas moins 138 feuillets, c'est-à-dire 276 pages et dont le style est, pour cette époque, remarquablement limpide et châtié.

1. Sur l'activité et l'influence de Hinne Rode aux Pays-Bas, voy., dans la *Realencyklopaedie* de Plitt et Herzog, XVIII, 232-242, un article de L. Schulze qui a été remanié et précisé dans la 3e édition, de Hauck. L'auteur s'est demandé, mais sans insister sur cette idée, si Hinne Rode ne serait pas l'auteur de la Somme.

Dans ces conditions je ne vois qu'un seul nom à proposer, celui de... *Guillaume Farel*.

Je ne me dissimule ni le nombre ni l'importance des objections. Le bouillant Farel se serait-il accommodé d'un programme aussi restreint? — Comment, dans ce qu'il raconte de lui-même, dans la correspondance de cette époque, un fait comme celui-là a-t-il pu passer inaperçu? — Je ne demande pas mieux que d'adopter une solution plus satisfaisante. En attendant, je démontrerai, dans un article qui suivra celui-ci, que Farel a pu être à Bâle à cette époque, où il a été en rapport avec Oecolampade. La phrase par laquelle se termine le *Prologue* ci-dessus : « Mon intention estoit de ne publier ce présent livre, mais, veu que j'en suis ainsi requis, je l'ai *translaté* », cette phrase peut, à la fois, se rapporter à l'auteur et au traducteur. L'auteur avait apporté un manuscrit qu'il n'a publié que parce qu'il en a été instamment requis[1]. Mais le traducteur lui aussi, d'après la phrase française, semble dire qu'il n'a entrepris cette traduction que parce qu'on la lui a demandée. Et qui nous empêche d'admettre qu'Oecolampade ait demandé et la publication en néerlandais et la traduction en français, puisqu'il avait sous la main un Français désireux de s'employer à la propagation de l'Évangile? C'est certainement pour répondre à des désirs et des besoins semblables qu'on réédita, à Bâle aussi, en 1525, le nouveau Testament français paru à Paris en 1523 et 1524.

Quant aux deux objections ci-dessus exposées, on peut répondre à la deuxième que, si nous avons un nombre relativement considérable de lettres adressées à Farel, *nous n'avons pas une seule lettre de lui antérieure à 1524*, et ne savons, de son activité, avant cette date, que fort peu de chose.

La première objection est certainement la plus sérieuse. Mais ici aussi nous avons un document dont on n'a peut-être pas tiré encore tout ce qu'il contient. C'est

1. C'est ainsi que se termine le Prologue dans la traduction du néerlandais, du Dr Benrath.

l'Épitre à tous seigneurs et peuples et pasteurs dans laquelle, en 1530, donc à quelques années de distance, Farel a raconté, malheureusement sans précisions chronologiques, les expériences religieuses par lesquelles il a passé avant sa conversion définitive à la Réforme[1]. Qu'on lise attentivement ce document capital et l'on verra que longtemps encore, après avoir constaté l'opposition entre l'enseignement évangélique et celui de l'Église, il ne parvint pas à renoncer aux pratiques et aux cérémonies de cette dernière... « Je me tenoye tout comme paravant... me soubmettoye au jugement du pape et des siens. » Il avait fini par rejeter le culte des saints, mais... « je ne pouvoye rejetter cette messe, mais j'estoye encor tant ensorcellé d'icelle que je pensoye, quelque chose que je y congneusse de mal et quelque gouffre de malédiction que y fusse, néantmoins il y avoit beaucoup de biens et bénédiction et ce *d'autant que ceux qui m'en devoyent retirer m'y fourroyent plus avant, et craignoient que je n'en parlasse*, mais surtout la séduction m'a longuement aveuglé, à cause de l'adoration du pain et du vin et de ce que j'ai creu que le corps et le sang de Jésus Christ y estoit au lieu du pain et du vin, ou je ne scay par quel meslinge... J'ai esté *fort longtemps* en ceste séduction. » Or c'est précisément à Bâle qu'on hésita longtemps à renoncer à la messe. Encore dans une lettre du 4 septembre 1525 à Farel, Pierre Toussain traite, à ce propos, Oecolampade d'endormi et Pellican de chanteur de messes[2]. Pourquoi n'admettrions-nous pas que, deux années auparavant, Farel était encore dans l'état qu'il appelle une « séduction » ? Encore une fois, je n'affirme pas qu'il soit le traducteur de la Somme, mais seulement qu'il pourrait l'être. Peut-être d'autres découvertes nous permettront-elles de sortir du domaine des hypothèses.

N. Weiss.

1. Voy. dans *Du vray usage de la croix*, publié en 1865, à partir de la page 162, les p. 169, 173, 174.
2. Herminjard I, 376.

DEUX NOUVEAUX CONVERTIS DE MARANS

(Charente-Inférieure)

LE SIEUR VIGOUREUX ET SA FEMME (1685-1695)

Le mémoire qu'on va lire et qui résume dix années de la vie de deux protestants notables de Marans, savoir : le sieur Vigoureux maître apothicaire, et sa femme, se trouve aux Archives Nationales (TT 450-VI) et a été envoyé au ministre Châteauneuf, par l'évêque de la Rochelle, Charles Madeleine Frezeau de la Frezelière, puisqu'une note au dos renvoie à une lettre de cet évêque, du 22 août 1695. Il demandait sans doute des instructions et il faut nous résigner à ne pas connaître ces dernières. La même chemise qui renferme ce mémoire contient une lettre du prédécesseur de Frezeau de la Frezelière, c'est-à-dire de Henri IV Marie de Laval de Bois-Dauphin, qui complète fort à propos le *Mémoire*. Celui-ci, en effet, nous représente la femme Vigoureux comme « fort opiniâtre pendant les six premiers mois de sa conversion, mais *s'étant rendue plus docile depuis*, elle se fit instruire ». La lettre de M. de Laval, du 13 octobre 1693, nous apprend ce qui a rendu la huguenote plus docile, à savoir : que « d'après les ordres de S. M., le sieur Vigoureux et sa femme, N. C. de Marans, ont été *mis en deux prisons différentes*, *ce qui les a décidés à se convertir*; monseigneur se réserve d'ailleurs de les mettre dans quelque communauté quand il le jugera à propos ». Les deux évêques croyaient ainsi avoir partie gagnée; le mémoire que le dernier transmet nous fait, une fois de plus, toucher du doigt le néant de la soumission d'une âme à des raisons autres que celles qui entraînent la conviction. Cette dernière ressuscite avec d'autant plus de force qu'elle a été plus violemment refoulée et anéantit en quelques instants

ce que la violence a mis des années à édifier et à consolider.

N. W.

Mémoire

La femme du sieur Vigoureux M[e] apoticaire et l'un des plus considérables nouveaux convertis de la Paroisse de Marans, fit abjuration en l'année 1685 ; elle parut fort opiniâtre pendant les six premiers mois de sa conversion, mais s'étant rendue plus docile depuis elle se fit instruire et fit, dans la suite, son devoir avec tant d'édification que toute la paroisse la regardait comme un exemple de piété.

Cette conduite a duré jusqu'à la fin du mois de juillet dernier (1695), qu'étant tombée malade elle fit appeler le curé auquel s'étant confessée avec toutes les marques d'une sincère douleur, de ses péchez, elle lui témoigna que l'unique peine qu'elle avoit dans sa maladie étoit que son mary qui est fort obstiné dans son erreur, ne souffriroit point qu'elle reçeut les autres sacremens dont elle auroit besoin dans sa maladie, et en effet le mary marqua beaucoup de chagrin au curé quand, pour confesser sa femme, il le pria de sortir de la chambre.

Cette femme continua dans ces bons sentimens jusqu'au quatrième jour de sa maladie que le mal étant devenu plus grand on luy proposa de recevoir le viatique. Alors cette femme qui avoit été pervertie par son mary refusa le viatique sous prétexte que la sécheresse de sa langue ne luy permetteroit pas de consumer la saincte hostie. En vain luy représenta-t-on quil y avoit remède à cela, elle ne voulut jamais communier. Le lendemain, ayant été visitée par le curé et ses vicaires qui la sollicitèrent de nouveau de recevoir le viatique, elle affecta de ne rien répondre à tout ce qu'on luy dit, faisant semblant de ne pouvoir parler et faisant comprendre par signes qu'elle ne vouloit point communier. On luy proposa l'extrême-onction, elle ne la voulut point recevoir. Le soir, le curé étant retourné chez elle, il la trouva environnée de nouveaux convertis qu'il fit sortir, par ce qu'il supposa que cette femme à qui la parolle étoit revenue, n'oseroit dire ses sentimens devant eux. Il n'y eut que le mary qui ne voulut point sortir, quelque instance que luy fît le curé, qui, n'ayant pas la liberté nécessaire pour faire ses fonctions, fut obligé d'appeler le juge du lieu pour faire sortir le mary de la chambre et pour parler par ce moyen avec plus de liberté à la malade.

Le mary étant pour lors sorti, elle déclara qu'elle n'étoit plus catholique et qu'elle vouloit mourir dans la Religion où elle étoit née. Le curé la fit visiter par le P. Gardien des Capucins de Marans, et par les vicaires qu'il a avec luy, elle leur parut tous-

jours depuis dans les mêmes sentimens, et le mary s'étant trouvé présent aux visites que ces ecclésiastiques luy ont rendues, exhorta plusieurs fois la femme, en leur présence, de se souvenir de ce qu'elle luy avoit promis.

Depuis ce temps-là le procureur d'office, ayant marqué au mary qu'il pourroit se faire des affaires en empeschant la femme de faire son devoir de catholique, sa femme, pour persuader que ce n'étoit point son mary qui l'en empeschoit, demanda ces sacremens, mais le curé ayant voulu prendre ses précautions pour ne les pas exposer parce qu'il était persuadé qu'il n'y avoit pas de sincérité dans la conduite de cette femme, elle tomba dans le délire, d'où étant revenue elle a prié le curé de ne plus aller dans sa maison pour luy parler des sacremens, luy déclarant qu'elle n'étoit plus catholique.

Cette affaire a causé un grand scandale dans la parroisse de Marans tant parmy les catholiques que parmy les nouveaux convertis. L'opposition que le mary a apporté à tout ce que le curé a voulu faire pour disposer cette femme à recevoir les sacremens est une preuve certaine que c'est luy qui l'a pervertie.

SÉANCES DU COMITÉ

---

17 décembre 1918.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. Cornélis de Witt, J. Pannier, R. Reuss, E. Rott, A, Valès et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président, au nom du Comité, souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M Cornélis de Witt, qui porte un nom illustre dans l'histoire du Protestantisme à laquelle plusieurs de ses ascendants se sont toujours intéressés et qui prend une part si directe et si utile aux souffrances de nos coreligionnaires des régions envahies. Il est heureux aussi de retrouver au milieu de nous, après quatre années passées au milieu de nos glorieux soldats et, en particulier, de ceux qui nous tiennent de près, notre cher collègue, M. Jacques Pannier. M. Cornélis de Witt répond par quelques paroles de remerciment et M. Pannier raconte qu'à l'occasion d'une récente mission en Angleterre, il a rencontré le

meilleur accueil auprès des descendants de huguenots, parmi lesquels un arrière-petit-fils de Saurin.

On rappelle, à cette occasion, quelques-uns des noms protestants célèbres qu'évoquent les villes récemment évacuées par l'ennemi, comme Saint-Quentin où le monument élevé en l'honneur de Coligny et de la défense de 1557 a été détruit, et Noyon où la maison de Calvin a eu le même sort. Parmi les villes occupées par nos troupes, on trouve encore à Mayence des traces tout à l'éloge de l'ancien pasteur montalbanais le conventionnel Jean-Bon-Saint-André, entre autres, sa tombe, où se lit cette inscription : *Sous ce monument, simple comme lui, au milieu de ceux qu'il chérissait, dans l'asile consacré par ses soins et sous son administration, repose J.-B. baron de Saint-André, préfet du département du Mont Tonnerre, officier de la Légion d'honneur, mort le 10 décembre 1813.* A propos de Noyon, le président offre d'avoir une nouvelle entrevue avec le maire, M. le sénateur Noël. Il donne ensuite quelques détails sur la réception, à la Bibliothèque, le 14 novembre, de la délégation anglaise et ajoute que l'année 1919 rappellera les anniversaires centenaires de *Coligny*, né le 16 février 1519, de *Théodore de Bèze*, né à Vézelay, le 24 juin de la même année, et de *Jean Claude*, né en 1619, mais sans qu'on puisse préciser le jour.

Le secrétaire attire l'attention sur l'énorme augmentation des frais d'impression du *Bulletin* qui pour quatre numéros réduits, se sont élevés pour l'année 1918, à 6 190 fr. 20.

Bibliothèque. — Le secrétaire y dépose une plaquette qu'il a découverte et acquise : *Les Prussiens dénoncés à l'Europe par une société de témoins et de victimes de leur invasion dans la Province de Hollande*, Paris, chez Gueffier jeune, M DCC LXXXIX, in-8. Certains indices laissent supposer que l'auteur de cette brochure, inconnue à Barbier, est le pasteur Marron.

21 Janvier 1919

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. R. Allier, Cornélis de Witt, J. Fabre, R. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès verbal de la dernière séance, le président ouvre la discussion sur l'opportunité d'une séance solennelle à convoquer à l'Oratoire pour le 16 février à cinq heures, jour anniversaire du quatrième centenaire de la naissance de Coligny. Le président qui ne pourra être à Paris ce jour-là propose de demander au général d'Amboix de Larbont de bien vouloir présider cette séance, proposition adoptée à l'unanimité. Il en est de même de celle que fait M. Viénot d'inviter à

y prendre la parole, des représentants des Églises protestantes d'Alsace qui auraient ainsi l'occasion de retourner la visite qu'ils ont reçue naguère de représentants du protestantisme français. Il est répondu aux objections de ceux qui redoutent l'appel adressé au public par un trop grand nombre d'assemblées souvent convoquées pour le même jour, qu'il suffit, pour avoir du monde, d'organiser sérieusement la publicité. M. Viénot qui accepte d'expliquer, au nom du Comité, pourquoi celui-ci attire l'attention sur cet anniversaire, veut bien aussi se charger de la publicité avec le concours du Comité de propagande. Le président fait part de l'offre de M. le pasteur Messines de donner à notre Bibliothèque ceux de ses livres qui pourraient lui être utiles, offre reçue avec reconnaissance. Le secrétaire présente une pièce encore intacte de rampe d'escalier en vieux chêne trouvée par M. André Monod le 6 décembre 1918, au milieu des décombres de ce qui restait de lo maison de Calvin à Noyon et annonce pour une prochaine séance une communication sur les trois premières lettres de la Table générale du *Bulletin* qui se trouvaient à Cambrai au moment où la guerre fut déclarée et ne purent, à cette époque, être renvoyées à Paris.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Jean J. Wyss. — **Vittoria Colonna. Leben, Wirken, Werke.** Monographie avec 10 gravures. Chez Huber, à Frauenfeld, 1916. 275 p.

Cette poétesse italienne de la Renaissance, amie de Michel-Ange, a été revendiquée par le protestantisme. Est-ce avec raison? M. Wyss essaie de répondre à cette question. Il analyse de très près les idées dogmatiques formulées dans les œuvres de son héroïne et les trouve plus protestantes que catholiques. Mais Vittoria a reculé devant le pas décisif. Elle a fait comme Érasme, mais non pour les mêmes motifs. Pour une Italienne de l'époque, rompre avec la papauté était une chose inadmissible. Elle voulait une Réforme, mais à l'intérieur de l'Église, et l'échec de son vœu le plus ardent lui brisa le cœur et hâta sa fin.

Après ce coup d'œil d'ensemble, voyons le détail.

L'ouvrage comprend trois parties et un appendice. Passons-les vite en revue. I. Biographie. Née probablement en avril 1492, Vittoria épousa le 27 décembre 1509 le marquis de Pescara, qui devint un des plus renommés condottieri de son temps, fut un des vainqueurs de Pavie et mourut peu après (3 décembre 1525). Les années de veuvage furent coupées par l'arrivée à Naples (décembre 1532) de l'humaniste espagnol Jean de Valdès, dont le mysticisme néoplatonicien la conquit vite et entièrement. De ce moment date une toute nouvelle Vittoria Colonna, dont le but suprême fut désormais de mettre l'art au service de la religion. Elle entra en rapports spirituels suivis avec Contarini, Sadolet, Giberti et les autres membres du *Concilium delectorum cardinalium de emendanda Ecclesia*, de l'*Oratoire de l'amour divin* et de la *Compagnie de la Grâce*. Elle alla même voir (avril 1537) Renée de France à Ferrare et, par son entremise, fit la connaissance de Marguerite de Navarre, avec laquelle elle échangea une série de lettres, dont deux seulement sont conservées de chacune des deux correspondantes (trois sont de 1540, une de 1545). Les autres furent probablement anéanties par l'Inquisition. Les rapports de Vittoria avec l'Arétin ne furent que passagers. Elle voulut conquérir à sa cause sainte le poète mondain, mais dut renoncer à son projet. Quant à Michel-Ange, la légende s'est emparée de son amitié pour lui et l'a transformée en amour platonique. La vérité est que le grand artiste avait le cœur rempli de désirs de gloire et que son amie tâcha de le persuader de la vanité de ces désirs. Elle le décida à interrompre les sonnets qu'il lui adressa de 1538 à 1542. Il ne les reprit qu'en 1546, peu avant la mort de Vittoria. Au fond, dit M. Wyss (p. 96), il ne la comprit pas. Sa vanité d'artiste resta opposée à l'humilité de la chrétienne, qui finit par reconnaître l'impossibilité de mettre ce génie au service de son idéal religieux et s'éloigna de lui après la création du Saint-Office à Rome, qui anéantit tous les plans de ceux qui rêvaient d'une Réforme au sein de l'Église. Pourquoi alors Vittoria ne devint-elle pas protestante? M. Wyss donne à cette question (p. 107) une réponse qui mérite d'être citée : « Persister dans ses idées (après le décret de Paul III du 21 juillet 1542), les défendre publiquement ou même passer dans le camp adverse, était pour elle un non-sens. Prétendre qu'elle n'eut pas la force de garder son opinion, c'est ne rien comprendre à la Réforme italienne. La pensée de se séparer de Rome ne pouvait que sembler absurde à tout Italien, à Vittoria aussi bien qu'à Savonarole. »

Mais le renoncement ne se fit pas sans lutte et provoqua même une grave maladie, dont l'origine psychique fut reconnue par les médecins. Deux catastrophes ont brisé sa vie : « Le

3 décembre 1525 anéantit son bonheur terrestre, le 21 juillet 1542 son bonheur spirituel. Les deux fois, son âme rendit le corps malade; la deuxième fois il en fut consumé. Les dernières années ne furent que tristesse. Isolée, elle ne comprit plus son entourage et ne sut plus s'adapter aux conditions de vie nouvelles. La mort la délivra le 25 février 1547; elle n'aurait plus échappé longtemps à l'Inquisition. La preuve que ses idées étaient protestantes réside dans ces deux faits qu'un certain nombre de ses sonnets religieux ont été falsifiés et qu'elle-même tenta de faire disparaître ses poésies après les décrets du Concile de Trente. »

Terminons par quelques observations de détail.

Une phrase de la page 2, où il est question des « soi-disant prétentions séculaires » des rois de France au royaume de Naples, nous avait fait supposer une tendance antifrançaise, d'autant plus que le livre a tout l'appareil et l'allure de la science germanique; mais aucune autre allusion n'est venue confirmer ce sentiment; bien plus, il s'est évanoui devant la première phrase de la page 26, où l'invasion des Impériaux en Provence (1524) échoue contre « l'héroïsme, prêt à tous les sacrifices, du peuple français ».

Page 61, nous apprenons que Vittoria fut marraine de la fille de Renée de France, Éléonore d'Este, l'amie du Tasse.

Encore un mot sur la troisième partie, qui traite de la valeur esthétique des œuvres de Vittoria et de sa renommée posthume. Nous y voyons comment l'Église a essayé, au siècle dernier, de les utiliser dans un but d'édification. Berta Arndts a traduit les sonnets en 1858, mais, détail fort caractéristique, en supprimant ceux qui se rapportent à la lutte des Colonna contre la papauté.

A propos enfin des nombreuses notes qui émaillent la plupart des pages, ou plutôt à propos des renvois à ces notes, on cherche ces dernières d'abord au bas des pages, en vain, puis à la fin du volume, en vain aussi, et l'on finit par les trouver par hasard dans l'Appendice, sous la rubrique de bibliographie spéciale, entre la bibliographie générale et la liste des 387 poésies rangées par ordre alphabétique de leur premier mot. On y trouve, toujours par hasard, une notice inattendue (p. 260) sur l'influence de Vittoria en Espagne, comme complément des notices analogues sur l'Allemagne du Sud, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre, qui ont trouvé place à la fin de la troisième partie.

Th. Sch.

P.-S. — Remercions l'auteur d'avoir parlé de la « bibliographie » de son sujet sans suivre la science allemande dans son emploi barbare du joli mot de « littérature ».

Otto Anderssen. — **Huguenotterne under Det nantiske Edikt.**, Christiana, Aschehoug (Nygaard), 1918, VIII-225 p. Avec trois portraits (Henri II, Rohan, Richelieu), plus un frontispice reproduisant le portrait de Rohan.

Ceci est une suite. L'auteur a déjà consacré à l'histoire du protestantisme français deux volumes, l'un sur les huguenots français de 1559 à 1572, l'autre sur Henri IV et les huguenots français de la Saint-Barthélemy à l'édit de Nantes. Le présent volume, que nous signalons à l'attention des érudits français, va jusqu'à la paix d'Alais (Édit de grâce) de juin 1629 qui mit fin au rôle du calvinisme comme parti politique. Toutefois un chapitre final (XII) donne un rapide aperçu de son histoire jusqu'à la Révocation. Entre l'avant-propos et la table des matières, une liste des ouvrages utilisés se pare du terme de « littérature ». Cet absurde usage germanique a donc aussi pénétré en Norvège. D'ailleurs les ouvrages de MM. de Félice et Lehr sur l'histoire des protestants français ne figurent pas sur cette liste et mériteraient pourtant de s'y trouver.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à la politique religieuse d'Henri IV; le 3e aux synodes et assemblées politiques des huguenots sous son règne; le 4e à la régence de Marie de Médicis; le 5e au duc de Rohan jusqu'à la paix de Loudun (mai 1616; l'auteur écrit constamment Loudon); le 6e au protestantisme béarnais, le 7e à ce qui y est appelé la 1re guerre de religion (1621), le 8e à la politique de Richelieu, le 9e à la 2e guerre de religion terminée par la paix de Paris (février 1626), le 10e à la reprise des hostilités l'année suivante, le 11e à la prise de la Rochelle (29 octobre 1628).

Ces onze chapitres sont répartis en trois groupes introduits chacun par un des portraits mentionnés ci-dessus, et en effet les trois premiers chapitres exposent le rôle d'Henri IV, les quatre suivants traitent de l'activité de Rohan jusqu'à l'avènement définitif de Richelieu (1624), les quatre derniers du duel de celui-ci avec celui-là. Quoiqu'un peu arbitraire et factice, ce groupement répond tout de même à peu près à la réalité des faits. Et quoi qu'il en soit, on ne peut qu'être touché de voir un étranger se plonger avec tant d'abandon et de compréhension dans les détails de notre histoire. Sachons-lui-en gré.

P. 242, le vers de la *Henriade* qui clôt le chapitre XI,

Et plus grand encore lorsqu'il le servit,

est fautif, il doit y manquer quelque chose.

P. 254, ligne 21, lire : Madame *de* Maintenon.

CORRESPONDANCE

Le quatrième centenaire de la naissance de Coligny.

Grâce à l'annonce que S. M. la reine des Pays-Bas et les Églises d'Alsace y seraient représentéees, cette commémoration attira à l'Oratoire, le dimanche 16 février, à cinq heures, l'auditoire des grands jours.

Une estrade avait été dressée au fond du chœur[1] orné de drapeaux. Notre collègue, le général d'Amboix de Larbont, qui avait accepté de présider la réunion en l'absence de notre président, en fut empêché au dernier moment par un deuil de famille. Il fut remplacé par M. Paul Fuzier, conseiller d'État, le nouveau président du Comité protestant de propagande. A ses côtés prirent place M. le chevalier de Stuers, ministre des Pays-Bas, S. Exc. M. Loudon, ancien ministre, accompagné d'une délégation hollandaise, M. Berthault, pasteur à la Haye, envoyé spécial de S. M. la reine Wilhelmine, le professeur Fernand Ménegoz de la Faculté de théologie de Strasbourg et le pasteur Ortlicb, délégués de la Commission consistoriale d'Alsace et de Lorraine, le pasteur Scheer, de Mulhouse, délégué des Églises réformées des mêmes provinces, E. Gruner, président de la Fédération des Églises protestantes de France, E. Chatoney, Cornélis de Witt, Armand Lods, E. Rott et A. Valès, représentant avec M. le professeur J. Viénot et le soussigné notre Société d'histoire, les pasteurs de l'Oratoire et un grand nombre de leurs collègues et de représentants du protestantisme parisien, M. Charles Borgeaud, de l'Université de Genève qui venait d'arriver à Paris, chargé d'une mission, etc.

Quelques minutes avant l'ouverture de la séance, la plupart de ces messieurs s'étaient transportés au chevet de l'Église, devant le monument de Coligny, au pied duquel M. le pasteur Berthault déposa, au nom de S. M. la reine des Pays-Bas, une couronne aux couleurs de la maison d'Orange, timbrée au chiffre

1. La seule critique que nous ayons entendue est relative à l'emplacement de cette estrade. Les personnes placées au fond de la nef n'entendirent rien ou presque rien, des discours. Le seul moyen d'éviter ce grave inconvénient est de placer l'estrade au pied ou en face de la chaire.

de la reine. Une seconde couronne au nom de notre Société d'Histoire et une croix fleurie envoyée par l'Église de l'Étoile, en mémoire de M. le pasteur E. Bersier à la persévérance duquel nous devons l'érection du monument de l'amiral, furent placées de chaque côté de la couronne par laquelle la reine Wilhelmine avait tenu à s'associer à cet anniversaire de la naissance de son aïeul.

Après une entrée d'orgue reproduisant la marche des troupes du roi au siège de Saint-Quentin, M. Paul Fuzier ouvre la séance en rappelant en quelques mots le service incomparable que Coligny rendit à la France en 1557, au siège de Saint-Quentin. Pendant dix-sept jours, avec quelques centaines d'hommes, il arrêta l'armée victorieuse de Philippe II, forte de 56 000 hommes et permit ainsi à la noblesse française de se rallier autour de Henri II et d'empêcher l'ennemi de marcher sur Paris.

Le chœur entonne le psaume XXV curieusement harmonisé par Philibert Jambe de Fer (1564), puis M. le pasteur Berthault donne lecture de ce message adressé par S. M. la reine des Pays-Bas,

AUX PROTESTANTS DE FRANCE

Comme descendante de l'Amiral de Coligny, je tiens à me joindre à vous en ce jour de commémoration pour rendre hommage à la mémoire du grand huguenot qui fut mon ancêtre et dont la foi est l'héritage des chrétiens du monde entier.

Quoique mort, il parle encore, il tint ferme comme voyant celui qui est invisible.

Ma prière à Dieu, c'est que la foi, qui fut le secret de sa vie, soit de plus en plus notre force et notre soutien.

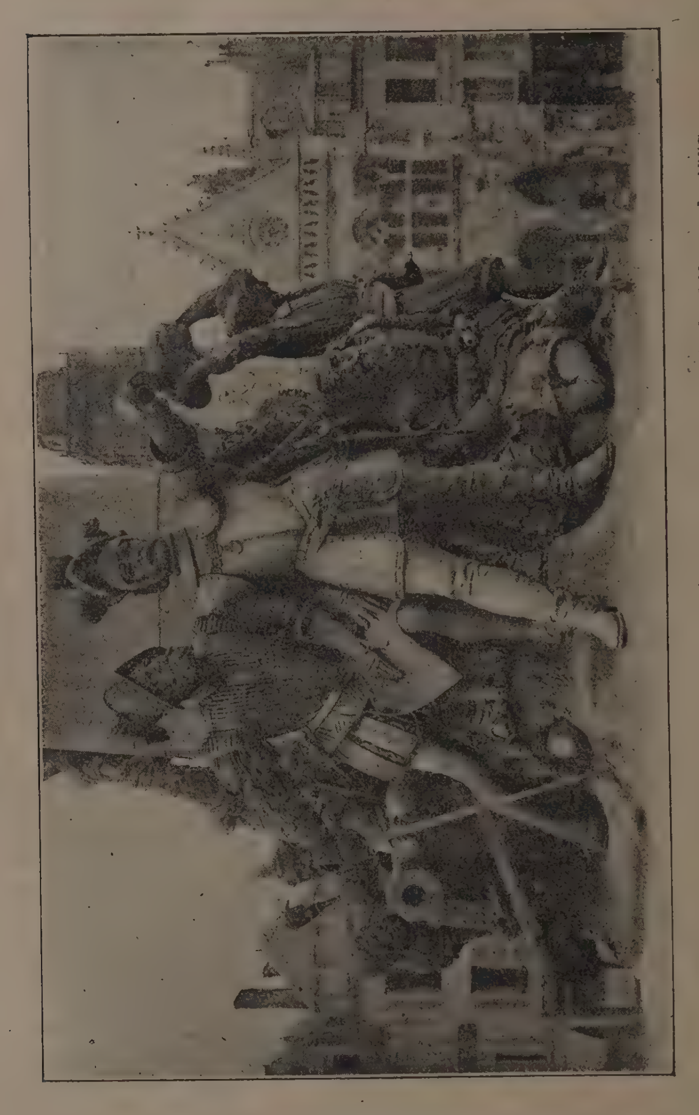
WILHELMINE.

La reine a chargé, en outre, son envoyé de nous dire combien elle aimait la France. Elle l'a prouvé d'ailleurs, ainsi que tout son peuple, par l'empressement avec lequel elle a accueilli et hébergé nos soldats, nos enfants réfugiés, nos populations errantes, et par l'envoi de la délégation spécialement chargée de collaborer à la restauration de nos régions envahies.

La parole est donnée ensuite à notre collègue, M. le professeur John Viénot. Partant de l'assassinat qui, dans la nuit du 24 août 1572, à quelques pas de l'Oratoire, déchaîna le massacre de la Saint-Barthélemy et dont Brantôme dit : « telz luy firent des injures, des vilainies, insolences et opprobres, lesquelz auparavant ne l'osoient regarder et tremblaient devant luy[1] », il énumère les jugements portés sur Coligny par nos grands écrivains et historiens, de Bossuet à Michelet. Puis il nous montre en lui le

1. Ed. Lalanne, IV, 303.

grand Français, grand par le caractère, la fermeté, le désintéressement, la piété, la hauteur de ses vues colonisatrices et politiques



La base du monument élevé à Saint-Quentin en mémoire de la défense de 1557.

inspirées par ces paroles : « Sire, la frontière de l'Est est ouverte » et symbolisées par les deux figures placées au pied de sa statue, la Patrie et la Religion.

Le chœur exécute, d'après l'harmonie et le rythme originaux, le psaume XLII et M. le professeur Fernand Ménégoz se lève pour remercier la France d'avoir fait tomber le mur de fer et de feu qui la séparait de l'Alsace. Il est heureux de célébrer cette délivrance sous les auspices de Coligny en qui il perçoit comme un écho de sa patrie, puisque Calvin, dont il est le fils spirituel est, dans une certaine mesure celui de Bucer, le réformateur strasbourgeois. Aux protestants français incombe maintenant le devoir et le privilège de servir de lien entre la France et les provinces qui lui furent arrachées en 1871.

L'assemblée, sous la direction du chœur, entonne le psaume LXVIII, dit des Batailles, puis écoute le pasteur Scheer de Mulhouse, déporté en Allemagne pendant la guerre, nous dire que Coligny est comme le symbole des deux principes qui ont inspiré la France et l'ont conduite à la victoire : l'idéalisme et l'héroïsme. Ils apparaissent d'une manière frappante dans toute l'histoire de l'Église des Huguenots avec laquelle celle d'Alsace se réjouit de se retrouver, après une séparation de près d'un demi-siècle.

M. Vinard, un des pasteurs de l'Église de l'Étoile qui a tenu à s'associer d'une manière toute particulière à cette commémoration, termine cette émouvante séance par la prière après laquelle l'assemblée, debout, écoute la *Marseillaise* exécutée par l'orgue.

P.-S. — Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1919, M. G. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, rapporte une curieuse conversation de Guillaume II avec M. Gibert, adjoint au maire de Saint-Quentin. Elle eut lieu le 18 octobre 1914, à l'issue de l'inauguration solennelle d'un cimetière dont la porte d'entrée est gardée par deux statues de guerriers antiques que l'empereur avait fait exécuter aux frais de son Trésor, à la mémoire des soldats allemands et français morts pour leur patrie. Après avoir expliqué qu'il avait fait élever « ce monument en pierre dure pour qu'il puisse perpétuer le nom de ces braves » et qu'il avait « eu tout d'abord l'intention de mettre des soldats, l'un Français, l'autre Allemand, à la place des guerriers antiques » mais y avait renoncé, « craignant que la population en fût choquée », il ajouta : « Comme descendant de Coligny, je suis heureux d'offrir ce monument à la ville de Saint-Quentin. C'est par une circonstance vraiment extraordinaire que je suis amené à le faire précisément dans la ville où mon aïeul a joué un rôle si illustre ».

Serait-ce pour mieux faire comprendre aux gens de Saint-Quentin l'honneur qu'il leur faisait en leur offrant ces deux guerriers antiques en *pierre dure*, que, dans la suite, le même

descendant de Coligny fit détruire l'admirable monument de Theunissen[1], pour envoyer à la fonte, entre autres les deux principales statues qui l'ornaient et représentaient le maire de Saint-Quentin en 1557 et l'illustre amiral qui fut alors l'âme de la résistance? Et que penserait aujourd'hui ce dernier de cette manière « vraiment extraordinaire » d'honorer sa mémoire?

N. W.

Une preuve de l'intérêt provoqué par cette commémoration, à laquelle prirent part la plupart de nos Églises, nous est fournie par cet article de M. le pasteur E. Ponsoye, de Montpellier, inséré dans le *Christianisme au XX[e] siècle* (27 mars) et que nous reproduisons avec plaisir.

A propos de Coligny.

A l'occasion du récent anniversaire de l'amiral Coligny, M. le pasteur Fayot, de Nîmes, relève dans le *Foyer protestant* un fait qui tend à montrer Coligny sanguinaire. Ce fait est emprunté au Manuel d'histoire de M. Albert Malet, professeur agrégé au lycée Louis-le-Grand, manuel bien fait, en usage dans la plupart des lycées de France, mais très tendancieux contre le protestantisme. Et M. Fayot demande qu'un historien prie M. Malet de fournir ses justifications.

Voici l'extrait du Manuel : « En 1569, Coligny lui-même, qui n'était pas « impiteux », fit égorger, de sang-froid, au château de la Chapelle-Faucher, en Périgord, deux cent soixante paysans catholiques ». (*Les Temps modernes*, classe de seconde, p. 412.)

M. Albert Malet ne saurait fournir les explications désirées. Engagé volontaire à cinquante et un ans, il est tombé sur le champ de bataille. Mais, sans être historien, nous avons fait de son livre une étude attentive afin de prémunir nos lycéens contre sa tendance anti protestante. Exposons ce qui concerne le fait relevé par M. le pasteur Fayot.

***

Le fait en question est relaté par Brantôme dans les *Couronnels françois*, édit. Lalanne, tome VI. Il est reproduit par M. Mariéjol dans l'*Histoire de France* de M. Ernest Lavisse, tome VI, livre II. La phrase de M. Malet est un emprunt évident à Lavisse. Mais M. Malet a altéré, à la charge de Coligny, le texte de Brantôme et de Lavisse, comme nous le verrons plus loin.

L'année 1569 nous reporte à la troisième guerre de religion. Voici quelques actes du parti des Guises en cette année 1569. A la bataille de Jarnac, Condé, blessé, est fait prisonnier; le capitaine des gardes du

1. On trouvera une bonne reproduction de l'ensemble dans le *Bulletin* de 1897, p. 499.

duc d'Anjou l'assassine lâchement; son cadavre est exposé à la dérision de l'armée catholique. Peu après, le brave d'Andelot, frère de Coligny, meurt victime d'un empoisonnement. En août, Coligny est l'objet d'une tentative semblable. A la demande de Catherine de Médicis et des Guises, le parlement de Paris le condamne à mort, il est brûlé en effigie.

On ne trouve pas trace dans la vie de Coligny du désir de venger ces attentats personnels. Il a écrit cette grande parole : « J'oublierai volontiers toutes choses qui ne touchent que mon particulier, soit d'injures et d'outrages, pourvu qu'en ce qui touche la gloire de Dieu et le repos du public, il puisse y avoir sûreté. » Indiquons-en la date : 1569.

Mais si Coligny a négligé les actes qui ne touchaient que lui, il a par contre fait une justice inflexible de ceux dont le « public » a pu souffrir. Son incessante préoccupation est la discipline et la moralisation de l'armée, en vue de protéger le citadin et le paysan contre les excès de la soldatesque. C'est ce qui ressort de ses fameuses *Ordonnances sur la discipline militaire* qui, au dire de Brantôme, ont sauvé les biens et la vie d'un million de personnes, de sa correspondance de gouverneur de Picardie (1555-1557), et de bien des faits en diverses circonstances. En voici un entre plusieurs. Ses « argoulets » s'étant livrés au pillage de Beaugency, Coligny en fait pendre incontinent quatre ou cinq avec leur chef « tout bottés et éperonnés, ayant aux pieds les dépouilles conquises : robes de femmes, linceux, entremêlés de poules et jambons ». Exemple nécessaire, dans un temps où le passage des troupes causait la ruine des populations.

Sévère pour ses soldats, Coligny le fut aussi pour l'ennemi. Il le contraignit à respecter les lois de la guerre. Il semble difficile de contester que la rigueur fût nécessaire pour châtier les crimes et pour en empêcher le retour. C'est ce qui va nous aider à comprendre le fait cité par M. Albert Malet.

En octobre 1568, les Réformés prennent les armes. Les huguenots du Dauphiné et du Midi envoient à Condé et à Coligny 25 000 hommes sous les ordres de Jacques de Crussol. Deux régiments provençaux, commandés par Mouvans, chef vaillant, mais téméraire, rejoignent en Périgord cette petite armée. Mouvans fait camper sa troupe à Mensignac, loin du corps de bataille de Crussol. Le duc de Montpensier surprend les Provençaux ; Mouvans est tué; mille huguenots restent sur le champ de bataille. Le reste s'enfuit dans les campagnes environnantes.

Crussol, pressé de rejoindre Condé, ne peut rallier les fuyards; ils sont massacrés « avec délices » par les paysans périgourdins. « Il en fut plus tué de la main des paysans que de la main des soldats », dit Brantôme. C'est donc plus de mille autres soldats huguenots qui périssent, tués par les paysans.

Condé et Coligny sont battus à Jarnac. Mais Coligny reforme son armée et traverse le Périgord. Pour rendre les paysans « sages pour telles tueries et cruautés » et pour que « l'exemple en demeurât à tous et la crainte de n'y tourner plus », il frappa le pays de représailles. Les troupes huguenotes s'emparèrent de la ville de Brantôme et du château-fort de la Chapelle-Faucher. Le fait cité par M. Malet se pro-

duit alors : deux cent soixante paysans catholiques (de Thou dit : deux cents soldats et paysans) sont tués dans le château.

Il faut remarquer que Brantôme ne dit pas que Coligny a ordonné personnellement ce massacre. Il dit : « Dans un château de la Chapelle-Faucher, *il en fut tué* de sang-froid... » Lavisse reproduit exactement ce texte. Mais M. Malet substitue au pronom impersonnel le nom de Coligny, et il écrit : « *Coligny fit égorger* de sang-froid... » Toutes réserves s'imposent quant au procédé de M. Malet.

Bien qu'il appartînt au parti catholique, Brantôme estime que le châtiment était nécessaire. « ...Il fallait que l'admiral fût cruel, et même lui le confessait, comme je lui ai vu souvent confesser que rien ne lui fâchait que les cruautés; mais pour les polices et les conséquences, il y forçait son naturel et son humeur; comme, lorsqu'il fallait montrer une douceur et miséricorde, il était certes bon, doux et gracieux ».

***

Bon, doux et miséricordieux, tel est réellement Coligny, malgré son énergie de chef et sa conscience intraitable. Le fait est trop certain pour exiger de longues preuves. A Saint-Quentin, quand les Espagnols livrent l'assaut, il est abandonné par ses soldats à la brèche la plus menacée; il demande pourtant au roi, dans sa *Relation du siège*, que les coupables ne soient pas punis « sans être ouïs et qu'ils allèguent leurs raisons ». Quand la troisième guerre, dont nous venons de parler, menace de s'engager, tous les chefs huguenots réclament les armes; mais lui prêche la patience : « ...Mieux vaut endurer les premières violences de nos ennemis que les commencer sur eux... On nous imputera tous les maux qui sont les suites funestes et inséparables de la guerre... Ne semble-t il pas plus à propos de souffrir comme innocents tout le mal qu'on voudra nous faire, que de nous rendre coupables en rendant le mal pour le mal... »

De là sa plainte répétée : « Mieux vaut mourir que de voir chaque jour tant de maux. » De là ce cri : « J'aimerais mieux être tiré à quatre chevaux que de retourner aux guerres civiles. » De là l'ardeur passionnée avec laquelle il préconise la politique antiespagnole, l'expédition des Pays-Bas : sûr moyen à ses yeux d'en finir avec la guerre civile, d'unir huguenots et catholiques dans la cause de la Patrie.

M. Albert Malet passe ces faits sous silence. Son livre ne contient pas un mot sur la foi, le patriotisme, la grandeur d'âme de Coligny. Pour essayer de ternir la mémoire de Coligny, il ne sait que citer un fait, un seul, un fait de représailles. Mais nous, nous avons le devoir de mettre en garde notre jeunesse protestante, et de rétablir dans sa vérité la physionomie du grand Huguenot.

NÉCROLOGIE

M. Émile Picot.

Ce n'est qu'après mon retour de vacances passées dans un coin de province où ne pénétraient que peu de journaux, que j'appris la mort de notre ancien collaborateur au *Bulletin*. De là le retard de ces quelques lignes que je me reprocherais de ne pas avoir consacrées à un des rares savants qui ne laisse après lui que des regrets. Il y a plus de trente ans que je le connaissais. Depuis cette époque déjà lointaine il ne s'est guère passé d'années où, comme tous ceux qui le fréquentèrent je n'aie eu recours à son obligeance aussi inépuisable que le trésor de connaissances qu'il avait accumulées dans tous les domaines de l'histoire et de la littérature. Polyglotte accompli, bibliographe sans rival, fondateur de la Société des anciens textes français, bibliothécaire de James de Rothschild, secrétaire du prince Carol de Roumanie, vice-consul à Temesvar, professeur de roumain à l'École des Langues orientales vivantes, il n'a cessé de travailler, d'étendre, de préciser ses recherches, et de publier un nombre considérable de textes et de mémoires, sans parler de sa collection de 250 000 fiches qu'il a léguées à la Bibliothèque nationale. C'est en 1887 qu'il publia dans notre *Bulletin* trois articles sur les *Moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français*[1] qui attirèrent l'attention de l'Académie des Inscriptions dont il fut nommé membre libre en 1897. Né à Paris en 1844, M. Émile Picot est mort le 24 septembre 1918 au Mesnil, à Saint-Martin-d'Ecubléi, dans l'Orne, domaine qu'il avait acheté en 1905 et qui avait appartenu au XVIIe siècle à un huguenot, Josias Bérault, commentateur de la Coutume de Normandie auquel il a consacré une notice que nous avons citée ici même. Il ne survécut que quelques jours à la mort glorieuse d'un de ses cinq fils, dont l'aîné lui avait déjà été enlevé en 1906[2].

N. W.

1. Ces articles devaient être suivis de plusieurs autres qui ne furent pas rédigés parce qu'à cette époque M. Picot ne pouvait trouver d'exemplaire de la première édition du *Marchand converti*, 1558, qui n'est entrée dans notre Bibliothèque qu'avec celle de M. A. André.

2. Voy. la notice de M. Henri Cordier dans le *Bulletin du Bibliophile* du 15 nov.-15 déc. 1918.

M. Alfred Daullé.

M. le pasteur Samuel Daullé et sa sœur, femme de M. le pasteur Honorat Taquet, ont bien voulu nous faire part du décès de leur père, réfugié de Saint-Quentin au Raincy, où il est mort le 6 mars 1919, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. M. Alfred Daullé, ancien agent voyer-chef du département de la Somme, était un des rares laïques qui s'intéressât au passé huguenot de sa région. Lorsqu'il eut pris sa retraite, il en recueillit patiemment toutes les traces qu'il put découvrir. Il en est résulté un volume de plus de 300 pages qu'il consentit à publier et dont une deuxième édition revue et augmentée parut en 1905 (cf. *Bull.* 1906, 472), sous ce titre : *La Réforme à Saint-Quentin et aux environs*[1]. Ce recueil de faits dûment contrôlés et de documents jusque-là inédits est d'autant plus précieux qu'il ne reste sans doute rien, au milieu des ruines de Saint-Quentin, des archives qui en fournirent les éléments. Parmi elles se trouvaient des registres d'état civil de l'Église de *Lehaucourt* où les protestants de Saint-Quentin furent autorisés à célébrer leur culte. M. Daullé copia tout ce qui en restait, c'est-à-dire les actes de 1668 à 1685 et eut l'amabilité d'offrir cette belle copie à notre Bibliothèque où elle forme le n° 161 de notre section des Manuscrits. Comment ne serions-nous pas reconnaissants au modeste travailleur qui, au commencement du XXe siècle — immortalisé par ses colossales dévastations — sauva ces témoignages de notre passé, destinés à disparaître à si bref délai ! Et quel exemple il laisse à ceux qui, près d'eux, pourraient sauver ainsi bien des documents du plus haut intérêt, voués eux aussi tôt ou tard à la destruction ! Que ses enfants veuillent bien trouver ici l'expression de notre sympathie et de notre gratitude.

N. Weiss.

1. En 1890 il avait publié la *Chronique du Consistoire de Saint-Quentin depuis le rétablissement des cultes.*

Le gérant : Fischbacher.

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 54659.

LE VRAI MONUMENT DE LA VICTOIRE

A sa maquette, tout un peuple, avide de construire, travaille fiévreusement.

Il s'érigera symbolique, dans la clarté du soleil, sur un sol de ruines où la rosée du matin, perlant aux franges des corolles, évoquera les larmes des mères, des épouses et des fiancées.

Sous le choc des marteaux, déjà la matière s'anime et bientôt le monument de la France victorieuse au travail récompensera magnifiquement les efforts de ses millions d'ouvriers.

Après l'œuvre de mort, l'œuvre de vie. Le temple de la gloire, plus durable que l'airain, sera le monument d'une prospérité à laquelle chacun suivant on travail, suivant ses mérites aussi, participera.

Tous peuvent y collaborer par l'action et par la pensee, comme aussi par l'emploi des réserves épargnées. « Faites-moi crédit », criait la France en péril; et aussitôt, pour saper l'écueil, la vague d'or déferlait derrière la vague d'assaut.

C'est une belle et nouvelle forme de la solidarité nationale que cette souscription incessante aux Bons et Obligations de la Défense nationale.



Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Vient de paraître : AGENDA P.-L.-M. 1919, huitième publication du même genre, comportant notamment divers articles littéraires se rapportant à la guerre, avec de nombreuses illustrations en simili-gravure, 12 hors-texte en couleurs et une série de cartes postales détachables.

En vente, au prix de 2 fr. 50, à l'Agence P.-L.-M. de Renseignements, 88, rue Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M., dans les Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Trois-Quartiers, etc..., à Paris.

Envoi à domicile sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 3 fr. 25 pour les envois à destination de la France et de 3 fr. 50 pour ceux à destination de l'étranger.







54659. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES